

MICHEL ROCARD  
DÉPUTÉ DES YVELINES

# un député, pour quoi faire ?



Éditions SYROS

Coll. MichelRocard.org

**un député  
pour quoi faire ?**

Coll. Michel Foucault.org

Coll. MichelRocard.org

Michel ROCARD

Député des Yvelines

# **un député pour quoi faire ?**

Editions SYROS

9, rue Borromée Paris (15<sup>e</sup>)

Coll. MichelRocard.org

# Sommaire

AVANT-PROPOS .....	7
--------------------	---

CHAPITRE I	<i>PRESENCE, CONTROLE ET DEMOCRATIE LOCALE</i> .....	9
------------	--	---

1° Les objectifs :

- La défense des citoyens ..... 9
- La démocratie locale ..... 10

2° Les obstacles :

- Les obstacles financiers ..... 11
- Les obstacles matériels ..... 11
- Les rapports avec les municipalités .. 12
- Le temps ..... 14

3° Etre présent dans la circonscription :

- Les permanences ..... 15
- Les comptes rendus de mandat ..... 16
- Ceux qui n'y croient pas ..... 17
- Faut-il aller dans la rue ? ..... 18
- Un journal pour les habitants ..... 19
- Les électeurs écrivent ..... 20

CHAPITRE II	<i>L'ECOLE EST LAIQUE, PUBLIQUE ET OBLIGATOIRE</i> .....	23
-------------	--	----

1° L'école prépare-t-elle l'avenir des enfants ?

- Au niveau des maternelles ..... 23
- L'enseignement primaire ..... 25
- Les classes de perfectionnement ..... 26
- La situation dans l'enseignement secondaire ..... 26
- Quant à l'enseignement technique .... 27

	2° Ce qu'on appelle les « problèmes annexes »	28
	● Par exemple : le sport et les activités d'éveil	28
	● Les transports scolaires - Un scandale ?	29
	● Les restaurants d'enfants	31
	3° L'Administration irresponsable	32
CHAPITRE III	<i>LE LOGEMENT OU, EN 1973, ENCORE LA CRISE</i>	35
	1° D'innombrables « cas particuliers »	
	2° Les loyers sont bloqués, augmentons les charges	39
	3° Le propriétaire et l'huissier	41
	4° Le « libre marché » du logement	42
	5° Les Tours de Marly	43
	6° Parly II	44
CHAPITRE IV	<i>LES TRANSPORTS VOUS ROULENT</i>	47
	1° Une circonscription gâtée	47
	2° Les problèmes et leurs solutions	49
CHAPITRE V	<i>TRAVAIL ET EMPLOI</i>	55
	1° La situation de l'emploi	55
	2° Les conditions de travail	57
CHAPITRE VI	<i>L'ASSEMBLEE, OU LE GOUVERNEMENT EN ACCUSATION</i>	61
	1° Le rôle national du député	61
	2° Le petit jeu des questions	62
	3° Les discussions budgétaires	63
	4° Les autres subventions	69
	a) Sur l'Armée et la Force de frappe	69
	b) Sur l'Education Nationale	74
	c) La défense des travailleurs	78
	● Pénalités	78
	● Travail temporaire	79
	d) Les personnes âgées	80
	e) Les handicapés	83
	5° Le groupe d'étude des problèmes du 3 <sup>e</sup> âge	85
	<i>EN GUISE DE CONCLUSION</i>	89

## Avant-propos

*Pourquoi ce livre ?*

Depuis plus de trois ans que je suis élu, j'ai tenu plus d'une dizaine de réunions de compte rendu de mandat. Mais elles n'ont pu concerner que les électeurs de la commune où chacune d'elles se tenait. Un député doit rendre compte de son action de manière bien plus large.

En outre, la campagne électorale qui s'ouvre est l'occasion d'une réflexion sur le rôle des députés. Il m'a donc semblé nécessaire de soumettre quelques éléments de bilan à l'appréciation de mes électeurs, pour les en faire juges.

On s'apercevra, à la lecture de ces pages, que le rôle des « représentants du peuple souverain » est fort limité. Je ne pense pas que cette constatation doive surprendre qui que ce soit. L'affaiblissement du rôle du Parlement est à la fois un trait commun à tous les pays capitalistes développés, et, dans le cas de la France où cet affaiblissement est encore plus net qu'ailleurs, un objectif systématiquement poursuivi par le régime dominant, souvent victime de tentations autoritaires. Je ne pense pas qu'un pur et simple retour à la grande autorité des Parlements des débuts du siècle soit possible. C'est une autre forme de représentation populaire qu'il faut aujourd'hui créer, beaucoup plus liée aux formes réelles de la vie quotidienne sous ses aspects économiques et sociaux.

Lors de mes trois campagnes électorales législatives, et notamment lors de celle où j'ai été élu, en octobre 1969, de nombreux électeurs m'avaient demandé : « Est-ce que vous vous occuperez de la circonscription ? » J'avais répondu de manière très ferme que je n'étais pas poujadiste, qu'il existait des conseillers municipaux, des maires, des conseillers généraux, et hélas des préfets, que tout cela devait en principe suffire, et qu'à mes yeux le rôle d'un député était d'abord un rôle de porte-parole et de législateur sur les problèmes de dimension nationale. Mais j'ajoutais bien entendu, devant la déliquescence actuelle des pouvoirs et des ressources de nos collectivités locales, je ne manquerai pas d'assurer la défense des citoyens chaque fois qu'aucun autre recours n'apparaîtrait disponible. Et je me doutais que cela risquait d'arriver fréquemment.

L'infatigable équipe de camarades qui m'ont soutenu, animée par Luc Bihl sans qui ce livre n'aurait pas vu le jour — que tous et surtout lui trouvent ici mes remerciements chaleureux — a en fait été conduite

à faire avec moi, pour la seule défense de la circonscription, un travail tout à fait considérable.

Cela nous a fait découvrir les misères cachées, les souffrances nombreuses, les carences incroyables de l'administration qui caractérisent la vie de cette grande banlieue d'une des agglomérations que l'on croit les plus riches du monde. On trouvera donc bien plus dans les premiers chapitres le « livre noir d'une grande banlieue » qu'un pur et simple compte rendu analytique de mandat. Il m'a semblé que cela méritait d'être dit, car c'est un objet de réflexion politiquement très significatif.

C'est tout de même à l'aspect national du mandat que j'ai consacré le plus d'efforts et d'attention. Une quarantaine d'interventions à la tribune en trois ans, pour un député qui n'est ni président ni rapporteur habituel d'une des commissions, cela doit constituer une manière de record. Près de trois cents questions écrites, cela représente aussi un travail considérable d'étude de dossiers, d'enquêtes, de recherches et de consultations. Là encore, que tous ceux qui m'y ont aidé, notamment Bernard Jaumont, Jean Mendelson et tout particulièrement Alain Richard en soient vivement remerciés en même temps que le Bureau National du P.S.U. dans son ensemble et tous les militants et les électeurs qui nous ont alimentés en informations et en questions pertinentes.

Il n'était pas possible de reproduire dans ce livre la totalité de ces travaux, il y aurait fallu près d'un millier de pages, et une telle somme eut été fort ennuyeuse.

Mais il se trouve qu'en raison de mes fonctions de Secrétaire national du P.S.U., la Presse a bien voulu accorder à ces interventions une certaine publicité. Il était donc moins utile de reprendre tous ces textes qu'il ne l'était de décrire la vie réelle de la circonscription. Ce livre apparaîtra donc déséquilibré au lecteur. Je crois tout de même qu'après la publication du Manifeste du P.S.U. « Contrôler aujourd'hui pour décider demain », après la publication aussi de mes « Questions à l'Etat socialiste » et du livre collectif « Le marché commun contre l'Europe », au cours d'une campagne où l'effort de diffusion et d'explication des positions que j'ai eues à défendre au nom du Parti socialiste unifié sur le plan national est beaucoup plus intense qu'à l'ordinaire, le lecteur comprendra que ce livre n'ait pas pour objet essentiel la reprise des positions publiques du P.S.U. à travers les interventions à la Tribune de son Secrétaire national.

Le dernier chapitre « l'Assemblée ou le Gouvernement en accusation », se borne donc à reprendre quelques passages significatifs d'un petit nombre seulement de mes interventions. Il s'agit beaucoup plus d'un rappel des lignes générales de l'action entreprise, et d'une évocation du climat qui peut régner à l'Assemblée, que d'un exposé systématique de nos positions qui a sa place ailleurs.

Ce livre est donc court. Son but est finalement de montrer au lecteur qu'on peut jouer efficacement son rôle dans une institution décrépite, tout en préparant activement son remplacement dans une autre forme de société, celle du socialisme autogestionnaire.

## CHAPITRE I

# *Présence, contrôle et démocratie locale*

### 1. — LES OBJECTIFS

Lorsque j'ai été élu, j'avais quelques idées très nettes sur la façon de remplir mon mandat dans la circonscription, idées qui tenaient d'une part à nos conceptions d'une lutte pour un socialisme libre, d'autre part à l'expérience de nos camarades maires, conseillers municipaux ou conseillers généraux.

#### ● *La défense des citoyens*

La tâche la plus apparente est naturellement de défendre les habitants de la circonscription, et, je l'ai vite appris, de beaucoup d'autres régions. Les représenter au Parlement est une chose importante, mais les défendre dans leur litiges de tous les jours l'est peut-être encore plus. Chaque jour des situations, parfois tragiques, souvent délicates, toujours sérieuses me sont exposées. Ici c'est une mère célibataire avec deux enfants que l'on expulse de son logement parce qu'elle n'a pu payer un loyer, là ce sont des règles d'hygiène qu'une entreprise refuse de respecter, des travailleurs immigrés que l'on traite comme du bétail et que l'on expulse de France à tout propos et le plus souvent hors de propos, des associations de Parents d'Elèves inquiètes de voir que demain il y aura dans la commune 1 500 enfants de 12 ans et un seul C.E.S. qui ne pourra les recevoir. C'est parfois plus simplement un infirme qui réclame en vain depuis 3 ans un logement en rez-de-chaussée, une personne qui attend le premier versement de sa retraite depuis 8 mois, une autre qui se débat depuis 5 ans dans les méandres de l'organisation judiciaire. Cette tâche de défense, si elle n'est pas l'aspect le plus brillant et le plus prestigieux du rôle du député, si elle est l'une des plus usantes et peut-être celle qui prend le plus de temps, pour des résultats souvent bien maigres, m'est apparue en fin de compte comme constituant l'un des aspects les plus positifs d'un mandat électoral. A une époque où l'on parle beaucoup des « interventions » de bon nombre de députés en faveur de telle ou telle société, je suis fier d'affirmer que, moi aussi, je suis intervenu des centaines, sinon des milliers de fois, en faveur de telle ou telle per-

sonne, de telle association, ou de telle organisation syndicale. Pour les sociétés, je n'ai jamais eu de cas de conscience : elles ne se sont jamais adressées à moi !

### ● *La Démocratie locale*

Ce travail quotidien, routinier presque, ne peut évidemment suffire à remplir un mandat de député, tout au moins lorsque les électeurs ont élu ce député pour faire avancer le combat pour le socialisme. Adversaire résolu de toute bureaucratie et persuadé que le socialisme ne peut s'instaurer sans un véritable pouvoir régional, j'ai voulu tenter dans la 4<sup>e</sup> circonscription des Yvelines une expérience de démocratie locale. Selon moi un député n'est pas un monsieur qui effectue un nombre plus ou moins important d'interventions en faveur de ses électeurs, puis revient au bout de 3 ou 4 ans, leur dire : « Voilà, j'ai fait ci ou ça, renvoyez-moi donc au Palais-Bourbon, donnez-moi un nouveau blanc-seing ». Ce que je souhaitais, c'est que les habitants eux-mêmes prennent en charge la gestion de ce mandat, qu'un double courant circule sans cesse entre les habitants et le député d'une part, entre le député et les habitants d'autre part. Que ce soient ceux qui vivent les problèmes chaque jour qui en informent leur mandataire, constituent les dossiers, décident des actions à mener et, en contrepartie assurent un véritable contrôle de l'action du député, soient en droit d'exiger de lui une information, sinon même une censure continue sur les actions qu'il mène en leur nom.

C'est pour parvenir à ce but que nous avons créé, dès l'élection, l'A.S.D.L. (Association Socialiste pour la Démocratie Locale) composée essentiellement d'habitants non-P.S.U. de la circonscription.

Certes l'A.S.D.L. continue d'exister; elle a monté de nombreuses actions dans les domaines les plus divers et m'a énormément aidé dans mon travail, mais je dois à la vérité de reconnaître que cette tentative de démocratie locale est un échec, au moins partiellement.

Bien sûr, il y a bon nombre de points positifs : par les comptes rendus de mandats publics, bien souvent dans la rue, par le journal, j'ai pu tenir les habitants régulièrement informés de ce que je faisais. Par ces mêmes rencontres publiques, par les permanences et les lettres, les habitants m'ont adressé des dizaines de dossiers, des suggestions que j'ai souvent reprises et le double courant a ainsi fonctionné. Mais cela n'a été qu'un courant alternatif, alors que je l'aurais souhaité continu. Des dizaines de personnes que nous ne connaissions pas sont venues travailler avec nous au sein de l'A.S. D.L., mais j'en aurais souhaité des centaines.

## 2. — LES OBSTACLES

Pourquoi cet échec partiel alors que de plus en plus tout le monde cherche à être mieux informé, à participer davantage aux décisions, que le contrôle est l'une des revendications majeures des travailleurs

mais aussi des locataires, des commerçants, des parents d'élèves, etc. ? D'abord parce qu'une conception nouvelle ne se réalise pas en trois ans, qu'il faut sans cesse continuer et qu'à l'issue d'un nouveau mandat je pourrai peut-être parler, cette fois, d'une réussite au moins partielle.

Ensuite et surtout parce qu'il ne faut pas se leurrer sur le nombre et la difficulté des obstacles à surmonter.

#### ● *Les obstacles financiers*

A chaque nouvelle action envisagée le même problème financier agaçant se posait : comment la financer ? Le simple fait de tenir les habitants régulièrement informés par la distribution d'un journal trimestriel, revient à des millions de francs anciens. Dire que certains députés U.D.R. distribuent (ou plutôt font distribuer !) des journaux de 16 ou 32 pages. Comment leurs électeurs ne se demandent-ils pas où ils peuvent bien trouver les fonds ? Mais, va-t-on dire, et l'indemnité parlementaire ? Elle suffirait à nourrir deux familles de travailleurs. C'est oublier tout d'abord que mon indemnité parlementaire est remise à mon Parti, lequel met des moyens matériels (très limités hélas !) à la disposition de ses élus et me verse un salaire de 3 200 F par mois frais professionnels et de représentation non compris. En outre, nous avons 600 F par mois, versés par le P.S.U. sur l'indemnité parlementaire qu'il encaisse pour financer tout le travail sur la circonscription. Le calcul est donc simple : 600 F par mois, soit 1 800 F par trimestre, cela ne suffit même pas à financer le journal. Et il y a tout le reste, les tracts, les affiches, la documentation. Alors, par quel mystère avons-nous pu agir malgré tout ? Il n'y a pas de mystère. Aucune subvention de quelque sorte que ce soit, aucun rackets, aucun pourcentage, pas même une petite maison close par-ci, par-là. Il y a simplement tout le travail assuré bénévolement par les militants du P.S.U. et par ceux de l'A.S.D.L., c'est-à-dire l'équivalent de milliers de nouveaux francs en heures bénévoles de démarches, de dactylographie, de classement, de transport. Il y a aussi les cotisations de l'A.S.D.L. (50 F par an) et les dons lors de chaque réunion publique.

Malgré cette générosité, le manque de moyens financiers a été un obstacle de taille pour assurer un travail efficace et surtout rapide et, trop souvent, nous avons été arrêtés, dans tel ou tel objectif, parce qu'il nous manquait 900 F pour faire les 1 000 F nécessaires au démarrage de cette action.

Ce n'est pas fini d'ailleurs, et si parmi vous lecteurs, il en est qui souhaitent nous aider...

#### ● *Les obstacles matériels*

L'on pourrait presque dire obstacles géographiques. La 4<sup>e</sup> circonscription des Yvelines est des plus baroques : un véritable manteau d'arlequin de communes disparates dont la seule unité est l'idée géniale du Ministre de l'Intérieur de faire un découpage permettant d'arracher cette circonscription aux forces socialistes !

Le moins que l'on puisse dire est que le but a été manqué ; mais le résultat est une circonscription matériellement très difficile. Prenons par exemple les problèmes scolaires : les communes de la 4<sup>e</sup> circonscription se répartissent, ou mieux se dispersent entre 4 secteurs scolaires différents ? Croyez-moi cela ne simplifie pas les démarches. Ce morcellement interdit en outre de monter des actions communes, les habitants de Marly ignorant bien souvent où se trouve Feucherolles et ceux des Clayes-sous-Bois n'ayant que des rapports lointains avec la Celle-Saint-Cloud. Il faut reconnaître que notre circonscription ne sera bientôt plus qu'un ensemble de cités-dortoirs plus ou moins luxueuses.

Il n'est pas question de comparer Parly II à la Courneuve, mais outre qu'à côté de Parly II il y a Beauregard et ses H.L.M., les habitants ont au moins un point commun : celui de partir, dans leur immense majorité, le matin, pour travailler ailleurs (les emplois sont rares dans ce secteur) et de rentrer le soir fourbus par 8 ou 10 heures de travail et 2 heures exténuantes de transports. Le seul moment pour avoir avec eux le contact nécessaire à l'exercice démocratique d'un mandat, c'est donc le soir ou le dimanche. C'est-à-dire pendant leurs seuls moments de repos ou de loisirs. Alors ce qui m'étonne, ce n'est plus tellement de n'avoir pas eu avec moi des milliers de personnes pour dialoguer et mener des actions, ce qui m'étonne c'est d'avoir trouvé des dizaines de personnes pour nous aider bénévolement dans chaque commune, c'est d'avoir rencontré des dizaines d'autres personnes qui animent les associations de parents d'élèves, les amicales de locataires, les associations familiales, les associations de défense des travailleurs immigrés, etc.

#### ● *Les rapports avec les municipalités*

Il ne faut pas croire que le député bien qu'étant l'élu de toute la circonscription soit dans celle-ci quelqu'un d'important. Localement, il ne dispose d'aucun pouvoir et, lorsque les autorités locales le veulent, il peut être écarté de toute la vie du département.

Le véritable pouvoir, c'est le Préfet qui le détient, et avec lui les administrations départementales, et à travers celles-ci le pouvoir central de la bureaucratie ministérielle. Les quelques bribes de responsabilité que le pouvoir central veut bien abandonner ce sont les municipalités, ou bien souvent les maires, qui en disposent. Aucune véritable démocratie locale, même limitée, n'est donc possible tant que subsistera cette centralisation à outrance. Aucun député socialiste ne pourra accomplir son mandat comme ses électeurs l'ont voulu sans se heurter sans cesse au Préfet, aux Directions départementales et bien souvent aux municipalités. Dans ce domaine je ne peux pas me plaindre : les obstacles ne m'ont pas manqué.

Un exemple ? : les habitants du Chesnay m'ont, un jour, apporté une pétition signée de plus de 300 d'entre eux pour faire installer un feu rouge à un endroit particulièrement dangereux, à l'entrée de Versailles. En 3 mois, ce point noir avait vu plus de 90 accidents corpo-

rels dont un mortel. Un simple feu tricolore permettrait donc d'économiser plusieurs vies humaines, des centaines de bleus et des millions de francs chaque année. Je me suis aussitôt adressé à la Direction départementale de l'Équipement; j'ai recommencé, j'ai insisté : je n'ai jamais pu obtenir la moindre réponse et les accidents continuent de coûter des vies et des millions à la Sécurité Sociale.

De même l'Inspection du Travail s'est pratiquement toujours refusée à toute réponse. Il faut reconnaître qu'elle aurait été bien embarrassée. Ainsi, des médecins m'ayant alerté sur les conditions de travail déplorables des bureaux de Parly II et du Centre commercial, j'ai écrit à d'innombrables reprises à Madame l'Inspectrice du Travail dont c'est le devoir de contrôler les conditions d'hygiène. Il y a de cela deux ans : j'attends toujours la plus petite réponse et les salariés continuent de souffrir de cette aération défectueuse.

Le Préfet, je dois le reconnaître est plus courtois, il répond presque toujours à mes lettres. Mais la lecture des réponses est bien souvent décourageante. Ainsi j'étais intervenu pour dénoncer le scandale des transports assurés par la toute puissante C.G.E.A. dont l'un des cars, sur la ligne Bougival/Saint-Germain-en-Laye, était tellement poussif, que les voyageurs étaient obligés de descendre dans les côtes. Comme au temps des diligences et pourtant cela s'est produit en 1970, à 20 km de Paris! Tout juste si on ne demandait pas aux malheureux (qui paient fort cher ce plaisir) de pousser la patache! Monsieur le Préfet m'a fait courtoisement répondre qu'il faisait procéder à une enquête par les services compétents. La situation se prolongeant, je suis de nouveau intervenu et Monsieur le Préfet m'a indiqué, quelques mois plus tard, que l'enquête continuait. Le car n'était pas pourtant tellement rapide que les services compétents ne puissent le rattraper. Trois mois plus tard j'ai pu écrire au Préfet d'arrêter son enquête : le car en question avait rendu l'âme.

Ne parlons pas de l'information : je n'ai jamais reçu la moindre information sur les études, les projets ou les réalisations de l'Administration dans ma circonscription, hormis le plan de secours routiers. Il m'a toujours fallu des semaines de démarches, et des interventions directes auprès des ministres, pour obtenir quelque chose d'aussi simple que la carte scolaire du département. Mais peut-être était-ce un traitement « spécial » ?

Avec les municipalités les rapports ont été fort divers. A peu près toutes les couleurs de l'échiquier politique sont représentées dans ma circonscription : U.D.R. avoués ou cachés, centristes plus ou moins réformateurs ou conservateurs, radicaux, socialistes et communistes. Avec certaines municipalités, les relations ont été excellentes. Le Conseil municipal des Clayes-sous-Bois, communiste, m'a toujours tenu informé de ses problèmes et m'a fréquemment adressé des vœux ou des motions que j'ai toujours appuyés. Si toutes les municipalités avaient été aussi coopératives que celle de Clayes-sous-Bois, sans doute la circonscription y aurait-elle beaucoup gagné.

A Marly-le-Roi, les rapports ont également été bons, notamment sur les problèmes scolaires, encore que plus sporadiques. Des actions communes ont aussi pu être menées pour les équipements scolaires et j'ai pu appuyer par des questions écrites la position du Conseil municipal dans le grave problème des Tours de Montval. A Bailly, bien que l'occasion ne se soit guère présentée, les rapports ont également été excellents.

Au Chesnay, la municipalité m'a d'abord ignoré. La nouvelle municipalité a adopté la même attitude, livrant même une petite guerre particulièrement usante pour les salles municipales. Puis, à l'initiative du maire et de quelques conseillers municipaux, nous nous sommes rencontrés et avons découvert notre accord sur un certain nombre de problèmes pratiques. Certes, les rapports sont lointains, mais ils ont le mérite d'exister.

Partout ailleurs, ce fut comme si je n'existais pas, les municipalités se souciant fort peu de la volonté des habitants qui m'avaient élu, m'ignorant dans le meilleur des cas, me présentant comme un sauvage prêt à porter le fer et le feu dans la propriété privée comme Monsieur Brame, maire de Noisy-le-Roi (dont les procédés électoraux sont si honnêtes qu'ils ont été condamnés par le Tribunal Administratif de Versailles et le Conseil d'Etat) ou m'interdisant de séjour dans leur commune comme le maire de Bougival. Ce n'est guère facile, croyez-moi, de faire un travail efficace lorsque les détenteurs du pouvoir local vous ignorent ou mettent systématiquement obstacle à toutes initiatives.

### ● *Le temps*

Le dernier obstacle et non le moindre, vient du manque de temps. L'on peut arriver à surmonter des finances défailtantes, l'on peut renverser ou tourner les mauvaises volontés, il n'y a rien à faire pour que les journées aient plus de 24 heures. Même en rayant de mon programme toutes les obligations auxquelles bon nombre de députés consacrent une bonne partie de leur temps (poses de première pierre, vins d'honneur, cocktails et autres) le calendrier reste infernal.

Il y a en effet l'Assemblée, les séances, et je suis fier d'être l'un des députés qui interviennent le plus souvent. L'étude des propositions et des projets de loi, les dossiers, les commissions d'enquête demandent d'innombrables heures de travail. Il y a mon travail de Secrétaire National du P.S.U., travail politique à Paris et dans toute la France. Il y a toutes les actions auxquelles il faut participer : vente de journaux dans la rue lorsque les vendeurs sont systématiquement arrêtés par la Police, distribution de tracts, etc. Cela suffit déjà amplement à faire des journées de 12 à 14 heures, auxquelles s'ajoutent le travail sur la circonscription, les permanences du samedi matin, les tournées de porte à porte des mardis après-midi, les comptes rendus de mandat deux vendredis sur quatre, etc.

Je sais qu'on me reproche souvent d'être difficile à joindre, ou d'être parfois en retard. Lorsque j'annonce une réunion publique à 21 heures et que j'arrive, hors d'haleine et sans même avoir eu le temps de prendre un sandwich, à dix heures moins le quart — ce qui ne m'est arrivé que deux fois ! — mes camarades qui occupent la tribune et font patienter la salle (ou tentent de le faire), m'ont maudit plus d'une fois. Je plaide coupable, mais je réclame le bénéfice des circonstances atténuantes. En effet, le travail parlementaire est si mal organisé que, du matin au soir, je ne peux savoir si j'interviendrai en séance à 18 heures ou à 21 h 30, aucun calendrier ne peut être établi, ne serait-ce que deux jours à l'avance, et pourtant il faut bien fixer les dates de réunion.

Je voudrais ajouter un mot personnel : comment pourrais-je parler des indispensables changements dont notre société et tous nos enfants ont besoin ? Comment pourrais-je parler de la société socialiste à construire si je devais y sacrifier totalement l'avenir affectif et l'équilibre de mes propres enfants ? Cela reviendrait à dire « faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais ».

### 3. — ETRE PRESENT DANS LA CIRCONSCRIPTION

Malgré ces problèmes de temps à peu près insolubles, si l'on admet qu'il faut quand même bien dormir 5 ou 6 heures par jour et manger de temps en temps, je crois avoir été réellement présent dans la circonscription. Présent physiquement, présent aussi par l'intermédiaire de l'A.S.D.L. et de l'organisation que nous avons mise en place.

Cette présence, nous l'avons assurée de multiples manières : par les permanences, les réunions publiques, dans la rue, au porte-à-porte, par le journal enfin.

#### ● *Les permanences*

Que les habitants puissent toujours contacter leur député, à un endroit précis, selon une fréquence bien établie, pour lui exposer leurs problèmes, lui poser des questions, lui présenter des objections, voilà qui paraît bien un minimum. Il paraît que nombre de députés ne tiennent aucune permanence... sauf quelques mois avant de nouvelles élections. Pour moi la question ne se posait pas : les permanences devaient être assurées. L'idéal bien sûr eut été de trouver un local à louer, au centre de la circonscription. C'est ce que font les partis riches. Nous avons cherché mais les prix étaient vraiment trop élevés. Un autobus aménagé aurait bien fait l'affaire, mais là aussi c'était trop cher et c'est un député de l'U.D.R. qui a mis en pratique cette idée : les problèmes d'argent ne se posent pas pour lui.

Il restait donc les mairies, c'est-à-dire les maisons communes, propriétés des habitants de la commune. Aucun problème dans la plupart des municipalités; deux pourtant ont refusé de mettre à ma disposition, une fois par mois, une salle pour que je puisse recevoir les ha-

bitants : le Maire de Bougival qui prétend qu'il n'y a pas le moindre mètre carré dans sa commune, proclamant ainsi semble-t-il combien une administration U.D.R. peut être déplorable, et le Maire de Noisy-le-Roi qui ne refusait pas, non, mais qui n'avait jamais de salle libre pour mes permanences. C'est ce que l'U.D.R. appelle la démocratie, le respect des libertés et des électeurs : confisquer à leur seul profit les maisons communes. Il fallait oser le faire. Devant ce refus nous avons tenu deux permanences dans la rue à Bougival, devant la mairie. Les automobilistes qui n'avaient pas besoin de cet embouteillage supplémentaire n'étaient pas contents, mais durant plusieurs heures, j'ai pu ainsi répondre aux habitants de Bougival.

Partout ailleurs, une salle de la mairie permettait de tenir une permanence par mois. Je n'étais pas présent à toutes, ne serait-ce que parce que je ne pouvais pas être en même temps aux deux extrémités de la circonscription, mais les militants de l'A.S.D.L. qui assuraient ces permanences et moi-même, avons ainsi reçu plus de 500 personnes en 3 ans.

La plupart des personnes qui se présentent aux permanences viennent pour y exposer un problème personnel : une demande de logement, une bourse pour un enfant, un dossier perdu dans la machine administrative, un problème juridique, un licenciement abusif, une expulsion, etc. Mais ce sont parfois des groupements, des associations de locataires notamment, qui se sont adressés à moi.

Et puis parfois, ce sont des visites « gratuites » : un groupe de lycéens qui vient me poser une série de questions sur les grands problèmes politiques, et je suis étonné du sérieux de cet entretien, des gens qui se déplacent pour dire qu'ils ne sont pas d'accord avec tel ou tel point de notre action et qui veulent en discuter. D'autres fois encore, c'est plus rare, mais cela fait plaisir, une personne qui vient remercier pour une action, une prise de position. Plus de 120 permanences, plus de 250 heures de travail, cela permet de savoir ce que sont les préoccupations réelles de ceux que l'on représente.

D'ailleurs, aux permanences s'ajoutent les rendez-vous car bien souvent les travailleurs ne peuvent se libérer aux heures des permanences et il faut se livrer à toute acrobatie pour parvenir à trouver à la fois une heure et un jour qui conviennent à tous et un appartement pour les recevoir. Que tous ceux dont j'ai reporté deux ou trois fois le rendez-vous me pardonnent, c'était plus difficile qu'ils ne le pensent.

### *Les comptes rendus de mandat*

Cela aussi, nous y tenons beaucoup. Il est absolument indispensable que les habitants puissent plusieurs fois par an interpellier leur député, c'est-à-dire un homme qu'ils ont mandaté pour les représenter. Sans ces comptes rendus publics aucun contrôle n'est possible et le mandat électif, vidé de tout contenu, n'est plus qu'un blanc-seing. Mais là encore, il faut une salle. Et là encore les municipalités ont été

loin de se montrer coopératives. A Noisy, à Bougival qui n'avaient bien évidemment pas plus de salle pour ces comptes rendus de mandat que pour les permanences, il fallut ajouter La Celle-Saint-Cloud, la commune la plus importante de la circonscription, dotée d'une mairie somptueuse (et coûteuse si l'on en croit les habitants qui reçoivent leurs feuilles d'impôts) ne possède aucune salle publique. Cela ne m'a pas empêché de faire chaque année un compte rendu à Beauregard entre l'Eglise et le Prisunic. Et je dois un grand merci au Maire de La Celle, car si aux réunions en salle, il y a entre 100 et 300 personnes, les comptes rendus sur le marché de Beauregard m'ont permis de toucher beaucoup plus de monde. Le seul inconvénient est que La Celle-Saint-Cloud soit situé dans la Région Parisienne et ne jouisse pas d'un climat méditerranéen... A Feucherolles, le Maire, comme celui de Noisy, a trouvé un biais pour m'interdire toute réunion : il me proposait la salle moyennant 150 F, et encore, en ne répondant que la veille de la réunion pour empêcher toute information des habitants. Faire payer l'exercice le plus élémentaire de la Démocratie cela demande quand même une certaine audace pour des gens qui proclament sans cesse leur attachement aux « Libertés Démocratiques ».

Ailleurs nous avons préféré faire des comptes-rendus par sujets précis, ce qui n'empêchait pas les personnes présentes, participantes plutôt que spectatrices, de poser toutes les questions qu'elles souhaitaient. Je ne crois pas que nous ayons jamais laissé une question sans réponse, même lorsque la question se voulait insidieuse.

Ainsi nous avons chaque année fait le point sur la rentrée scolaire et les problèmes de l'enseignement. Avec le plaisir de voir les enseignants et même parfois les chefs d'établissements se joindre aux parents d'élèves, ce qui a fourni l'occasion de dialogues extrêmement intéressants, non seulement sur la pénurie de constructions scolaires dans la circonscription, mais aussi sur la pédagogie, la conception de l'enseignement et ses buts. Il était difficile d'arrêter la réunion à minuit. De même il y a eu des réunions publiques pour exposer et discuter avec les intéressés la proposition de loi que j'avais déposée sur les charges locatives et les problèmes des locataires, des réunions avec les jeunes, des réunions avec les commerçants qui m'avaient interrogé sur leur avenir, sur le budget et son mécanisme, sur le mythe de l'équilibre cher à Monsieur Giscard d'Estaing, sur l'Europe et notre attitude en face du Marché Commun à l'époque du référendum manqué de Pompidou. Je n'ai pas fait de compte exact, mais il y a eu plus de 20 réunions de ce type et des milliers de personnes se sont déplacées pour venir interroger, discuter, contester ou approuver notre action et pour nous aider. Que l'on ne vienne pas nous dire après cela que les Français se moquent de la vie politique de leur pays et qu'ils préfèrent rester devant leurs postes de télévision.

● *Ceux qui n'y croient pas*

Mais si quelques milliers de personnes ont ainsi sacrifié une soirée de repos ou de loisirs pour venir participer à ces réunions, il reste

des dizaines de milliers de personnes qui n'ont eu ni le temps, ni le courage, ni l'envie : « ça ne sert à rien... ». « Tous pourris et compagnie... » « La politique, ça ne me concerne pas... », quand ce n'est pas : « Rocard, il ne pense qu'à semer la pagaille... à faire des barricades... un gauchiste irresponsable... ».

A tous ceux-là aussi j'ai le devoir d'exposer ce que je fais en *leur* nom, mais, évidemment, ils ne viennent ni aux permanences, ni aux comptes rendus de mandat. Alors un seul moyen, c'est le porte-à-porte. Le seul ennui, c'est qu'on ne peut le faire que l'après-midi et que les gens travaillant, on se casse souvent le nez. J'ai quand même rencontré de la sorte des centaines de personnes, la plupart du temps stupéfaites de me voir, mais dans presque tous les cas fort accueillantes. Une exception, une fois une porte qui me claque au nez assez violemment, j'étais tombé sur un responsable de l'U.J.P.

### ● Faut-il aller dans la rue ?

Beaucoup plus efficace est la présence dans la rue. La campagne des législatives s'était déroulée en grande partie sur les marchés et ceux qui y étaient se rappellent peut-être une rencontre, sur le marché de Chesnay, un samedi matin, entre une haie de poulets et une montagne de moules, avec Monsieur Couve de Murville que ses longues années au Quai d'Orsay n'avaient pas préparé à ce genre d'exercice.

Nous avons donc décidé de continuer, mais la meilleure idée vient de mon suppléant, René Crozet, et des militants de la section des Clayes. Il s'agissait de présenter, sur le marché, d'une manière simple, le Budget que je venais de refuser de voter. Quelques panneaux présentaient des dessins et des graphiques destinés à illustrer le budget du gouvernement et à montrer en quoi il était contraire aux intérêts des travailleurs. Crozet et moi étions là pour répondre aux questions et développer les thèmes des panneaux. Le budget est une chose tellement importante que l'on se garde bien d'en expliquer le mécanisme à l'école, ce qui serait pourtant élémentaire; ensuite la presse, la radio, la télévision se bornent à en présenter une idée grossière en forme de balance qui doit se trouver en équilibre. Aussi cet acte essentiel de la vie du pays demeure à peu près inconnu des principaux intéressés, et reste une affaire de spécialistes économiques ou financiers. L'idée de Crozet, que nous avons reprise l'année suivante dans toutes les communes me paraît l'une des plus simples et des plus positives en même temps, pour faire avancer l'éducation politique et la prise de conscience par les travailleurs de ce problème majeur.

Il faut reconnaître que la Police s'est montrée fort tolérante pour toutes ces présences dans la rue. C'est la moindre des choses direz-vous ? Peut-être, mais nous n'y sommes guère habitués et bien que député, j'ai été interpellé sur des marchés parisiens, quand ce n'est pas « arrêté pour vérification d'identité ». (Bien que Monsieur Marcellin ait dû reconnaître à quel point cette pratique de plus en plus courante, était illégale).

Ainsi, descendre dans la rue est bien souvent le seul moyen pour obtenir quelque chose. J'étais à peine élu que les parents d'élèves du Chesnay sont venus me soumettre un problème apparemment très simple : l'installation d'un feu rouge à la sortie d'une école, pour éviter aux enfants de se faire écraser. Il y avait déjà eu un certain nombre d'accidents graves, mais ils étaient *insuffisants*, selon la Direction Départementale de l'Équipement. Les normes n'étaient pas remplies, il fallait attendre qu'un enfant encore se fasse renverser. On croit rêver. Pourtant, à 200 mètres de là, Monsieur Balkany obtenait toute une haie de feux tricolores pour l'accès à son Centre Commercial. Puisque toutes les démarches amiables échouaient, nous sommes allés occuper la chaussée avec les parents d'élèves. Cinq minutes après, le Commissaire de Police était là, fort courtois, mais un bel embouteillage se formait. Moins de huit jours plus tard, sans attendre un nouvel accident, le feu rouge était posé.

Cette anecdote est pour nous significative. Sans aller au-delà de la circonscription, à peu près tous ce qui a pu être obtenu l'a été à la suite de descentes dans la rue de ce genre : pour l'aérodrome de Chavenay, pour le Lycée de Trappes et le C.E.S. des Clayes, les feux du Chesnay. L'on nous reproche de créer le désordre, de troubler la paix publique, mais est-ce notre faute si le seul moyen d'obtenir quelque chose d'aussi simple qu'un feu rouge pour empêcher des gosses de se faire écraser, est justement de descendre dans la rue ? J'ajoute que je n'ai jamais eu à prendre ni même à suggérer personnellement de telles décisions. Elles ont été prises par les Associations de Parents d'Elèves concernées, par l'Association de Défense des riverains de l'aéroport de Chavenay, etc... Et bien entendu jamais aucune de ces manifestations n'a donné lieu au moindre incident.

#### ● *Un journal pour les habitants*

Le dernier moyen pour communiquer avec les habitants fut la « Tribune des Yvelines », journal « à tendance trimestrielle » (selon les finances) distribué à 20 000 puis à 30 000 exemplaires. Il en est sorti 9 numéros en trois ans, soit trois par an et chaque fois, il a fallu faire des miracles d'accrobatie pour dire le maximum de choses dans un minimum de place. Les premiers numéros, de 8 pages, étaient imprimés en Belgique pour des raisons de prix. Mais la question des délais se posait de manière aigüe et nous fûmes obligés, pour n'avoir pas trop de retard sur l'actualité, de le réduire à 4 pages et de l'imprimer en France.

« Tribune des Yvelines » était le moyen le plus efficace d'informer les habitants de mon action : extraits des interventions à la tribune de l'Assemblée sur l'Armée telle que la conçoit Monsieur Debré, sur le Budget de Giscard d'Estaing, sur les villes nouvelles; résumé de mon rapport sur le 3<sup>e</sup> Age, de mes propositions de loi sur les charges locatives, sur l'action civile des associations de consommateurs et la défense de ceux-ci, et surtout extraits des questions écrites concernant

les problèmes locaux, et des réponses ministérielles... lorsqu'il y en avait, ce qui n'était pas toujours le cas malgré le règlement de l'Assemblée que le Gouvernement viole allègrement !

Mais « Tribune » a été aussi l'occasion de connaître les revendications des habitants. Ainsi l'un des premiers numéros comprenait une enquête sur les transports. Bien que le fait de répondre ait constitué un certain travail (répondre à une page entière de questions, poster la réponse), nous avons eu des centaines de réponses qui nous ont donné des indications précieuses sur les désirs des usagers des transports en commun dans les Yvelines.

L'idéal, bien sûr, serait un journal mensuel, ou à tendance mensuelle (ne nous faisons pas trop d'illusions). Mais, en l'absence de toute publicité d'une part, de toute subvention d'autre part, cela semble assez utopique. Cependant, si les habitants me confient un nouveau mandat, je leur demanderai de m'aider à financer un journal plus fréquent, car c'est un moyen indispensable pour connaître et donc contrôler l'action de leur représentant.

#### ● *Les électeurs écrivent*

Enfin il y a eu le courrier. Plusieurs milliers de lettres reçues en trois ans, le double ou le triple envoyées pendant le même temps.

Des lettres, j'en ai reçu de partout : de Pékin où se trouvait bloqué un militant révolutionnaire auquel la France refusait de renouveler son passeport, d'un village perdu du Cameroun pour faire obtenir un poste dans l'exploitation forestière camerounaise, du Chili, d'Italie mais aussi beaucoup de province, généralement des départements les moins riches, des plus petits villages. Beaucoup de lettres du Limousin, de Bretagne. Et de tout le département des Yvelines bien sûr.

Des lettres qui traitent de tout. Quelques lettres d'injures courageusement anonymes, quelques lettres de menaces m'annonçant des campagnes coups de poing bien avant qu'elles ne soient préconisées par Monsieur Messmer, des lettres de déséquilibrés, mais aussi des lettres de personnes intéressées qui paraissaient d'un grand bon sens et qui m'ont posé de réels problèmes. Même des déclarations d'amour parfois, des demandes d'argent : je n'ai pu satisfaire ni les unes, ni les autres !

Mais le plus gros de ces lettres se divise en deux catégories. La plus importante est constituée par des demandes d'interventions : une femme seule avec deux enfants en bas âge, vient en quelques jours d'être expulsée de son logement et licenciée de son emploi, un retraité de l'Education Nationale attend depuis huit mois le premier versement de sa retraite, une famille avec trois enfants vit dans une pièce de 9 m<sup>2</sup> sans eau, un travailleur immigré est expulsé de France pour avoir eu le front de se syndiquer et de demander à la Société J. Borel le paiement des centaines d'heures supplémentaires qui lui sont dues. Une veuve à laquelle son employeur doit deux mois de salaires (à 800 F par mois), et qui a saisi le Conseil des Prud'hommes attend depuis bientôt deux ans que cette juridiction statue sur son cas. Je pourrais

continuer longtemps de la sorte : les situations désespérées de personnes qui ont atteint le fond du malheur sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne peut l'imaginer.

Et puis il y a aussi beaucoup de lettres d'encouragement. Des personnes qui écrivent simplement pour dire : « Je vous ai entendu hier soir à la télévision, continuez, vous êtes dans le bon chemin ». Et aussi toutes celles, émanant surtout de la circonscription, qui contiennent des suggestions, la plupart du temps fort valables, qui préconisent des solutions à différents problèmes, par exemple en matière de transports, solutions que j'ai reprises et qui prouvent que les usagers des transports en commun ont plus de réalisme et d'imagination pour résoudre les problèmes qu'ils vivent chaque jour, que la bureaucratie centralisée des ministères et des services départementaux.

Coll. MichelRocard.org

## *L'école est laïque, gratuite et obligatoire*

Lorsqu'on veut parler de l'Education Nationale dans un département français on peut toujours se consoler en pensant qu'il y a des régions encore plus mal loties. Triste consolation !

Il faudrait bien sûr parler ici de l'ensemble du département des Yvelines et non pas isoler une circonscription électorale qui n'a pas été découpée pour constituer une unité humaine et sociale. Cependant la place manque et le sujet sera limité, dans son étendue géographique comme dans son contenu, car sinon c'est un livre entier qu'il faudrait écrire sur les problèmes scolaires et périscolaires de la 4<sup>e</sup> circonscription des Yvelines.

### 1. — L'ECOLE PREPARE-T-ELLE L'AVENIR DES ENFANTS ?

Il faut ici laisser parler les chiffres et constater que d'année en année les effectifs des enfants d'âge scolaire augmentent rapidement, sans que les constructions nécessaires suivent le mouvement. Bien plus la ville nouvelle de Saint-Quentin se voit attribuer les classes nécessaires à la population habitant déjà le département. Ainsi le Conseil départemental des parents d'élèves des Yvelines constatait, dans une conférence de presse du 14 octobre 1972 que 40 % du contingent des classes maternelles et primaires du département avait été accordé à la ville nouvelle.

Il n'est évidemment pas question de priver les enfants de cette ville des équipements nécessaires, il faut au contraire que l'Education Nationale réponde à une création urbanistique nouvelle par l'attribution d'un nouveau contingent de classes.

En dehors du cas particulier de Saint-Quentin on constate que, malgré une augmentation constante des effectifs scolaires, les constructions scolaires sont en diminution.

#### ● *Au niveau des maternelles*

La première conséquence de cet état de fait désastreux est que les classes sont surchargées. Encore faut-il remarquer que la situation est meilleure dans notre circonscription que dans le reste du département. Ceci grâce à la vigilance des parents d'élèves qui se sont inquiétés en permanence des effectifs des classes et qui sont intervenus à chaque

fois qu'ils avaient connaissance d'un dépassement. Ceci doit encourager les parents à veiller aux conditions d'accueil de leurs enfants et à ne pas se résigner. Nul en effet n'est mieux placé qu'eux pour veiller à ce qui se passe dans les écoles et préserver le bien-être des petits.

On imagine facilement ce que peut vivre une institutrice confrontée à plus de 40 enfants de 4 ans. Quant au développement intellectuel et affectif des jeunes élèves placés dans ce mauvais cas il ne semble pas inquiéter les pouvoirs publics. Déjà, Monsieur Olivier Guichard, lorsqu'il était Ministre de l'Education Nationale, voulait transformer les écoles en garderies et confier les enfants à des auxiliaires dépourvues de toute formation. A la rentrée 72 on a eu la surprise d'entendre le nouveau Ministre, Monsieur Fontanet, expliquer sur les ondes que les Français devaient s'estimer heureux de ce qu'ils avaient puisque la loi n'oblige l'Etat à assurer la scolarité qu'à partir de six ans. C'est revenir sur près de 100 ans de pratique et de réflexion pédagogique. En effet, le décret organique du 2 août 1881, modifié par le décret du 15 juillet 1921 (on ne saurait être trop précis !) stipule que :

« L'école maternelle est un établissement de première éducation où les enfants des deux sexes reçoivent en commun les soins que réclame leur développement physique, moral et intellectuel.

« Les enfants peuvent être admis dans les écoles maternelles et les classes d'enfants dès l'âge de 2 ans révolus et y restent jusqu'à l'âge de 6 ans ».

Le texte est précis et ambitieux, *il parle d'éducation et non de garderie.*

Au lieu de cela que constate-t-on, 91 ans après le décret, et à une époque où l'on parle de progrès ?

On constate que submergées de charges financières les municipalités bourrent les classes existantes (on est bien loin du « développement physique, moral et intellectuel ») lorsqu'elles existent. En effet, Chavenay et Saint-Nom-la-Bretèche n'ont toujours pas d'école maternelle.

On touche ici la deuxième et peut-être la plus intolérable conséquence du manque de classe : dès la petite enfance on organise l'inégalité des chances. En effet, on sait aujourd'hui que c'est dès la petite enfance que l'homme acquiert la maîtrise du langage, du rythme, de la sensibilité et que les premières années sont déterminantes. Plus le milieu est favorisé culturellement, plus l'enfant a de chances de « réussir », moins il risque de s'enliser dans les retards scolaires. L'école maternelle est la seule chance de réduire les handicaps de départ, de faire accéder les enfants défavorisés à un univers culturel dont ils sont coupés et c'est cette même école qu'on nous présente comme une gracieuseté d'un Etat qui n'est obligé à rien (1).

(1) Les enfants d'immigrés étant les plus défavorisés, j'ai posé une question à leur sujet au ministre de l'Education Nationale, dans laquelle je disais notamment : « Ces enfants ont fréquemment des difficultés d'adaptation, rendant indispensable et urgente la création des classes d'initiation. Il lui demande donc qu'elles sont les mesures envisagées pour la mise en place de telles classes pour la rentrée prochaine. »

## ● *L'enseignement primaire*

Le tableau n'est pas gai non plus dans *l'enseignement primaire* et pourtant il est lui aussi déterminant pour l'avenir des enfants puisque la lecture et l'écriture sont deux instruments indispensables de la carrière scolaire et, bien au-delà, de la vie sociale tout entière.

Or on constate qu'en Cours Préparatoire les normes de 25 enfants par classe ne sont plus respectées ni aux Clayes-sous-Bois, ni à Villepreux, ni dans certaines écoles de La Celle-Saint-Cloud.

Notons simplement en passant que pour fermer une classe il suffit qu'elle ait moins de 32 élèves tandis que pour en ouvrir une, il faut 35 élèves sans classe. Admirable logique qui n'a rien à voir avec l'intérêt des enfants. Celui-ci voudrait que les maîtres puissent suivre les enfants personnellement, s'adapter à leurs différentes vitesses d'éveil intellectuel et affectif, faute de quoi commence l'enchaînement des redoublements et des retards scolaires.

Là encore, les inégalités se creusent entre les catégories sociales puisque, comme le rappelle le Conseil départemental des parents d'élèves des Yvelines, les retards ne se produisent pas au hasard; ils touchent 32 % d'enfants d'ouvriers, 22 % d'enfants d'employés, 10 % d'enfants de cadres supérieurs, sans parler bien sûr des enfants d'immigrés qui cumulent en général le fait d'avoir des parents ouvriers et le handicap d'apprendre le Français plus tard que les autres.

Il vaut mieux évidemment ne pas parler du tiers-temps pédagogique qui est pourtant une heureuse obligation. Supprimer le bourrage des jeunes crânes était une bonne idée à condition de donner aux enseignants les moyens de faire autre chose, et de donner aux enfants des moniteurs d'éducation physique qualifiés. L'embauche et la rémunération de ceux-ci dépendent des municipalités dont les moyens sont faibles dans ce pays centralisé, et qui ont parfois d'autres soucis que le bon développement physique des jeunes enfants.

En outre les inspecteurs primaires et les instituteurs revendiquent le monopole de l'éducation physique dans l'enseignement primaire. Beaucoup de parents pensent, pour leur part, qu'il est excellent pour les enfants d'avoir des contacts fréquents avec leurs maîtres en dehors de la classe, mais que la gymnastique proprement dite demande des maîtres spécialisés, susceptibles de favoriser le développement harmonieux d'organismes encore très souples et fragiles.

Il faut ajouter que bien rares sont les communes qui disposent des salles et des terrains de sports nécessaires. En outre lorsqu'elles en ont, les enfants des écoles passent souvent après les membres des associations sportives privées.

### ● *Les classes de perfectionnement*

Dans ce rapide survol il faut évidemment souligner le manque de *classes de perfectionnement* et de maîtres spécialisés : les enfants qui subissent déjà des handicaps intellectuels, moteurs ou caractériels, doivent en outre parcourir de longs trajets pour trouver une école publique qui puisse les accueillir. Encore ne s'agit-il que des handicapés légers. Les parents d'enfants *gravement handicapés* n'ont d'autre recours que l'école privée qui est la seule à fournir à la fois les soins indispensables aux enfants et la compréhension dont ces familles, plus encore que les autres, ont besoin. Ce scandale doit être dénoncé, il constitue une grave violation du droit à l'école gratuite pour tous les enfants quel que soit leur état de santé.

### ● *La situation dans l'enseignement secondaire*

est peut-être encore plus préoccupante. Pour satisfaire les besoins actuels — sans parler des années à venir — il faudrait 40 nouveaux C.E.S. de 600 places dans l'ensemble du département. Entre autres, le C.E.S. des Clayes-sous-Bois reçoit 642 élèves alors qu'il a été construit pour 480 et le C.E.S. Victor-Hugo de La Celle-Saint-Cloud reçoit 1 050 élèves au lieu des 600 souhaitables.

*Les besoins sont criants de trois C.E.S. supplémentaires aux Clayes, au Chesnay, à La Celle-Saint-Cloud.*

Mais les C.E.S. non nationalisés sont une lourde charge pour les municipalités qui doivent déboursier en moyenne 500 F par élève et par an : un C.E.S. coûte 30 millions anciens à la commune alors qu'un collège privé sous contrat reçoit une subvention de 438 F par élève et par an.

Il faut que l'Etat assume la prise en charge financière des C.E.S. et ne fasse pas payer deux fois l'enseignement aux parents : une fois par leurs impôts sur le revenu qui alimentent les caisses de l'Etat, une deuxième fois par les impôts locaux qui alimentent des finances municipales pourtant insuffisantes.

La nationalisation pure et simple des établissements n'est peut-être pas la meilleure solution dans la mesure où elle accentue une centralisation étatique que nous combattons par ailleurs. Il faudrait que l'Etat qui collecte les impôts subventionne les municipalités et que la gestion des collèges soit contrôlée par un organe regroupant l'administration académique, les enseignants, les parents et les élèves.

L'entrée dans le *deuxième cycle secondaire* pose d'autres problèmes aux parents et aux enfants. Bien sûr tous les enfants sont « accueillis » puisque la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans. A la sortie du C.E.S. ils se partagent entre les lycées de Versailles, de La Celle-Saint-Cloud, de Trappes et, pour quelques-uns, de Saint-Germain. Si tous les enfants sont inscrits dans ces établissements, c'est le plus souvent au prix d'une surpopulation qui nuit, là encore, à la qualité de l'enseignement. C'est un peu lassant mais on ne peut que le répéter.

Il est donc indispensable que les parents d'élèves et leurs élus exercent une forte pression sur les autorités académiques et nationales en vue d'obtenir la construction de lycées aux Clayes-sous-Bois, au Chesnay et à Marly. Le cas de Marly attire l'attention d'une manière toute particulière du fait de l'existence, dans cette commune, d'un C.E.S. audiovisuel. En effet, les enfants qui y suivent l'enseignement de 1<sup>er</sup> cycle, doivent, à partir de la seconde, suivre un enseignement traditionnel auquel ils n'ont pas été préparés et qui leur est dispensé par des professeurs qui n'ont le plus souvent aucune idée pratique des matériels et des techniques de communication que les jeunes ont appris à utiliser. Quelle différence, pour des jeunes habitués à la pédagogie de niveau et à des classes n'excédant pas 25 élèves, que de se retrouver brutalement dans les classes surchargées d'un lycée traditionnel. Cette rupture provoque un malaise chez les élèves et les enseignants en même temps qu'elle provoque un gaspillage puisque les connaissances acquises pendant le 1<sup>er</sup> cycle sont mises en sommeil ensuite; on peut même se demander si elles ne sont pas oubliées pour une grande part.

J'ai eu l'occasion de m'informer de ces problèmes en me rendant à l'invitation de Monsieur le Principal du C.E.S. qui, avec les enseignants, souhaitait que le député de la circonscription soit directement mis au courant de l'intérêt de cette expérience et des difficultés qu'elle rencontre. Je ne peux que me féliciter de ces contacts qui favorisent une vie réellement démocratique.

Avant d'en terminer avec ce collège, il faut ajouter que lors de sa création, due à une initiative intelligente et heureuse des services centraux de l'Education Nationale, on avait promis aux parents que les enfants pourraient mener toute leur scolarité secondaire dans le même système. En effet certains s'inquiétaient de voir leurs enfants « essayer les plâtres » d'une expérience et se demandaient comment ils pourraient ensuite atteindre le niveau du baccalauréat. L'expérience s'est révélée favorable, les résultats au B.E.P.C. (examen des plus traditionnels) ont été bons, mais une fois de plus les promesses n'ont pas été tenues. On ne doit pas toutefois se déclarer battu.

En effet, si l'Inspecteur d'Académie a longtemps prétendu ne rien savoir d'un lycée audiovisuel à Marly, il semble qu'aujourd'hui les efforts des parents d'élèves et de la municipalité, ainsi que les multiples interventions que j'ai été amené à faire, soient en train d'aboutir. Quand exactement sera construit ce lycée indispensable? Nul pourtant ne le sait encore, bien que la commune de Marly possède le terrain nécessaire.

● *Quant à l'enseignement technique,*

c'est une fois de plus le parent pauvre de l'Education Nationale. Les jeunes qui ont cru les beaux discours officiels et se sont engagés dans les filières techniques s'aperçoivent en troisième qu'il n'y a

aucun lycée pour les accueillir dans le département et qu'ils ont été bernés par de vaines promesses. Ils sont obligés, qu'ils le veuillent ou non, de se contenter de brevets professionnels.

Le lycée technique des Yvelines est comme l'Arlésienne, tout le monde en parle mais on ne le voit jamais. Au gré des campagnes électorales sa localisation change; aux dernières nouvelles il serait construit à Triel. Une seule chose est sûre : son financement n'est pas encore prévu.

## 2. CE QU'ON APPELLE LES « PROBLEMES ANNEXES »

### ● *Par exemple : le sport et les activités d'éveil*

Devant les plus graves carences de l'Education Nationale on s'est peu à peu habitué à considérer que si les enfants avaient une place assise dans une salle de classe et pouvaient apprendre tant bien que mal à lire, écrire et compter, l'essentiel était sauf. On a tendance à oublier que la scolarité c'est aussi une éducation physique convenable et une surveillance médicale, pour ne parler que de ces « annexes ».

Or que constate-t-on d'école en école ? Le tiers-temps pédagogique n'est pas respecté, on manque à la fois de professeurs d'éducation physique, de terrains de sport et d'équipements couverts. On voit les préaux d'écoles se fermer pour se transformer en salles de gymnastique. Il est inutile d'insister sur le manque d'équipements sanitaires qui permettraient aux enfants de se changer et de se laver après avoir transpiré. Il s'agit là d'un luxe inimaginable.

On manque aussi des locaux et des matériels nécessaires aux activités d'éveil telles que tissage, travail du bois, vannerie, etc., qui devraient pourtant permettre aux enfants de s'exprimer et de maîtriser des techniques. Au lieu de cela on continue de les cantonner dans le face-à-face avec le papier et le crayon, accentuant ainsi chaque jour davantage le fossé entre travail manuel et travail intellectuel.

Monsieur le Maire des Clayes-sous-Bois peut dire sans crainte d'être démenti qu'il manque 50 % des enseignants d'éducation physique nécessaires dans le second degré et que les 5 heures réglementaires ne sont pas faites.

On sait que le budget de la Jeunesse et des Sports est dérisoire mais l'on voit régulièrement la majorité U.D.R. qui vote ce budget verser des larmes de crocodile sur les échecs des athlètes français. On aimerait que l'O.R.T.F. de Monsieur Pompidou sèche ses larmes et fasse quelques reportages sur le sport public à travers le pays, il y trouverait utilement de nouveaux sujets d'émotion.

Plus grave encore peut-être est la négligence coupable qui préside à la surveillance médicale. Les médecins et les assistantes sociales sont débordés. Ils assurent leur service avec efficacité et dévouement pour des rémunérations souvent ridicules, mais à l'impossible nul n'est tenu. En outre, il faut souligner l'absence totale de surveillance mé-

dicale dans les classes maternelles. Ceci peut avoir des conséquences dramatiques. Ainsi récemment une petite fille a dû attendre la visite réglementaire d'entrée au cours préparatoire pour qu'un médecin constate qu'elle était sourde. Cette enfant souffrira toute sa vie du retard de plusieurs années pris dans les soins et l'appareillage. Dans un tel contexte les progrès de la médecine paraissent presque dérisoires puisque les pouvoirs publics ne se préoccupent ni d'en faire profiter le plus grand nombre, ni même d'assurer un dépistage et une prévention élémentaires.

● *Les transports scolaires — Un scandale ?*

On l'a vu, les enfants doivent souvent parcourir de longues distances pour atteindre leurs établissements scolaires, et ceci dans une région où les communications sont difficiles. Tout se passe comme si certains exploitaient cette situation difficile et ajoutaient des procédés douteux à l'incurie de l'Administration. Tout se passe comme si l'on se moquait du monde.

Les enfants qui utilisent des transports en commun pour aller en classe bénéficiaient jusqu'à cette année de cartes de réduction de 50 %. Le 14 septembre 1972, j'ai dû poser la question écrite suivante :

*« Un certain nombre de parents d'élèves, s'étant présentés aux guichets des gares, notamment à Louveciennes, ont eu la surprise de s'entendre répondre que les titres de réduction ne pouvaient être établis pour l'instant et qu'ils seraient peut-être supprimés cette année.*

*« Monsieur Michel Rocard demande donc à Monsieur le Ministre des Transports si cette suppression doit effectivement avoir lieu. Au cas où elle ne serait pas envisagée, il lui demande de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces titres de réduction soient accordés dans les plus brefs délais, les enfants comme les parents ne prenant pas les moyens de transport en commun pour leur plaisir, mais uniquement à cause de la pénurie des établissements scolaires. »*

Le résultat ? C'est qu'un contingent de cartes a été débloqué mais en nombre insuffisant. On a attribué les réductions au hasard; ainsi, certaines familles en bénéficient et d'autres pas, et dans une même famille un enfant en bénéficie mais pas son frère, sans qu'on puisse savoir pourquoi, sans qu'on connaisse le raisonnement digne du Père Ubu qui a conduit à cette injustice.

On reconnaît là la désinvolture souvent rencontrée du pouvoir, l'irresponsabilité d'une Administration toute puissante qui ne se sent obligée de rendre de comptes à personne. Plus dangereux encore me paraissent les agissements des transporteurs privés.

Lorsqu'on veut organiser un transport scolaire, il faut obligatoirement traiter avec le transporteur privé qui a le monopole de la région où l'on se trouve, chez nous la C.G.E.A. Il faut également que la distance à parcourir soit d'au moins 5 km. Si ces deux conditions sont remplies, le transporteur reçoit une subvention publique.

Or que se passe-t-il dans les faits ? D'abord la C.G.E.A. touche une subvention pour transporter les enfants de Marly et du Pecq jusqu'à Saint-Germain mais ceux-ci ne peuvent monter dans les cars que lorsque toute la clientèle normale est déjà montée. S'il n'y a plus de place, ils restent sur le trottoir. Voilà bien une nouveauté dans l'histoire des transports d'enfants.

Les enfants de Louveciennes sont, eux, les héros involontaires d'une affaire bien instructive. La distance qui les sépare du C.E.S. Victor-Hugo de La Celle-Saint-Cloud justifie une subvention, mais la C.G.E.A. a refusé d'assurer le transport « pour ne pas doubler sa propre ligne » (La Châtaigneraie-La Celle) qui ainsi ne serait plus rentable, paraît-il. Or, elle détient un monopole. Les pouvoirs publics auraient pu avoir l'idée d'agiter le sucre d'orge de la subvention avant de manier quelque bâton.

Pas du tout, dans les Yvelines les transports publics ne sont pas l'affaire des pouvoirs publics, sauf lorsqu'il s'agit de faire des cadeaux aux sociétés de transport. La C.G.E.A. fait la loi et impose une solution proprement rocambolesque. Les enfants prennent le train jusqu'à la Châtaigneraie, descendent du train et montent dans un car de la C.G.E.A. (bien sûr !) pour un parcours d'un kilomètre jusqu'au C.E.S. Jusque-là c'est simplement absurde puisque sur un petit parcours on organise une rupture de charge. Ensuite c'est scandaleux : comme on ne peut avoir une subvention pour moins de 5 km, la C.G.E.A. *touche une subvention sur 5 km bien qu'elle ne consomme de l'essence et qu'elle n'use ses cars que sur un seul kilomètre.* On se demande vraiment pourquoi elle aurait organisé un transport direct. On retrouve malgré tout une certaine logique, simplement ce n'est pas la nôtre.

De la même manière, les enfants de Villepreux, des Clayes-sous-Bois et de Plaisir qui sortent de 3<sup>e</sup> dans les C.E.S. de ces villes ne sont plus accueillis en 2<sup>e</sup> dans les lycées de Saint-Cyr, de Saint-Germain, ou même de Versailles, saturés. Un nouveau lycée est prévu pour la ville nouvelle de Trappes. Mais il n'est pas encore sorti de terre. L'Administration a eu alors l'idée d'anticiper sur l'ouverture de ce futur lycée en créant des classes de 2<sup>e</sup> dans les bâtiments d'un actuel C.E.S. de la ville de Trappes, situé en fait dans sa commune limitrophe de Maurepas. Il n'a été possible d'organiser aucun ramassage scolaire entre Villepreux, Les Clayes, Plaisir et Maurepas, les entreprises privées de la région trouvant cela peu rentable. Les élèves sont obligés de prendre successivement deux cars des services réguliers, ce qui présente trois inconvénients inadmissibles :

- le tarif est évidemment prohibitif;
- l'attente entre les deux cars peut atteindre le quart d'heure, soit un voyage d'une heure dans chaque sens pour des enfants;
- enfin et surtout, il n'y a pas, pour les retours de cars en milieu d'après-midi mais seulement vers 18 h. Bien des enfants sont libres avant... ils traînent où ils peuvent, et sont absents de chez

eux neuf heures par jour. On imagine le temps qui reste pour les devoirs, sans parler des jeux et du repos.

Les associations de parents d'élèves ont bien entendu protesté vigoureusement mais tout ce qu'elles ont pu obtenir jusqu'à présent est une promesse de subvention pour alléger quelque peu des frais qui même ainsi resteront importants. Aucune solution n'est prévue en ce qui concerne la rupture de charge et les horaires.

Ainsi traite-t-on les enfants d'un pays prétendument développé : la logique du profit, toujours elle, a ses servitudes. A quand les services de cars de l'Education Nationale ?

### ● *Les restaurants d'enfants*

Pour conclure sur une note moins sinistre, à terme du moins, je voudrais parler du restaurant d'enfants. Si la situation est là encore sombre on sait que des solutions relativement simples existent à portée de main pour des parents qui veulent s'en occuper.

Chaque année la presse se fait l'écho du caractère exécrationnel et mal équilibré de l'alimentation des enfants, les cas d'intoxications collectives ne manquent pas. En outre les jeunes prennent trop souvent leurs repas dans une atmosphère dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas éducative. Les locaux sont vétustes, parfois malpropres, l'insuffisance de l'encadrement ne permet que d'osciller entre un silence absolu dont les enfants souffrent pendant les heures de classe, et un chahut monstre. On jette, dans ces conditions, des quantités impressionnantes de nourriture non consommée parce que l'atmosphère est au gaspillage et à l'incurie et parce que personne n'est en mesure de surveiller l'hygiène alimentaire et l'utilisation d'aliments payés fort cher par les parents.

Si je parle de note optimiste à propos des cantines scolaires c'est que peu à peu se créent, à travers la France, de véritables restaurants d'enfants où l'on trouve à la fois une hygiène et un contrôle diététique sérieux, un cadre plaisant et des rapports sociaux détendus, calmes et, pour tout dire, éducatifs. Je ne vois pas pourquoi les habitants des Yvelines ne bénéficieraient pas de pareils équipements qui ne sont pas un luxe mais une nécessité.

L'exemple de Montgeron, dans l'Essonne, est actuellement le plus proche dans l'espace, c'est aussi le plus ancien. Il peut constituer une référence pour notre département, et ses longues années d'expérience sont garantes de la viabilité de telles réalisations. Cependant il faut signaler qu'un restaurant d'enfants est en cours de création à Marly.

Si les enfants sont les premiers intéressés c'est aux parents de prendre l'initiative avec l'aide des enseignants, des élus municipaux et bien sûr des médecins scolaires et assistantes sociales. Plus que d'autres peut-être, les médecins sont sensibles au danger que représente une alimentation mal équilibrée consommée dans de mauvaises conditions d'hygiène et devraient être un appui solide pour les pa-

rents d'élèves qui bien souvent se trouvent affrontés à tant de problèmes qu'ils ne savent par quel bout commencer.

Je n'ai pas dressé une liste exhaustive des difficultés liées à l'enseignement, je n'ai parlé ni des œuvres péri-scolaires et de leur grande importance, ni de tous les cas où la gratuité de l'enseignement public n'est pas assurée (fournitures, livres, classes de neige) mais partout on retrouve, à travers le fonctionnement de l'Education Nationale, la diffusion de l'inégalité et de l'injustice sociales. Les carences de l'Education Nationale frappent en priorité les plus démunis et creusent de plus en plus profondément pendant la vie scolaire le fossé qui sépare les enfants en deux groupes. Il y a ceux dont les parents peuvent compenser les insuffisances scolaires par des vacances plus longues et plus enrichissantes, par la pratique d'activités sportives et culturelles extra-scolaires, par une vie culturelle familiale plus intense, et les autres : ceux qui voient leurs enfants « rester en rade », de plus en plus nettement au fil des années et cela sous le fronton des écoles où l'on inscrit le principe fondamental d'égalité.

### 3. — L'ADMINISTRATION IRRESPONSABLE

Si je n'ai pas abordé le problème des enseignants c'est à dessein, car il ne présente hélas aucun caractère particulier dans notre département. Dans tous les cas où j'ai dû intervenir auprès du Ministre de l'Education Nationale je me suis heurté à l'irresponsabilité d'une administration qui se conduit comme un patron de combat avec ses salariés contractuels : on avertit pendant les vacances une mère chargée de famille que son contrat d'enseignante est résilié et cela sans recours possible. On nomme une enseignante habitant les Yvelines dans une autre banlieue lointaine sans se demander s'il ne lui faudra pas six heures de transport par jour pour s'y rendre et en revenir. Alors qu'il manque des professeurs dans les établissements de son département.

Je dois toutefois préciser que lorsque je suis intervenu auprès du Ministre, au mois de septembre 1972, pour demander que les quatre professeurs qui manquaient au C.E.S. Victor-Hugo de La Celle-Saint-Cloud soient nommés, ils l'ont été rapidement. Ceci montre qu'une action concertée des parents d'élèves et des élus peut aboutir à des résultats positifs face à un gouvernement qui craint le désordre plus que tout. On l'a vu au Chesnay lorsqu'il s'est agi d'obtenir un feu rouge, on l'a vu surtout dans la lutte incessante contre les classes trop chargées.

Cependant la liste serait interminable des interventions qui m'ont été demandées pour des cas particuliers ou pour des cas d'intérêt général où je me suis heurté à une administration trop souvent aveugle, sourde et muette. Lorsqu'il y a réponse du Ministre de l'Education Nationale elle brille par son imprécision et son vague lénifiant. Le dernier exemple est à cet égard instructif : j'avais écrit en juillet 1972

à Monsieur Fontanet pour attirer son attention sur le manque d'établissements scolaires dans la circonscription; ma lettre était précise, chiffrée et se terminant notamment par une liste des établissements secondaires les plus indispensables :

- Le second C.E.S. des Clayes
- Le second C.E.S. du Chesnay, très urgent
- Un lycée polyvalent Les Clayes-Plaisir
- Un lycée polyvalent Le Chesnay-Bailly-Noisy
- Le lycée audiovisuel de Marly-le-Roi.

La réponse vint en effet, le 21 août 1972. Elle mérite d'être citée :

« Monsieur le Député,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation actuelle de la 4<sup>e</sup> circonscription des Yvelines en ce qui concerne l'enseignement public du second degré.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite des travaux d'élaboration de la carte scolaire (1) fondés essentiellement sur les données de la situation démographique de ce département d'une part, et sur le recensement des structures scolaires existantes d'autre part, le principe a été retenu de construire dans le secteur géographique qui fait l'objet de votre intervention :

● au niveau du premier cycle :

- un collège d'enseignement secondaire de 900 places aux Clayes-sous-Bois;
- un collège d'enseignement secondaire de 1 200 places au Chesnay;

● au niveau du second cycle long :

- un lycée polyvalent à Plaisir-Les Clayes-sous-Bois;
- un lycée à Marly-le-Roi pour faire suite au collège d'enseignement secondaire audiovisuel existant dans cette localité ».

On pourrait croire à lire cette lettre que la cause est entendue, au moins pour quatre établissements sur cinq. Mais voilà ! On se retrouvera au même point car la fameuse carte scolaire n'est pas vraiment élaborée et que de toute façon il ne s'agit que de « principes », que rien de précis n'est sûr et que de toute façon le Ministre ne peut pas s'engager sur les constructions scolaires qui relèvent de son administration : le Préfet omnipotent est là pour ça. Mais lisons plutôt la suite, elle vaut mieux que n'importe quel commentaire.

« Je précise (1) que les travaux de la carte scolaire du second cycle n'étant pas achevés, il ne m'est pas possible de vous indiquer pour l'instant l'équipement de second cycle prévu au Chesnay, ni la structure et les effectifs des deux lycées précités (2).

(1) C'est moi qui souligne.

(1) C'est à nouveau le ministre qui s'engage.

(2) C'est encore moi qui souligne bien sûr.

*« J'ajoute qu'il est bien entendu que, pour que ces opérations puissent être financées, il convient qu'elles soient retenues dans les options prioritaires des autorités régionales et inscrites, en rang utile (3), parmi les propositions d'investissements présentées par le Préfet de Région.*

*« Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.*

Joseph FONTANET ».

Que demande le peuple ? Bien sûr que le Ministre est pour les constructions scolaires, cela ne lui coûte rien, c'est le Préfet, toujours lui, qui décide. Quant aux inspecteurs d'Académie ils se suivent et se ressemblent. Ils aiment tellement leurs dossiers qu'apparemment ils les emportent en s'en allant. En effet à chaque fois qu'un nouvel inspecteur d'Académie arrive il faut repartir à zéro. Tel établissement dont la construction était acquise « en principe » devient par exemple « le lycée dont il n'a jamais été question », etc..

Je voudrais encore pour clore ce chapitre ajouter un exemple de la manière arbitraire dont les décisions se prennent. On se rappelle que la municipalité de Marly-le-Roi s'était opposée à la création d'un ensemble immobilier construit par SEGIMO-MANERA. Pendant le même temps le Ministère de l'Equipement donnait un permis de construire illicite au promoteur. Les immeubles ont été construits malgré l'opposition des élus municipaux. Le Conseil d'Etat a déclaré que le permis de construire a été accordé abusivement mais trop tard. Les immeubles sont construits et habités. Simplement aucune école n'avait été construite pour accueillir les enfants des nouveaux habitants si, malgré l'avanie qu'elle subissait, la municipalité n'avait pas pris l'initiative de les construire. Monsieur Chalandon n'y avait sans doute pas pensé. Dans cette affaire seul le promoteur a gagné, comme d'habitude, à moins que le passe-droit n'ait en outre enrichi quelque intermédiaire plus ou moins officieux, mais c'est une autre affaire, il faudrait le demander à Gabriel Aranda.

\*  
\*\*

---

(3) Là c'est le ministre qui souligne.

## *Le logement ou, en 1973, encore la crise*

Si l'on en croit la presse, il n'y a plus véritablement de problème de logement dans la Région Parisienne. Selon le Secrétaire d'Etat au Logement, l'industrie française du bâtiment était, en octobre 1972, la première d'Europe et la deuxième du Monde après le Japon, le gouvernement Chaban-Delmas a supprimé les bidonvilles, les programmes immobiliers fleurissent autour de Paris et offrent à tous les travailleurs « un nouvel art de vivre » à tant de milliers de francs du m<sup>2</sup>. Le programme commun du P.C. et du P.S. propose simplement de construire plus de H.L.M. et moins de logements de luxe.

Rien n'indique donc une situation de crise. Eh bien, trois années de mandat dans les Yvelines m'ont persuadé que la situation du logement dans la région parisienne, reste dramatique, et que, même si elle ne fait plus recette au moment des élections (écoutez les campagnes électorales, on ne parle presque plus du logement, ce n'est plus à la mode), elle reste l'un des problèmes les plus urgents à résoudre.

### 1. — D'INNOMBRABLES « CAS PARTICULIERS »

Ce sont des situations particulières, des cas individuels qui ont attiré notre attention sur ce problème. Le plus simple est de parcourir les lettres telles que je les ai reçues.

Madame D. de Bougival, employée municipale :

*« J'ai cinq enfants et je suis expulsée du logement de fonction que j'occupe. J'ai été dernièrement à deux réunions à La Celle-Saint-Cloud, mais je n'ai pas osé vous parler. A la mairie où je travaille, toujours pas de solution pour moi, ni à la mairie de Bougival. Je touche 1 250 F par mois et pour le logement que j'ai pris à mon expulsion, je paye 900 F de loyer, et en plus comme j'ai déménagé, mon allocation logement est toujours en instance ».*

Mme B. de La Celle-Saint-Cloud :

*« Je suis célibataire avec deux jeunes enfants à charge complète sans aucune autre ressource que mon salaire. A la suite d'une opération qui m'a immobilisée pendant trois mois, sans pouvoir travailler, je n'ai pas payé mon loyer. L'affaire a été confiée aux mains d'un huissier qui est venu me saisir le peu de meubles que je possédais, puis il y a eu saisie-arrêt sur mon salaire. J'avais réussi à payer les*

*loyers en cours et à rattraper les retards par la saisie et je ne devais plus que 850 F. Or, malgré la promesse faite par le Commissaire de Police de La Celle-Saint-Cloud, le vendredi 17 septembre, en plein après-midi, l'expulsion s'effectuait, alors que je n'en avait été aucune-ment prévenue, alors que j'étais à mon travail ».*

L'examen du dossier de cette personne montre que les saisies-arrêts ont été illégales, dépassant de plus du triple le maximum autorisé par le Code du Travail, et que, si elle n'a pu acquitter sa dette, c'est que l'huissier a multiplié les actes inutiles, coûteux pour le locataire, mais fort rentables pour lui, y ajoutant, pour faire bon poids, des sommes qui n'étaient pas dues, ce qui frise l'escroquerie.

M. et Mme T. de La Celle-Saint-Cloud :

*« Nous sommes mariés depuis un an et avons un enfant de deux mois. Je travaille chez Renault et ma femme est secrétaire. Nous pouvons donc payer un loyer. Mais malgré des demandes partout, à la Mairie, chez Renault, à la Préfecture, nous n'avons aucune réponse et nous continuons de vivre dans l'appartement de trois pièces des parents de ma femme qui nous hébergent depuis notre mariage ».*

*Ces lettres ne sont que des exemples parmi d'autres et le nombre des jeunes ménages dans cette situation est incroyablement élevé.*

M. C. des Clayes-sous-Bois expose la série de malheurs professionnels et familiaux qui l'ont poursuivi depuis cinq ans. Il a trois jeunes enfants à charge et pas de logement. Sa demande d'attribution d'un logement H.L.M. restant sans réponse, j'interviens auprès du Préfet qui me répond :

*« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'intéressé est inscrit au Fichier départemental des mal logés mais ne rentre pas dans la catégorie des prioritaires ».*

Mme M. du Chesnay demande un logement en rez-de-chaussée pour son beau-père, âgé de 72 ans, grand cardiaque pour lequel un certificat du Professeur Lenègre exige qu'il quitte le logement situé au 6<sup>e</sup> étage sans ascenseur qu'il occupe. La réponse est identique : il n'est pas prioritaire et *devra rester à l'hôpital faute de logement.*

J'ai été saisi de *centaines* de situations similaires et je voudrais terminer par le cas d'une famille de Louveciennes.

Louveciennes, cité résidentielle, s'il en est : lisez les publicités des promoteurs. C'est tout juste s'ils ne vous vendent pas la Du Barry clefs en mains. Et pourtant, à Louveciennes, vous trouverez d'inimaginables taudis. Dans l'un d'eux une pièce de 9 m<sup>2</sup> sans eau et sans chauffage; dans cette pièce, un homme une femme et trois enfants dont un bébé de six mois, et, surtout, des rats. Oui, en 1972, à Louveciennes. L'homme travaille et gagne de quoi payer un loyer d'H.L.M. Mais il est étranger, Italien, et du coup, sans doute, non prioritaire. Il a fallu de nombreuses interventions des habitants de Louveciennes et de moi-même pour qu'enfin les services de la Préfecture s'en mêlent

et que la Mairie attribue un logement à cette famille. L'insalubrité et la présence des rats ne constituaient pas, à elles seules, une raison suffisante.

Pour tous ces cas individuels, je suis intervenu, auprès de la Préfecture, de la S.I.E.M.P., des Offices d'H.L.M., de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour chaque cas, il faut des dizaines de lettres et sur des centaines de demandes, j'ai pu obtenir une cinquantaine d'appartements.

Mais prenant une conscience de plus en plus aiguë du problème, j'ai voulu connaître son importance et j'ai posé des questions indiscrètes. J'ai ainsi appris qu'au Chesnay où fleurissent les 5 000 logements de Parly II, dont un certain nombre d'inoccupés, il y a *plus de 500 demandes de logement non satisfaites*. 500 demandes officielles, cela fait environ 1 000 demandes réelles pour une population de moins de 30 000 habitants. Et je tiens ces chiffres de l'adjointe chargée de ces questions; j'ai donc posé le 7 octobre 1971, une question écrite au Ministre de l'Equipement pour savoir :

« Quel est exactement dans le département des Yvelines :

« — Le nombre de demandes de logements et d'inscriptions au Fichier des mal logés;

« — Le nombre de logements sociaux construits depuis le 1-1-69;

« — Le nombre de logements sociaux dont la construction est prévue en 1971, 1972, 1973. » (Question n° 20 229).

La réponse s'est faite attendre, non qu'elle fût difficile à établir, mais dure à avouer :

*Réponse (15-1-1972) :*

1° Nombre de logements et d'inscriptions au fichier des mal logés : le fichier des mal logés, tenu par la préfecture des Yvelines, avait enregistré 11 928 demandes au 1<sup>er</sup> décembre 1971, 2 905 d'entre elles devant être considérées comme prioritaires au sens de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1968. Par ailleurs, 1 022 logements ont été mis à la disposition du préfet sur le contingent réservé dans les H.L.M. neuves, auxquels s'ajoutent 132 logements H.L.M. devenus vacants. Mais, pour le premier contingent, les entrées dans les lieux s'échelonnent avec la réalisation des programmes : 70 logements sont d'ores et déjà assurés sur le second;

2° Nombre de logements ayant bénéficié de l'aide de l'Etat (prêts H.L.M. et primes) sont inscrits dans le tableau ci-dessous, comportant pour chaque catégorie de financement, d'une part les dotations en autorisations de programme et, d'autre part, les statistiques des logements terminés :

ANNEES	PRETS H.L.M.		PRIMES						TOTAL	
			Prime + prêt spécial		Prime + prêt différé		Prime sans prêt			
	Dotation	Logements terminés	Dotation	Logements terminés	Dotation	Logements terminés	Dotation	Logements terminés	Dotation	Logements terminés
1969 .....	4 509	3 253	3 000	1 926	2 978	1 121	1 332	1 333	11 819	7 633
1970 .....	5 659	3 793	3 891	2 958	2 434	1 652	850	960	12 834	9 403
Prévisions :										
1971 .....	6 746	4 250	3 100	3 200	2 505	2 200	1 100	1 000	13 451	11 250
1972 .....	»	5 000	Nombre global logements terminés = 7 000						»	12 000
1973 .....	»	5 000	Nombre global logements terminés = 7 000						»	12 000

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et le département des Yvelines est loin d'être le plus défavorisé. Ils font plus que parler d'ailleurs, ils crient. Et leur conclusion est simple : le problème du logement n'est pas posé simplement par quelques cas particuliers de personnes encore mal logées, c'est un problème général de crise du logement. Toute la propagande gouvernementale depuis dix ans tend à persuader les Français qu'il n'y a plus de crise du logement, que l'on construit plus de logements sous la V<sup>e</sup> République que partout ailleurs. Il y a quelques jours à peine, Monsieur Bonnet, Secrétaire d'Etat au Logement affirmait que notre pays venait en ce domaine en tête de tous les pays Européens, et que, dans le monde, il n'était dépassé que par le Japon.

Alors ? L'explication est simple : oui, l'on construit beaucoup dans la Région Parisienne. Dans la 4<sup>e</sup> circonscription fleurissent les chantiers, d'Elysée II à Parly II, des Hauts de Marly à l'Orée du Bois, des milliers de logements sont sortis de terre, quitte à léser les droits des municipalités, au mépris de toutes les lois comme à Marly-le-Roi. Mais de logements sociaux point. Pas même un sur dix dans ce secteur.

Et les logements dits de luxe demeurent invendus et inoccupés tandis que des rats mordent des nouveaux-nés dans des taudis, en 1972, à moins de 20 km de Paris. Peut-on, dès lors, donner tort aux opérations de squatters ? Devant un tel scandale, l'occupation d'appartements inoccupés par ceux qui en ont vraiment besoin est-elle condamnable ? Il n'y en a pas encore eu dans la circonscription, et je le déplore, car une telle action que je soutiendrais de toutes mes forces, aurait au moins le mérite de mettre en lumière ce scandale du logement dont trop de gens disent qu'il n'existe pas.

Le programme commun du P.C. et du P.S. prévoit la construction d'un plus grand nombre de logements sociaux. C'est une bonne chose et j'approuve pleinement ce point du programme. Mais il est très nettement insuffisant, et cela, ce sont des militants communistes habitant dans des H.L.M. qui me l'ont dit et répété.

Car non seulement il y a pénurie d'H.L.M. mais, depuis quelques années, la politique des H.L.M. est telle que ceux-ci vont bientôt devenir des logements de demi-luxe, interdits à toute une catégorie de travailleurs qui ne pourra pas payer le loyer.

Dans certains cas, on a assisté à l'augmentation brutale des loyers. Ainsi dans l'ensemble de Beauregard à La Celle-Saint-Cloud, malgré les promesses verbales faites aux locataires par le Préfet des Yvelines, malgré les promesses écrites faites par le Président de la S.I.E.M.P., Monsieur Bernard Lafay, membre du Gouvernement, les loyers ont brutalement augmenté de 10 % en septembre 1972.

Mais la plupart du temps, des augmentations sont plus insidieuses. Ainsi au Chesnay, les emplacements de parkings sont loués aux locataires avec l'appartement. Or, pour augmenter ses ressources, l'Office d'H.L.M. de Versailles se met soudainement à exiger 20 francs de plus par mois pour les parkings qui vont donc être payés deux fois par les locataires, ce qui frise l'escroquerie. Mais celle-ci est rentable : 20 F multipliés par des milliers de locataires, cela fait très rapidement des millions.

## 2. — LES LOYERS SONT BLOQUES, AUGMENTONS LES CHARGES

Et puis il y a les charges locatives. Là le scandale est énorme : le propriétaire n'augmente pas, ou très peu, les loyers, mais les charges accessoires à ce loyer vont augmenter de 30 % à 50 %, parfois de plus de 100 % en quelques années. Et le propriétaire d'accueillir les locataires par des soupirs désolés : « Je sais, leur dira-t-il, je le déplore encore plus que vous, mais hélas tout augmente. Le prix du fuel pour le chauffage a doublé, le gardien de l'immeuble a exigé une augmentation de son salaire, de même que les femmes de ménage qui nettoient les escaliers, ces Portugaises ne sont pas raisonnables ! Je ne puis faire autrement, etc. ».

Or, dans 99 % des cas, il s'agit de mensonges éhontés. Dans les H.L.M. et assimilés, les charges dont le propriétaire peut réclamer le remboursement aux locataires sont limitativement énumérées par l'article 38 de la loi du 1-9-1948. Dans tous les cas où les locataires ont contrôlé les charges réclamées par le propriétaire ils ont découvert une violation systématique de ce texte pourtant fort clair :

— Dans un ensemble H.L.M. de Seine-et-Marne, une même facture d'eau a été comptée deux fois par le propriétaire. Une erreur de 16 millions, c'est gros.

— Dans un petit ensemble des Yvelines, les locataires ont découvert qu'ils payaient, à titre de charges locatives, des travaux exécutés dans une villa de Cagnes-sur-Mer.

— Dans plusieurs ensembles, à Mantes-la-Jolie, à Paris-15<sup>e</sup>, les locataires ont eu la surprise de découvrir des centaines de rouleaux de papier hygiénique dans les comptes. Chaque année, ils payaient des dizaines de milliers de francs pour du papier hygiénique sans jamais parvenir à savoir à qui il pouvait bien servir.

Aux Clayes-sous-Bois, les charges aussi indûment réclamées par le propriétaire, remplissent des pages entières.

L'expérience de plusieurs dizaines d'amicales de locataires me confirme dans l'idée très simple que dans tous les cas où les locataires vérifient les charges réclamées, ils trouvent au minimum 10 % de charges incluses au mépris de la loi. Et parfois cela va jusqu'à 80 %. Quant aux logements non soumis à la loi de 1948, c'est du pur délire : le propriétaire va jusqu'à réclamer aux locataires les sommes les plus incroyables, les honoraires de son gérant, les primes d'assurances de ses murs, les frais d'honoraires de son avocat, comme un groupe de locataires, des Clayes-sous-Bois, en a fait la triste expérience. Tout cela m'a conduit à déposer sur le Bureau de l'Assemblée Nationale une proposition de loi extrêmement simple :

#### PROPOSITION DE LOI

##### « Article 1<sup>er</sup>.

Quel que soit le régime juridique de la location concernée, le propriétaire ne pourra jamais réclamer au locataire le remboursement de dépenses dont il ne justifie pas — quinze jours au moins avant de réclamer le remboursement des charges, le propriétaire devra adresser à chaque locataire un tableau détaillé de celles-ci. Dans tous les cas où le locataire le demanderait, le propriétaire devra tenir à sa disposition les pièces justifiant les dépenses dont il demande remboursement : factures, contrats en vertu desquels les factures sont payées, etc.

En cas de refus par le propriétaire de justifier des dépenses, celles-ci seront réputées ne pas exister.

##### Article 2.

Quel que soit le régime juridique de la location, le propriétaire ne pourra jamais réclamer au locataire que le remboursement des dépenses faites pour le compte et dans l'intérêt du locataire. Toutes les dépenses faites pour l'amélioration, l'entretien et la sauvegarde de l'immeuble, la gestion des intérêts du propriétaire, etc., resteront à la charge de celui-ci.

##### Article 3.

Les charges locatives des immeubles soumis à l'article 38 de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 sont énumérées limitativement par ce texte.

##### Article 4.

L'article 38 — A — Prestations — 1<sup>o</sup> est modifié de la façon suivante :

« Les frais d'entretien (fournitures et main-d'œuvre) des espaces verts seront supportés par moitié par le locataire et le propriétaire ».

*Article 5.*

L'article 38 de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 ainsi modifié énumère limitativement les charges récupérables par le propriétaire quel que soit le régime de la location et quand bien même celle-ci ne serait pas soumise aux autres dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948.

*Article 6.*

En tout état de cause, et quand bien même l'extension de l'article 38 de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 ne serait pas adoptée, le principe général prévu par les articles premier et 2 ci-dessus s'applique à toutes les locations.

Ne seront donc jamais récupérables sur les locataires des immeubles non soumis à l'article 38 de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 :

- les primes d'assurances de l'immeuble,
- les frais et honoraires du gérant ou de la personne qui gère l'immeuble pour le compte du propriétaire,
- les réparations des parties communes, les grosses réparations des parties privatives, les embellissements et améliorations diverses, etc.

Les dépenses effectuées pour partie dans l'intérêt du propriétaire et pour partie dans l'intérêt du locataire, dans les limites de l'article 9 ci-dessous, seront partagées par moitié. Il en sera ainsi notamment :

- des frais de gardiennage, surveillance, salaires et charges afférentes du concierge;
- entretien (fourniture et main-d'œuvre) des espaces verts. »

Mais le texte de loi ne suffit pas s'il n'est pas appliqué et l'expérience prouve que les propriétaires ne respectent jamais les textes qui limitent leurs appétits. Le seul moyen d'assurer le respect de la loi est donc de renforcer le contrat par les locataires eux-mêmes, et donc de leur donner les moyens de le faire. C'est pourquoi la proposition de loi prévoit :

« *Article 8.*

Dans tout ensemble immobilier comportant 50 logements au moins un local devra nécessairement être prévu pour permettre aux locataires de se réunir. Le propriétaire ne pourra pas s'opposer à ces réunions. »

« *Article 9.*

Chaque fois qu'un groupement de locataires, représentant au moins 20 % des locataires, existera, le propriétaire devra obligatoirement l'informer et le consulter pour toutes questions relatives à une augmentation de charges ».

### 3. — LE PROPRIETAIRE ET L'HUISSIER

Enfin, l'action menée par les associations de locataires en lutte pour faire respecter leurs droits m'a convaincu de l'existence d'un

véritable scandale, celui de la procédure de commandement. Le mécanisme en est simple : des locataires demandent à leurs propriétaires de vérifier les charges qui leur sont réclamées, c'est-à-dire *d'exercer un droit qui leur est expressément reconnu par la loi*. Le propriétaire furieux s'inclinera. Les locataires découvriront alors des charges invraisemblables (par exemple des dépenses effectuées dans d'autres ensembles) et déduiront ces charges qu'en vertu de la loi, ils ne doivent pas. Le propriétaire va-t-il respecter la loi ? Non, il fera délivrer aux locataires, aux « meneurs » par exemple, un commandement d'huisier d'avoir à payer les charges illégales dans les 15 jours. Dès lors ou bien le locataire doit saisir la justice, engager lui-même la procédure et faire l'avance de tous les frais, c'est-à-dire de plusieurs milliers de francs nouveaux, ou bien il risque d'être expulsé sans autre forme de procès. *Expulsé pour avoir respecté la loi au profit d'un propriétaire qui l'a violée.*

Et les propriétaires utilisent ces commandements à tours de bras. Cela ne leur coûte rien, ils en mettent le coût dans les charges de l'année suivante. Ainsi les locataires paieront eux-mêmes les frais de leur expulsion.

On peut difficilement trouver situation plus scandaleuse. J'ai donc posé une question écrite sur ce point au Ministre de la Justice. Monsieur Pleven une fois de plus m'a répondu que tout était ainsi pour le mieux dans le meilleur des mondes. Alors que tous les Français protestent contre leur justice, son coût, ses lenteurs, à commencer par les magistrats et les auxiliaires de Justice, Monsieur Pleven, à toutes les questions que je lui ai posées a toujours répondu avec une satisfaction béate que tout était très bien ainsi.

Ma proposition demande donc la suppression de cette procédure scandaleuse de commandement :

« Article 7.

En cas de contestation par les locataires du montant des charges qui leur sont réclamées, le propriétaire ne pourra en aucun cas recourir à la procédure de commandement visant une clause résolutoire insérée dans le bail ».

Tout cela ne paraît peut-être guère important, mais les dizaines de milliers de locataires en lutte, les millions de locataires du pays savent ou comprendront à quel point ces détails sont essentiels.

#### 4. — LE « LIBRE MARCHÉ » DU LOGEMENT

Une autre réforme m'a paru d'intérêt général. Si vous désirez louer un logement vous devrez, avant même d'entrer dans les lieux, payer un mois de loyer d'avance (car si vous ne recevez votre salaire qu'après avoir exécuté votre travail, vous devez payer votre loyer d'avance), plus deux mois de dépôt garantie (que vous ne revoyez pas, sauf rares exceptions) et un mois de loyer à titre de commission à l'agence immobilière. Il semble bien que l'on puisse réduire de tels frais et notamment supprimer l'intervention des agents immobiliers

en matière de location, en créant une agence nationale du logement, comme on a créé une agence nationale pour l'emploi. A cette proposition simple Monsieur le ministre de l'Equipement a répondu qu'il fallait avant tout « sauvegarder la liberté des transactions sur le marché du logement » et que les propriétaires préféreraient s'adresser aux agents immobiliers et aux notaires. Les locataires apprécieront si le fait pour eux de payer une commission d'un mois de loyer à une agence immobilière assure vraiment leur liberté comme le pense M. Chalandon.

##### 5. — LES « TOURS DE MARLY »

Pour un député socialiste, un autre aspect des problèmes du logement est la lutte contre les promoteurs, contre le pillage des terrains de la Région parisienne, et contre le développement d'un urbanisme dont le seul but est le profit de quelques-uns au détriment de la collectivité.

Sur ce plan, dans ma circonscription, j'ai été gâté. Entre les tours de Montval à Marly-le-Roi et l'empire de Balkany, le travail ne manquait pas.

Le cas des tours de Montval illustre parfaitement cet urbanisme sauvage des promoteurs qui se moquent de tout, de la loi, de la justice, des autorités, des habitants et qui bénéficient de l'appui du gouvernement contre la loi, les tribunaux, les municipalités.

Marly-le-Roi est certes l'une des communes les plus agréables de toute la Région parisienne. Au surplus, une municipalité dynamique l'a dotée d'un ensemble d'équipements collectifs très supérieur à la moyenne. Ainsi est-ce une terre en or pour les promoteurs. C'est ce qu'a pensé la SEGIMO-MANERA. Mais à force de construire, le terrain se fait rare, donc cher, et par conséquent les profits diminuent. Pour faire une opération hautement rentable, ces promoteurs ont donc décidé de construire des tours. Que cela empiète sur les terrains réservés à l'Education Nationale, que cela détruise un paysage encore un peu respecté, que cela transforme une commune encore agréable en un fouillis de béton, qu'importe. Que, saisi par le maire de Marly-le-Roi le tribunal administratif de Versailles condamne le promoteur, parce que le permis de construire viole le plan d'urbanisme, qu'importe. Fort de ses appuis, SEGIMO-MANERA a poursuivi la construction de ses tours illégales et condamnées par la justice, s'est adressé au ministre de l'Equipement, lequel a répondu allègrement que tout était parfaitement régulier. Mais le Conseil d'Etat confirme le jugement de Versailles et condamne les tours de Montval. Le promoteur s'en moque, évidemment : les tours sont construites et vendues. Que les acquéreurs se voient alors empêtrés dans un réseau de difficultés incroyables, que la ville de Marly doive faire face à une situation invraisemblable, qu'est-ce que vous voulez que cela fasse au promoteur ? Et le gouvernement ? Lui n'a pas hésité, prenant partie contre la municipalité, les habitants, le plan d'urbanisme, la loi, le tribunal administratif, le Conseil d'Etat, il a soutenu le promoteur contre tout et contre tous, et lorsque le Conseil d'Etat a rendu son arrêt, ce sont ces hauts

magistrats que M. Chalandon a critiqués et attaqués au nom de la liberté de l'urbanisme.

Je voudrais encore ajouter un mot sur cette affaire : l'arrêt du Conseil d'Etat condamnant le promoteur a eu pour principal effet de bloquer les prêts du Crédit foncier qui devaient compléter les apports personnels des acquéreurs d'appartements dans ces fameuses tours. Ainsi ces gens avaient engagé des fonds mais, ne pouvant obtenir les prêts promis, ne pouvaient entrer dans les lieux. Ils étaient eux aussi victimes des légèretés du ministre et de « l'esprit d'entreprise » du promoteur.

Heureusement en période électorale les ministres sont « à l'écoute du peuple ». J'ai téléphoné le 15 novembre 1972 au cabinet du ministre de l'Équipement pour savoir si l'on envisageait une solution à cette situation ridicule et, une heure plus tard, le préfet lui-même me faisait savoir que les prêts seraient incessamment débloqués. Je l'en remercie, mais ne peux écarter l'idée que la conjoncture électorale n'est pas étrangère à la rapidité de cette solution.

Comme il s'agit d'une histoire à épisodes je dois encore y ajouter celui de janvier 1973 : préférant en finir temporairement avec cet imbroglio juridico-financier, MANERA, se dissociant d'ailleurs de SEGIMO sur ce point, vient d'informer les nouveaux acquéreurs qu'elle allait leur rembourser leurs premiers versements et qu'ils devaient chercher des logements ailleurs. Elle pense trouver facilement des acquéreurs plus fortunés qui paieront les appartements comptant, sans avoir besoin de prêts. Seulement les réservataires des appartements comptaient emménager, certains avaient donné congé de leurs précédents logements, quelques-uns sont à la rue, en plein hiver. Indignés ils se sont réunis, ont créé une association de défense. Seraient-ils de dangereux agitateurs s'ils occupaient ces logements libres sur lesquels ils comptent depuis des mois ?

La propagande du gouvernement serine depuis dix ans son souci du maintien de l'ordre, du respect de la loi que nous autres militants révolutionnaires, mettrions gravement en péril. Cette affaire exemplaire des Tours de Montval me conduit à poser une question :

— 10 familles avec enfants en bas âge sont expulsées parce qu'elles ne peuvent pas payer des loyers exorbitants et des charges indues d'après la loi elle-même. Un immeuble vide est là. En attendant d'être relogées, elles s'installent dans ces appartements vides. Elles seront poursuivies en justice, condamnées à des amendes sinon à des peines de prison, expulsées.

— Un promoteur élève des tours, massacrant un paysage pour toujours, violant la loi, ne se préoccupant pas plus des décisions de justice que de l'intérêt de tous les habitants présents et futurs. Non seulement il ne sera pas poursuivi, mais il sera soutenu et défendu par le ministre de l'Équipement lui-même.

Qui viole la loi ? Qui crée le désordre ?

## 6. — PARLY II

Avec le groupe Balkany on aborde un tout autre problème, car il s'agit certainement de l'un des promoteurs les plus intelligents qui sévissent, et peut-être de celui dont les méthodes sont les plus novatrices. J'aborderai dans un autre chapitre la manière dont est traité le personnel et dont les lois sociales sont « respectées » par ce patron de combat, mais sur le plan de l'urbanisme, la situation est complexe. Prenons l'exemple de Parly II. Le scandale de Parly II, ce n'est pas sa réalisation, c'est son existence même.

Les autorités régionales avaient défini un schéma directeur, discutable certes, mais qui avait le mérite d'exister et qui présentait une certaine logique. On devait construire des villes nouvelles autour de Paris, assez loin pour éviter la création d'une gigantesque métropole invivable. En outre les conventions d'aménagement devaient prévoir conjointement les logements, les emplois, les équipements collectifs (hôpitaux, écoles, commerces, moyens de transport...) afin de ne pas transformer ces villes nouvelles en dortoir.

Ainsi est né le projet de la Ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines, près de Trappes.

Au lieu de cela que voit-on ? Un promoteur « jeune et dynamique » propose de construire une ville de 20 000 habitants, près de Paris, sans équipements collectifs et au bord d'une autoroute déjà saturée. Le gouvernement aurait pu, aurait dû s'y opposer. Pensez-vous ! Au nom de la liberté d'entreprendre les Pouvoirs publics annulent leurs propres règles de Parly II s'est construit, sans emplois, sans écoles, sans lycées, sans moyens de transport. Il n'y a même pas assez de parkings. Pour tout dire, les constructions elles-mêmes sont bien faites et ne manquent pas de charme. Les nombreuses familles qui y vivent seraient prêtes à s'y trouver heureuses, si précisément la scolarisation des enfants était correctement assurée, les transports publics praticables, les parkings suffisants pour éviter l'insupportable petite guerre des retours du soir. Toutes les conditions de la vie urbaine non directement liées au seul logement ont en fait été systématiquement négligées, au point qu'on voit surgir aujourd'hui à Parly II un nouveau problème : celui de la sécurité de la circulation dans le grand ensemble. Plus d'une dizaine de blessés et un mort, tel est en trois ans le prix d'un tracé des voies peu compatible avec une grande densité de population et le prix d'une très grande insuffisance de surveillance.

Tout ce désordre se passe de commentaires. Et pourtant l'on parle maintenant d'un nouveau grand programme juste à côté, à Rocquencourt, des ZAC (Zones d'Aménagement concerté) se préparent à Bailly et Noisy, un immense immeuble de bureaux est envisagé à Louveciennes. Comment vivront et se transporteront tous ces gens ? Ce sont autant de nouvelles grandes batailles qui commencent, et que je suis décidé à mener avec fermeté, en accord avec toutes les associations de résidents ou les associations de défense concernées.

Coll. MichelRocard.org

## CHAPITRE IV

# *Les transports vous roulent*

### 1. — UNE CIRCONSCRIPTION GATEE

Ce titre va, je le crains, faire bondir à peu près tous ceux qui utilisent les transports en commun et ceux qui, faute de pouvoir le faire, font chaque jour du surplace sous le tunnel de l'autoroute de l'Ouest.

C'est pourtant ce que vous laissent entendre les pouvoirs publics lorsque vous leur parlez de ces problèmes, ce qu'affirment les représentants de l'U.D.R. (sauf naturellement en période électorale où ils découvrent soudain beaucoup de problèmes qu'ils oublient 15 jours après). La 4<sup>e</sup> circonscription des Yvelines est reliée à Paris par deux lignes de chemin de fer : Paris-Montparnasse pour Les Clayes et Villepreux, Paris-Saint-Lazare pour Saint-Nom-la-Bretèche par la plupart des autres communes. En outre, à Versailles, on trouve trois lignes desservant Paris et, de l'autre côté, le R.E.R. qui vient maintenant jusqu'à Saint-Germain-en-Laye.

Et, en plus de tout cela, l'autoroute de l'Ouest.

Sur le papier, cela fait vraiment un magnifique réseau de transports en commun et les habitants de cette partie de la Région parisienne n'ont vraiment pas à se plaindre. Pourtant, ils se plaignent. Les problèmes de transports sont en effet, après ceux concernant l'école et le logement, ceux dont j'ai été le plus fréquemment saisi par les habitants. Le plus intéressant, c'est qu'il n'y a pas eu seulement dans ce courrier, des plaintes, des réclamations, des protestations, mais également de nombreuses suggestions, des propositions parfaitement réalistes et constructives.

*Les habitants se plaignent, et à juste titre :*

— *de l'absence de transports* : malgré un beau schéma sur le papier, une grande partie de la circonscription est totalement privée de moyens de transports en commun efficaces. Noisy-le-Roi, Bailly, Le Chesnay, n'ont aucune desserte S.N.C.F. Au Chesnay on a laissé se construire les 5 000 logements de Parly II sans prévoir aucun transport en commun, et l'on arrive ainsi à une ville de 30 000 habitants non desservie par la S.N.C.F. En existe-t-il beaucoup en France, je ne le crois pas.

Le Chesnaysien qui se rend à son travail à Paris va entreprendre une véritable expédition. Pour m'en rendre compte je l'ai faite. Non pas comme les autorités, ministres ou préfets, avec cortège officiel, non, en usager moyen et c'est fort instructif. A 7 heures du matin, j'ai attendu un car devant les H.L.M. de l'avenue Schweitzer. Impossible de consulter leur horaire, il n'est pas affiché. En outre, tous les usagers me confirment que les horaires de la C.G.E.A. sont des plus élastiques. Après 11 minutes d'attente, un car antédiluvien, sale, prêt à perdre toutes ses pièces, enfourne sa cargaison de voyageurs pour Versailles. Quinze minutes plus tard, il me dépose devant la préfecture et cinq minutes me suffisent pour être à la gare de Versailles Rive-Gauche. J'attends encore cinq minutes le départ du train et une demi-heure plus tard je suis à la gare des Invalides. Je me rendais au ministère de l'Education Nationale, rue de Grenelle, et il m'a fallu 12 minutes en marchant d'un bon pas ; Total : parti à 7 heures précises, je suis arrivé, pour un trajet moyen à 8 h 13 minutes rue de Grenelle, ce qui représente 2 h 26 par jour, et encore ne s'agit-il que d'un parcours moyen.

La situation est encore pire pour les habitants de Bailly par exemple et en général pour tous ceux de la vallée du Galy qui n'habitent pas juste à côté des gares.

— *Le coût du transport* : pour avoir le plaisir d'aller travailler par de multiples transports en commun, des cars sales et vétustes, des trains bondés et sans aucun confort, il faut encore déboursier une somme qui finit par être très importante. Pour une famille habitant Les Clayes, si le mari travaille à Paris et la femme au centre commercial de Parly II, les frais de transports représentent à la fin de l'année plusieurs dizaines de milliers de francs anciens et bien souvent *plus de cent mille francs anciens*.

— *L'absence totale de confort* : le pays qui construit le Concorde transporte les travailleurs dans des conditions d'hygiène et de confort qui font plus songer au XIX<sup>e</sup> siècle qu'au XX<sup>e</sup>. Les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants sont littéralement écrasés dans des trains de banlieue dont on se demande parfois s'ils respectent bien leurs propres normes de sécurité !

— *Les transports intérieurs du département* arrivent eux à battre des records. Courteline en resterait sans voix. Ces transports intérieurs sont, dans la circonscription, essentiellement assurés par une compagnie privée, la C.G.E.A., laquelle est fort largement subventionnée, avec l'argent des contribuables, pour assumer ce service. Or, lesdits contribuables qui paient une seconde fois en prenant le car, feront des découvertes des plus inattendues.

M<sup>me</sup> C. G. de Marly-le-Roi m'écrit pour raconter sa surprise, prenant le car, de voir celui-ci tourner en rond ou presque. Le chauffeur de cette ligne régulière avait perdu sa route. Il aurait été embauché de la veille.

## 2. — LES PROBLEMES ET LEURS SOLUTIONS

Afin de mieux connaître les problèmes réels, tels que les soulèvent les usagers et non tels qu'on les voit dans les beaux schémas des pouvoirs publics, nous avons lancé une enquête sur les transports dont les résultats ont nettement dépassé. J'ai pu ainsi découvrir un certain nombre de problèmes auxquels je n'avais pas pensé, mais aussi de nombreuses solutions préconisées par les intéressés, solutions auxquelles je n'avais pas songé. Dans ce domaine plus que dans les autres, mon action de député a vraiment été celle de représentant des habitants, et de porte-parole de leurs solutions.

— *Le coût des transports* est essentiellement un problème national. Faire payer les travailleurs pour aller travailler apparaît aujourd'hui comme quelque chose d'in vraisemblable. La solution est connue depuis longtemps : une carte de transport unique payée par l'employeur. Le moyen de l'obtenir ? Une grève des usagers, organisée par les syndicats ouvriers et les comités d'usagers. Grève que l'on pourrait agrémenter par exemple d'une grève « du zèle », un jour de visite officielle, tous les usagers laissant le train pour prendre ensemble l'autoroute de l'Ouest (avec provisions de bouche !).

Je ne reprends pas ici le problème des transports scolaires, évoqué plus haut, et auquel nos ancêtres législateurs n'avaient pas pensé. Au fond l'école est plus gratuite pour ceux qui habitent près des écoles que pour ceux qui habitent loin.

A plusieurs reprises, j'ai réclamé des explications, tant au niveau de la Préfecture, qu'au niveau du Gouvernement, sans que jamais l'on ait pu me faire une réponse claire, les Transports renvoyant à l'Education Nationale, qui renvoie à la S.N.C.F., qui se retourne vers l'Académie, qui rétorque qu'elle n'a aucun droit de regard sur les transports. Sur ce point encore, la mauvaise volonté évidente, le refus de toute solution négociée, entraînant nécessairement le recours à d'autres modes d'action : refus de payer le plein tarif (et l'on verra si l'on ose poursuivre les parents), grève scolaire, etc.

### *Transports en commun*

« 20233. — M. Rocard expose à M. le ministre des Transports que de très nombreux habitants des Yvelines réclament la suppression des premières classes dans les transports en commun aux heures de pointe. Il lui demande si des études ont été entreprises envisageant cette mesure et les raisons qui pourraient empêcher de l'accepter. » (Question du 7 octobre 1971.)

Réponse. — « En application de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959, modifiée, relative aux transports de voyageurs dans la région des transports parisiens, le syndicat des transports parisiens définit le mode technique d'exécution des services, les conditions générales d'exploitation et les tarifs à appliquer. C'est donc cet organisme qui pourrait être amené à modifier la situation existante. Cependant,

la première classe sur le réseau métropolitain, qui avait été supprimée le 2 janvier 1947, a été rétablie le 1<sup>er</sup> décembre 1948 à la suite de nombreuses réclamations de la part des voyageurs et en raison du supplément de recettes important qui en résultait pour la Régie autonome des transports parisiens. Toutefois, l'accès des voitures de première classe, jusqu'à 8 heures, par les voyageurs de deuxième classe, a été alors décidé dans le but d'améliorer les conditions de transport des Parisiens se rendant à leur travail pendant les heures d'affluence du matin. Par contre, sur les lignes de banlieue de la Société nationale des chemins de fer français, une mesure identique ne pourrait être appliquée, l'importance des temps de parcours et la diversité des dessertes entraînant des conditions d'exploitation très différentes de celles du métropolitain. La banalisation des voitures à l'heure de pointe du soir n'apporterait qu'un avantage relativement peu important aux voyageurs de deuxième classe, aussi bien sur le réseau métropolitain que sur les lignes de banlieue de la Société nationale des chemins de fer français. En effet, il ressort d'une récente enquête menée sur le métropolitain que les comptages de voyageurs effectués périodiquement montrent que la charge des voitures de première classe pendant cette période de la journée atteint, dans les zones où le trafic est important, en moyenne 80 % de la capacité de la voiture ou du compartiment correspondant. La suppression de la première classe conduirait, tant sur la Société nationale des chemins de fer français que sur la Régie autonome des transports parisiens, à une perte de recettes importante résultant à la fois du tarif moins élevé et d'un report de clientèle sur le transport individuel, qui ne pourrait qu'accentuer les charges des collectivités publiques. »

#### *Les solutions S.N.C.F.*

Dans cette circonscription, desservie par deux lignes de chemin de fer et bordée par les lignes S.N.C.F. de Versailles et R.E.R. de Saint-Germain-en-Laye, la solution des problèmes de transports en commun doit naturellement passer par la S.N.C.F. Tout d'abord, une mesure bien simple qui décongestionnerait les trains aux heures de pointe, serait la suppression des wagons de 1<sup>re</sup> classe, au moins entre 6 h 30 et 9 heures et 17 et 19 heures. Lors de notre enquête, cette mesure a été préconisée par 92 % des réponses, c'est dire qu'elle fait la quasi unanimité. J'ai aussitôt réclamé cette mesure au Gouvernement. La réponse du ministre des Transports, laisse rêveur !

Une seconde suggestion vise à remplacer, sur les lignes de banlieue, les voitures existantes par des voitures à plus grande capacité. Sur le plan technique cela est d'autant moins impossible que les trains de banlieue circulent à vitesse très réduite. Sur le plan financier cela paraît très faisable également puisqu'il faut bien remplacer le matériel archaïque utilisé sur la ligne de Paris-Invalides, par exemple. La S.N.C.F. met en place de nouveaux wagons et fait des installations somptueuses dans certains T.E.E., sur Paris-Nice par exemple, alors

que ces trains sont utilisés chaque jour par quelques dizaines, au mieux quelques centaines de voyageurs.

Ne serait-il pas préférable de porter ces investissements de confort et modernisation vers les trains de banlieue qui, eux, chargent chaque jour des centaines de milliers de voyageurs ?

De même, des palliatifs peuvent être trouvés dans l'augmentation de fréquence des trains aux heures de pointe. Les réclamations incessantes des comités d'usagers, de certaines municipalités, réclamations que j'ai toujours appuyées au maximum, ont ainsi abouti à obtenir, bon an mal an, quelques trains supplémentaires sur la ligne de Saint-Nom-la-Bretèche. C'est un succès et une fort bonne chose en soi, mais l'augmentation démographique de la région demeure, ce n'est évidemment pas une solution; à peine un palliatif.

### *Des solutions existent pourtant*

La première, c'est bien sûr le R.E.R. Des milliards ont été dépensés pour créer ce R.E.R. qui dessert les zones « résidentielles » de Chatou, du Vésinet, de Saint-Germain-en-Laye. Puisque cela existe autant l'utiliser au mieux. Ce mieux, c'est le développement du R.E.R. vers les zones en plein essor démographique et notamment Plaisir, Les Clayes et la ville nouvelle de Saint-Quentin. Les travaux se feraient actuellement en grande partie dans une zone encore non urbanisée, c'est-à-dire à moindres frais. Dans quelques années, ce sera impossible ou cela reviendra à un prix exorbitant car il faudra exproprier, démolir. Par ailleurs, on peut dès maintenant raccorder les lignes S.N.C.F. de Versailles R.D. et de Saint-Nom-la-Bretèche, au R.E.R. à Nanterre. Il suffit d'une simple adaptation du matériel S.N.C.F. ce qui n'est pas d'un coût extraordinaire.

Ce raccordement au R.E.R., de nombreux électeurs me l'ont réclamé, et j'ai interrogé le gouvernement sur ses intentions à ce sujet au mois d'octobre 1972. On lira ci-dessous la question et la réponse.

Cette réponse vaut son pesant d'or. On notera d'abord qu'à la deuxième question, il était difficile de répondre en plus de lignes pour ne rien dire. Chaque année qui passe voit les prix des terrains augmenter considérablement et les zones encore libres se construire, ce qui compliquera et renchéra l'opération quand un jour on se décidera à la trouver nécessaire, ce qu'à mes yeux elle est dès aujourd'hui.

Quant à la première question, la réponse est belle aussi : lorsque deux lignes sont en correspondance, il y a rupture de charge et attente, d'un bon quart d'heure en général sur ce genre de liaison; lorsque deux lignes sont raccordées on ne quitte pas son wagon du départ à l'arrivée. Dans le cas précis il s'agirait d'aller de Versailles et de Saint-Nom-la-Bretèche directement jusqu'à Etoile et Auber. Si j'ai posé la question d'un raccordement à Nanterre, c'est parce qu'une étude pré-

cise, parue dans le journal *Le Monde*, établissait que ce raccordement était techniquement très simple.

### *Transports en commun (département des Yvelines)*

« 26429. — M. Michel Rocard attire l'attention de M. le ministre des transports sur la situation nouvelle créée dans le département des Yvelines par l'ouverture de la ligne R.E.R. de Saint-Germain-en-Laye. La région de Versailles, en pleine expansion démographique, voit chaque année l'implantation de grands ensembles immobiliers et de véritables villes nouvelles, sans que l'équipement en transports en commun réponde à cet accroissement de la population. L'existence de la ligne R.E.R. paraît susceptible de pouvoir sinon résoudre le problème, du moins de l'atténuer quelque peu. Il lui demande donc : 1° si le raccordement des lignes S.N.C.F. de Versailles-R. D. et Saint-Nom-la-Bretèche avec la ligne R.E.R. à la station Nanterre-Préfecture est envisagée et dans quel délai ; 2° si des projets existent concernant le raccordement de Versailles avec Saint-Germain-en-Laye et dans quels délais ces mesures sont envisagées. » (Question du 10 octobre 1972.)

Réponse. — « 1° Le raccordement des lignes S.N.C.F. de Versailles-R. D. et Saint-Nom-la-Bretèche avec la ligne R.E.R. à la station Nanterre-Préfecture n'est pas envisagé car ces deux lignes sont déjà en correspondance avec le R.E.R. à La Défense. 2° Divers projets de raccordement de Versailles à Saint-Germain-en-Laye ont été envisagés notamment par utilisation de la ligne de grande ceinture. Toutefois l'état d'avancement des études ne permet pas encore d'indiquer si une solution économiquement adaptée au trafic potentiel pourra être trouvée. »

Comme il m'apparaît qu'il y a là une solution réaliste et finalement peu coûteuse à l'un des grands problèmes de la région, c'est toute une opération revendicatrice qu'il faut organiser pour exiger ce raccordement, car si les habitants attendent qu'il leur soit accordé spontanément, ils risquent de l'attendre encore longtemps.

La deuxième solution, c'est la remise en service des lignes de la grande ceinture, perspective que la S.N.C.F. se refuse actuellement à envisager.

### *Les transports routiers*

Les problèmes posés par les transports C.G.E.A. sont finalement assez simples à résoudre et dépendent essentiellement d'un véritable contrôle de cette société privée qui utilise les subventions versées pour faire des bénéfices. Contrôle de son matériel, contrôle de ses horaires, de ses tarifs, mais contrôle réel auquel participeraient les usagers, cela n'a rien d'utopique et permettrait de revenir à une con-

ception plus saine du service public qui consiste non pas à exploiter l'usager, mais à assurer un service.

Dans un domaine plus réduit, nous sommes au moins parvenus à obtenir la remise en service de la ligne La Celle-Saint-Cloud - Hôpital Poincaré - Billancourt pour les travailleurs de Renault et de Poincaré. Bien que le Maire de La Celle-Saint-Cloud que j'avais saisi du problème m'ait répondu qu'il dépendait de l'Assemblée Nationale, c'est bien au niveau du département qu'il a pu être réglé et Monsieur le Préfet des Yvelines a pu ainsi, pour une fois, me permettre de donner satisfaction aux travailleurs de Beauregard. Je suis heureux de l'en remercier.

Plus difficile est le problème des travailleurs du centre commercial de Parly II. Près de 2 000 salariés quittent leur travail à 22 heures et il existe alors un seul car, à 22 h 12 pour Versailles. Pour toutes les autres directions, il n'y a que la voiture individuelle (et son coût !) ou l'auto-stop avec tous les dangers qu'il comporte à cette heure. Il faudrait donc plusieurs services de car tant en direction de La Celle-Saint-Cloud, Bougival, Saint-Germain-en-Laye, que vers l'Ouest. Mais ces cars ne sont pas rentables, rétorque-t-on, car les salariés ne sont pas suffisamment nombreux à les utiliser. C'est encore un faux problème. D'une part, si les cars existaient, les salariés les prendraient. D'autre part, compte tenu des horaires de travail (et des résultats paraît-il extraordinaires du centre commercial de Parly II) il semble qu'on pourrait faire financer au moins la moitié de ces transports, sinon la totalité, par les employeurs du centre commercial. Là encore, toutes les démarches que j'ai pu faire se sont heurtées à des fins de non recevoir ou à de bonnes paroles qui n'ont débouché sur rien, et il me semble bien que la seule solution réside entre les mains des salariés du centre commercial qui devront exiger « fermement » ces transports.

### *Les charmes de l'automobile*

Reste enfin la voiture individuelle et les embouteillages extraordinaires que connaît, matin et soir l'autoroute de l'Ouest. Certes, il s'agit là d'un problème qui dépasse le département, certes le tunnel de Saint-Cloud doit être doublé, mais chacun sait que cela sera insuffisant. En fait, c'est sur les autres routes de la circonscription que j'ai pu agir, et que j'ai constaté à quel point les choses les plus simples pouvaient présenter de difficultés. Un exemple : sur la R.N. 186, à l'entrée de Versailles, le virage de la Porte Saint-Antoine se présente de manière particulièrement dangereuse. En trois mois, d'octobre à décembre 1971, il y a eu plus de 90 accidents corporels, soit plus d'un par jour, dont plusieurs mortels. Il suffirait de mettre des feux tricolores à l'entrée du virage. Tout le monde est d'accord là-dessus; la municipalité du Chesnay le réclame depuis des mois; des centaines de signatures ont été recueillies par des pétitions. Mais à tout cela, l'administration départementale de l'Équipement répond imperturbable

que ce n'est pas possible car le virage n'est pas dans une agglomération. A ceux qui savent que cette route longe tout le long Parly II et ses milliers d'habitants, une telle réponse paraîtrait du plus haut comique s'il n'y avait eu plusieurs morts déjà. J'ai, là encore posé une question écrite au Gouvernement qui n'a toujours pas daigné me répondre. Qu'importe le vœu de toute une population, qu'importent les blessés et les morts.

Le seul moyen d'obtenir ce feu tricolore est-il d'aller bloquer la route tout un samedi ? Puisque toutes les autres voies ont échoué, c'est ce que je proposerai à la population du Chesnay.

## CHAPITRE V

# *Travail et emploi*

### 1. — LA SITUATION DE L'EMPLOI

Comme bon nombre de circonscriptions de la Région Parisienne, la 4<sup>e</sup> des Yvelines est habitée par des gens qui travaillent ailleurs, notamment à Paris. Les emplois sur place, pratiquement tous dans le tertiaire, sont rares et il n'y a, dans tout le secteur, que trois entreprises d'une certaine importance : la C.I.I. qui s'étend à Louveciennes et aux Clayes-sous-Bois, le Groupe Drouot à Marly-le-Roy, et le complexe du centre commercial de Parly II.

Si les emplois sont rares et si la plupart des habitants travaillent en-dehors de la circonscription, notamment à Paris et dans les Hauts-de-Seine, bon nombre de salariés de la C.I.I., du groupe Drouot ou de Parly II habitent Paris, et, quoi qu'en disent les publicités, la difficulté des transports est pratiquement la même dans les deux sens. Le premier souci d'un élu socialiste est tout naturellement celui de l'emploi et l'un des tous premiers contacts que nous avons eus a été avec la section de Versailles de l'Agence Nationale pour l'Emploi. Cette agence, malgré sa bonne volonté évidente, se trouvait en 1970 dans une situation difficile pour faire face à ses tâches, à cause de la pauvreté de ses moyens. Cette pauvreté est illustrée par un fait : dans un département de près d'un million d'habitants, qui connaît l'une des plus fortes expansions démographiques de la région, il n'existait aucun centre de formation professionnelle pour adultes. J'ai donc aussitôt posé au gouvernement une question écrite :

Question écrite (n° 10.692 du 10 mars 70)

« Monsieur Michel Rocard, député, demande à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population s'il est, à son avis, normal qu'il n'y ait *aucun* Centre de Formation Professionnelle pour adultes dans toute la région versaillaise. Il lui demande d'indiquer quelles mesures il compte prendre pour pallier cette carence, alors que le développement urbain de cette région prévoit la nécessité de créer 140 000 emplois nouveaux. »

Réponse (6-5-1970) :

« Le recrutement des stagiaires pour les centres de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes s'effectue en

règle générale au niveau d'une région, et parfois, pour certaines spécialités, au niveau national. Le V<sup>e</sup> Plan de modernisation et d'équipement a d'ailleurs été régionalisé pour ce qui concerne les investissements de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes et a prévu pour la région parisienne un certain nombre de créations nouvelles. Actuellement huit centres de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes fonctionnent dans l'ensemble de la région parisienne (à Meaux, Champs-sur-Marne, Persan-Beaumont, Le Plessis-Robinson, Lardy et à Paris : Philippe-Auguste, Notre-Dame-des-Victoires et place du Commerce); d'autres ont été programmés (Créteil) ou sont prévus dans les prochains programmes d'extension de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Stains notamment). Tous ces centres accueillent des stagiaires de la région, y compris ceux du département des Yvelines, pour lequel il n'est pas possible, dans l'immédiat, malgré l'intérêt évident qu'a bien voulu souligner l'honorable parlementaire, d'envisager la création d'un centre de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes supplémentaire. Il convient cependant de noter que la région versaillaise va prochainement compter un centre conventionné de formation professionnelle puisque la reconstruction du centre Yves Bodiguet, à Meudon, est sur le point d'être réalisée sur les crédits budgétaires du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population. »

La première conclusion que l'on peut tirer de cette situation, c'est que l'anarchie règne dans tout cela, en l'absence totale d'une politique de l'urbanisme et de l'emploi. Les promoteurs créent des cités qui sont presque des villes, là où le terrain leur paraît le plus avantageux, pour eux. Les industriels restent là où habitent les travailleurs, et les transports restent ce qu'ils étaient il y a trente ans. L'anarchie qui découle logiquement de l'abandon à la spéculation privée de tout l'urbanisme et de l'absence d'une politique rationnelle de l'emploi, ce sont les travailleurs seuls qui en font les frais et des centaines de lettres me l'ont confirmé. Les situations les plus désastreuses sont celle des jeunes et celle des travailleurs de cinquante ans et plus.

Des jeunes, surtout des jeunes filles de 18 à 19 ans qui cherchent depuis des mois, et quelques-unes depuis plus d'un an, une situation stable, j'en ai rencontré à presque chacune de mes permanences. Attirées par la publicité, elles ont préparé un C.A.P. de coupe et couture par exemple, et, un an après leur C.A.P., elles sont toujours à chercher leur premier emploi, sans reconversion possible puisqu'il n'y a pas de centre de F.P.A. Leur seule possibilité est d'entrer, sans formation, dans le commerce; à quel tarif ? A l'autre extrémité, les cadres de cinquante ans licenciés par suite de « réorganisation » dans leur entreprise et qui cherchent eux aussi, sereinement les premiers mois, de plus en plus affolés ensuite, un nouvel emploi, car enfin ils ont encore seize ans de travail devant eux avant la retraite. Au bout d'un

an, ils seraient prêts à tout accepter : un simple poste d'aide comptable, de rédacteur, de débutant, mais l'entreprise préférera, au même prix embaucher un personnel plus jeune. Et pour accroître leurs difficultés, le service de l'ASSEDIC dans les Yvelines, fonctionne mal. Je pourrais citer vingt lettres de travailleurs en chômage qui, six mois après avoir rempli toutes les formalités exigées, attendaient encore le premier versement de l'ASSEDIC. Or, il s'agit de prestations vitales pour les intéressés qui n'ont plus de salaires et qui doivent néanmoins vivre et faire vivre leur famille.

Sur ce problème encore, au-delà des interventions nécessaires sur les cas personnels, j'ai posé une question écrite au gouvernement, mais je n'ai eu qu'une réponse évasive.

## 2. — LES CONDITIONS DE TRAVAIL

C'est de toute la France que les demandes d'intervention m'ont été adressées par des travailleurs, des comités d'entreprise, des organisations syndicales. La place manque ici pour tout citer et je m'en tiendrai au département des Yvelines et plus particulièrement à la 4<sup>e</sup> circonscription. Au sein de la C.I.I. existe une section d'entreprise P.S.U. C'est donc elle qui assure l'essentiel du travail dans cette entreprise. Au groupe Drouot je n'ai eu que des contacts individuels avec les travailleurs et aucune demande d'intervention.

Par contre le centre commercial de Parly II offre des occasions de combat sur des années. Le centre commercial, c'est plus de 2 000 salariés employés dans une unité géographique, mais pas plus de 100 employeurs. D'une part, Prisunic, Suma, le Groupe Balkany et maintenant Jacques Borel, d'autre part des dizaines de petits magasins employant de 5 à 20 salariés.

Il y a donc diversité juridique totale et plus de cent employeurs indépendants les uns des autres. Mais il y a aussi des facteurs communs, l'ensemble de ces entreprises constitue un bâtiment unique : le centre commercial proprement dit. Les employeurs se sont groupés en une association pour la plupart des frais communs; il existe même un manager du centre, sorte de coordinateur commun et bon nombre de services, ou d'absence de services sont communs.

Ma première intervention au centre commercial a été faite à la suite d'un véritable S.O.S. anonyme que j'ai reçu quelques jours avant Noël 70. Le centre commercial est ouvert tous les jours de la semaine sauf le dimanche. Or, au moment de Noël, les affaires marchent bien et les employeurs avaient décidé de rester ouverts deux dimanches de suite. Pour les salariés, surtout les mères de famille, une telle décision était un coup dur. Or le centre avait réussi à obtenir l'autorisation du Préfet, lequel avait subordonné son autorisation à l'accord des salariés. Et les patrons d'affirmer que les salariés étaient d'accord.

Ils ne l'étaient pas, loin de là, et j'ai reçu ce S.O.S. « ne pas voir nos enfants pendant deux dimanches de suite et juste au moment de Noël, c'est terrible. A-t-on le droit de nous imposer cela ? Nous comptons sur vous Monsieur le député ! ».

J'ai donc aussitôt protesté auprès du Préfet et auprès de Monsieur Fontanet, alors Ministre du Travail. Je dois reconnaître que, pour une fois les réponses n'ont pas tardé. Le Préfet rappelait qu'il avait subordonné sa dérogation à l'accord des salariés et que ceux-ci avaient donné cet accord. Sur quoi se basait donc le Préfet ? Sur l'affirmation mensongère des employeurs, sans aucune vérification, sans aucun contrôle, sans même avoir interrogé les organisations syndicales là où elles existent. Quant au Ministre, c'était sur l'avis de l'Inspection du Travail qu'il fondait lui, sa réponse, alors que cette Inspection s'était bien gardée de toute inspection. Les magasins sont restés fermés.

Ce premier contact m'a permis, grâce aux informations des organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T., de découvrir bientôt tous les problèmes posés :

#### *Problème d'hygiène du travail*

Dans certains locaux, l'aération est tellement mal faite que les travailleurs ont constaté des sautes de température de 8 à 10° en une heure de temps dans un même local.

L'Inspectrice du Travail préfère toujours visiter le bureau du directeur plutôt que d'inspecter les locaux où sont entassés les salariés. Ensuite, à toutes les protestations, le Ministre oppose « les visites de l'Inspection du Travail ».

#### *Problème de services communs*

Dans le centre où travaillent plus de 2 000 salariés, il n'y a pas de médecins, pas même d'infirmier. Mieux, encore, il n'y a pas de restaurants d'entreprises, ni même un restaurant inter-entreprises. Il y a une « cafétaria » du groupe J. Borel, et des tickets de restaurant. Sans même parler de qualité, sans parler de l'absence de tout contrôle par les comités d'entreprises, les prix pratiqués étaient si élevés que bon nombre de salariés devaient se contenter d'un sandwich et d'une bière, dans un autre établissement J. Borel.

Les syndicats qui ne sont, hélas, présents qu'au B.H.V., au Printemps et à un B.P. (la S.E.R.I. Renault étant quand même un peu à part) ont compris que seule une action directe serait efficace. Aussi ont-ils organisé le boycott des établissements Borel durant plusieurs jours. Boycott spectaculaire dont le résultat ne s'est pas fait attendre : J. Borel a très rapidement cédé.

#### *Absence d'organisation et de services communs aux salariés :*

La direction du centre commercial refuse tout local permanent aux organisations syndicales ; alors que, sur l'une de mes interpellations, le Ministre répondait par écrit que le permis de construire exigeait qu'un

tel local soit mis à la disposition des salariés. En fait, en dehors du Printemps et du B.H.V., les entreprises ne groupent que quelques salariés, de deux à vingt environ, et toute velléité syndicale est immédiatement réprimée. A ma connaissance, il n'y a ni comités d'entreprises, ni délégués du personnel dans la plupart des entreprises qui devraient en posséder aux termes de la loi. Tout est prévu pour que les patrons soient groupés : direction commune, police privée commune, publicité commune; et tout est également prévu pour que les salariés ne puissent se grouper. J'ai protesté auprès du Ministre du Travail contre cet état de fait.

« ... La plupart des magasins emploient une dizaine de salariés et ceux-ci n'ont donc pas droit à l'application des lois sur les délégués du personnel et les comités d'entreprise. Cependant, les problèmes des salariés à l'intérieur de ces centres, en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité, les restaurants d'entreprise, etc., sont communs.

« L'existence d'une entité économique unique, malgré la diversité juridique des employeurs est tellement évidente que les employeurs eux, se groupent en associations pour résoudre leurs problèmes communs (organisation, publicité, horaires, etc.).

« Il demande à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population d'envisager la création obligatoire dans ce type de centre commercial à entreprises multiples, de comités inter-entreprises du personnel, et des délégués inter-entreprises du personnel, jouissant des droits et prérogatives prévus par la loi. »

M. Fontanet m'a répondu pratiquement que la législation actuelle suffisait largement et que ses services n'étaient saisis d'aucun problème particulier. Il ignore, comme on le verra, le cas des petits établissements, car il est faux que la plupart possèdent des délégués du personnel.

« — sur le cinquième point (mise en place des institutions représentatives du personnel). Les magasins PRISUNIC, B.H.V., PRINTEMPS, S.E.R.I. ont constitué des comités d'établissement ainsi qu'une délégation du personnel. Si un seul magasin, la SUMA, n'a pas de représentants du personnel élus, les Services de l'Inspection du Travail n'ont été saisis à ce jour, d'aucune demande d'organisation d'élection.

Enfin, la plupart des établissements occupant moins de 50 salariés possèdent des délégués du personnel.

Quoi qu'il en soit, mes services veilleront d'une manière très attentive au respect des dispositions législatives en la matière dans les établissements concernés. »

Je sais bien que la loi ne peut s'appliquer, puisque les centres de cette nature n'existaient pas en 1946 ! Mais n'est-ce pas justement le rôle du gouvernement et de l'Assemblée Nationale d'apporter des solutions nouvelles aux situations nouvelles ?

C'est ce que j'essaye d'exposer au nouveau Ministre, Monsieur Edgar Faure. Si j'ai l'honneur d'une réponse, vous la trouverez en an-

nexe de ce livre. Si cette réponse est comme je le crains négative, ou évasive, il faudra bien reconnaître que le seul moyen qui restera aux 2 000 salariés exploités avec la complicité de l'administration et de l'Inspectrice du Travail, sera l'action directe et notamment la grève. Au moment de Noël, avec l'occupation des accès au centre, je suis sûr que les patrons qui se moquent depuis trois ans des démarches amiables des salariés, deviendront très très vite beaucoup plus compréhensifs.

Si je me suis étendu sur les problèmes du centre commercial de Parly II c'est qu'à mon sens ils sont exemplaires. Ils m'ont permis de comprendre « le ras le bol » des employées des Nouvelles Galeries de Thionville en 1972. Des salariés, des femmes en majorité, peu attirées par l'action syndicale à l'origine, entretenues dans la crainte de la répression et de la perte de l'emploi, qui, un jour, explosent après des années de revendications des plus raisonnables et des plus « respectueusement » présentées. Or, des centres comme celui de Parly II, il en pousse à travers toute la France, comme les champignons du temps où il y avait des forêts. Ce sont aujourd'hui des dizaines de milliers de salariés qui sont concernés, demain des centaines de milliers.

Pour cette raison, j'ai déjà posé une question écrite, et je prépare, avec mon équipe, une proposition de loi pour la prochaine législature.

## *L'assemblée nationale ou le gouvernement en accusation*

### 1. — LE ROLE NATIONAL DU DEPUTE

Les électeurs votent pour envoyer un représentant à l'Assemblée Nationale, afin de contrôler la politique du Gouvernement, de faire des lois, de diriger le Pays dans le sens souhaité par eux, de conserver, modifier ou transformer la société.

Lorsque je me suis présenté dans les Yvelines, je n'ai pas un instant dissimulé ce que je pensais du rôle d'un député sous la V<sup>e</sup> République et qui peut se résumer par le titre de cette brochure : Un député, pour quoi faire ?

La majorité U.D.R. aux ordres d'un gouvernement qui se soucie aussi peu de l'Assemblée que du peuple, un gouvernement aux ordres d'un Président de la République qui se moque tellement de l'Assemblée qu'il renvoie le gouvernement auquel l'Assemblée vient de voter sa confiance ! Le Parlement actuel ne contrôle rien, ne définit rien, vote bien peu de choses de sa propre initiative et ne sert guère que de chambre d'enregistrement des actes du pouvoir.

Plus encore, et c'est l'un des points qui nous oppose fondamentalement au P.C. et au Parti Socialiste, une majorité de députés « de gauche » (même en comptant ceux qui sont « un coup » à gauche, « un coup » à droite selon les besoins de leur réélection) ne peut à elle seule changer grand chose à la situation, car l'essentiel du Pouvoir, dans notre pays, n'est pas dans les mains de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, mais dans les Conseils d'Administration des grandes Banques, des sociétés de Crédit, des Compagnies d'Assurances, etc... Certes, une majorité de gauche, cela signifie le renversement de la majorité U.D.R., et cela est déjà beaucoup. Nous ferons donc tout notre possible pour parvenir à ce résultat et faire élire, chaque fois que possible, le candidat de gauche. Cela étant, c'est, nous semble-t-il, abuser des travailleurs que de leur promettre qu'une majorité de gauche suffira à transformer leur existence, car les députés et le Parlement dans son ensemble n'ont en fait que des pouvoirs bien limités.

Alors, un député pour quoi faire ? Parce que le Palais Bourbon offre une tribune qui a un écho national. Parce qu'un député peut y dénoncer les scandales qui sinon seraient enterrés. Parce que, par le jeu des questions écrites, il peut obliger le Gouvernement à se pencher sur un problème, l'empêcher de dissimuler telle ou telle chose. J'ai déposé en trois ans 253 questions écrites, lesquelles, malgré le règlement de l'Assemblée, n'ont pas toujours reçu de réponses du Ministre concerné, mais qui fréquemment ont débloqué bon nombre de dossiers, ou, au contraire, empêché qu'on les referme « en douceur ».

Un député, c'est aussi l'occasion de peser, par ses interventions lors de la discussion des lois, sur la rédaction et le contenu de celles-ci. Soit en dénonçant les projets du Gouvernement comme je l'ai fait lors de chaque vote budgétaire, soit en tentant, par des amendements, de corriger les insuffisances. Aussi, bien que seul député P.S.U., j'ai réussi à faire voter deux amendements à la loi sur le travail temporaire, et deux à la loi sur la création des villes nouvelles, comme quoi nos interventions ne sont pas toujours critiques et négatives, mais également constructives et positives.

Tous mes votes ont été, comme l'on dit, des votes de gauche. A une exception près, toutefois : par inadvertance, sans doute..., ma clé de vote a été utilisée, en mon absence, en faveur du Gouvernement sur un budget de l'Agriculture. Je n'ai eu connaissance de cette « erreur » qu'après le délai autorisé pour les rectifications de vote.

J'ai, en fait, toujours voté avec les groupes socialiste et communiste, sauf dans quelques cas où je me suis trouvé seul à voter contre une loi devant laquelle les groupes socialistes et communistes s'abstenaient. Les deux cas les plus importants furent ainsi ceux de la loi sur le service militaire et de la loi sur l'enseignement privé. Sur ce dernier point mon vote se fondait sur l'importance des pouvoirs abandonnés au patronat privé, au détriment des contrôles publics sur l'enseignement professionnel.

Un député, c'est enfin la possibilité de déposer des propositions de loi et celles-ci, lorsqu'elles sont soutenues par un puissant courant populaire, ne peuvent pas toujours être enterrées par le Gouvernement. C'est le cas de la proposition de loi que j'ai déposée pour la défense des droits des consommateurs. Approuvé par la quasi-totalité des associations de consommateurs, ce texte fait rapidement son chemin, et malgré l'opposition du Ministre, il viendra probablement en discussion à la prochaine session.

C'est ce travail dont je me dois de rendre compte aux travailleurs et aux habitants des Yvelines, puisque, en le faisant, j'ai été leur porte-parole. Bien sûr, je ne peux le faire intégralement : 253 questions écrites (voir le chiffre exact), 38 interventions à la tribune, des dizaines d'amendements déposés, etc. Il faudrait un livre considérable pour tout publier. Ce sont donc les extraits de ces interventions que je donne ici, afin que vous puissiez juger de mon action.

## 2. — LE PETIT JEU DES QUESTIONS

Sur les 253 questions écrites posées du 1<sup>er</sup> novembre 1969 au 31 décembre 1972, une moitié environ concerne les problèmes de la circonscription, l'autre moitié concerne des problèmes très divers.

Un lot important de ces questions vise des problèmes de libertés publiques : question sur les tables d'écoute, sans réponse à ce jour naturellement, questions sur d'innombrables incidents où les autorités de police dépassent les limites de leurs attributions. Un exemple : les fréquentes vérifications d'identité sans motif avec retenue des intéressés pendant plusieurs heures dans les commissariats. Un autre exemple est celui des expulsions, hélas fréquentes aussi, d'étrangers, pour des raisons de basse police et en violation tout à la fois de la légalité stricte et des traditions hospitalières de la France.

Je tiens à citer à ce titre le cas d'Apolonio de Carvalho, citoyen brésilien, militant communiste exilé de son pays, qui a longtemps vécu en France, a une femme et des enfants français. Cet homme de grand courage a vécu en France toute la période de l'occupation, il a été un résistant admirable, a terminé la guerre lieutenant-colonel des Forces Françaises de l'Intérieur, titulaire des plus hautes décorations militaires françaises. Le Ministre de l'Intérieur lui a obstinément refusé le visa d'entrée en France, alors qu'il est exilé politique du Brésil, marié à une Française. La seule raison est que M. Marcellin ne voulait pas déplaire au régime brésilien. Après deux questions au Ministre de l'Intérieur, j'ai fait à deux reprises appel de ses réponses au Premier Ministre de l'époque, qui fut lui un grand résistant. Au bout de cette guerre d'usure, Apolonio de Carvalho a enfin pu entrer en France où d'ailleurs il ne comptait pas s'établir définitivement.

De nombreuses questions portent sur les affaires militaires, les essais nucléaires, la politique étrangère, le statut des coopérants; d'autres encore sur la défense des locataires, celle des consommateurs, etc.

Il est absolument impossible de donner la moindre idée synthétique d'un ensemble de travaux aussi disparate, aussi ne l'entreprendrai-je pas.

Concluons sur ce point : sous condition d'être activement utilisée la procédure des questions écrites permet d'exercer une pression publique relativement forte sur le gouvernement pour la défense des libertés, le respect de la légalité; elle permet d'empêcher que se traitent secrètement des affaires douteuses, elle contribue à attirer l'attention de la presse sur les aspects inadmissibles de l'action administrative et gouvernementale. Il ne faut pas en attendre plus.

Naturellement je n'ai pratiquement posé que très peu de questions orales ou questions d'actualité, sachant fort bien qu'en l'absence d'un représentant des députés non-inscrits à la conférence des Présidents, aucune question orale ou d'actualité venant de moi ne passerait jamais en séance...

Il faudrait dire un mot du travail des commissions qui est en fait le travail législatif essentiel, beaucoup plus que la séance plénière. Mais tous les présidents et rapporteurs appartiennent toujours à la majorité, l'information est rare. De plus j'appartenais à la moins chargée de ces commissions, celle de la Défense Nationale, dont les ordres du jour n'ont, pendant cette période, comporté que peu de points importants : la force de frappe était déjà largement lancée... Ce n'est donc pas dans ce domaine que j'ai porté mon effort principal.

### 3. — LES DISCUSSIONS BUDGETAIRES

A l'origine, les parlements sont apparus pour voter le budget et cela demeure leur tâche essentielle. Je suis donc intervenu chaque année, lors de la discussion du Budget, pour dénoncer son aspect, toujours plus marqué de budget de classe servant le Capital au détriment des travailleurs.

1969 — (J. O. Débats A. N. — 2<sup>e</sup> séance du 12 décembre 1969, pages 4913 et suivantes).

« ...

« Ce budget n'est qu'un instrument atrophié au service, cette année, d'une politique conjoncturelle contestable, et qui sacrifie délibérément l'avenir du pays parce qu'il est au service d'une politique de classe. Ce sont les quatre points que je voudrais explorer ».

« ...

« C'est aussi un budget qui reflète l'équilibre, selon M. le Ministre de l'Economie et des Finances, et cela au nom de deux dogmes : celui de l'équilibre budgétaire et celui de la limitation de la croissance des dépenses publiques à une vitesse inférieure ou, au plus, égale à celle de la croissance de la production intérieure. Ces deux dogmes ont été contredits par vingt ans d'histoire récente en France et par toutes les expériences de pays de structure et de niveau de développement analogues aux nôtres : Allemagne, Suède, Grande-Bretagne, Etats-Unis.

Par curiosité, j'ai demandé aux services de l'Assemblée la liste des soldes des lois de finances, projet initial, collectif budgétaire, et soldes des lois de règlement. Je me suis aperçu que, depuis douze ans, ces deux dogmes n'ont été respectés que deux années : en 1964 et en 1965. Après quoi, il vous en souvient, il a bien vite fallu changer de cap et réinjecter quelque vigueur à une économie qu'une telle pratique avait confinée dans la langueur.

En fait, il s'agit d'une théorie monétaire, d'une théorie économique absolument dépassée, mais qui a des résultats politiques clairs.

Cette austérité touche d'abord les salaires des personnels de la fonction publique. Mais vous ne doutez pas, je le présume, que c'est de la part de ces personnels que, faute d'une place suffisante pour

l'opposition au sein du Parlement, faute de scrutin hier, viendra le premier échec à votre politique budgétaire.

Autre résultat politique : la réduction des investissements d'Etat et des équipements collectifs, au total 24 100 millions de francs en 1970, contre 25 400 millions de francs en 1969.

On dépense moins et on laisse augmenter les impôts, grâce à toutes les hausses qui ont suivi les relèvements de salaires arrachés à Grenelle. C'est une politique habile !

Mais que deviennent l'éducation nationale, la recherche scientifique, la santé, les retraites, l'équipement urbain ?

Chacun sait que ces différentes responsabilités de l'Etat qui correspondent à des secteurs essentiels de la vie du pays, ont toutes des lois de croissance, des lois de développement supérieures à la vitesse de croissance de la production intérieure brute. C'est une constante qui s'observe de manière séculaire dans tous les pays d'Europe. Mieux vaudrait sans doute, s'y faire, s'organiser en conséquence et rechercher, pour lutter contre l'inflation, d'autres méthodes plus efficaces.

*Après l'équilibre, selon M. le Ministre de l'Economie et des Finances, nous trouvons aussi le profit, selon M. le Ministre de l'Equipelement et du Logement.*

Qu'il s'agisse des autoroutes, du téléphone, de la croissance de l'hospitalisation privée — plus rapide que celle de l'hospitalisation publique, ainsi que la commission elle-même le prévoit pour 1970 — du logement, de l'usage qui sera fait de l'Institut de développement industriel, la renonciation aux responsabilités de la puissance publique a pour objet d'ouvrir aux intérêts capitalistes de nouveaux champs de spéculation, avec des taux de profit inégalés.

L'Etat conservera, dans cette ligne, des services et des équipements qui ne sont pas rentables, quitte à les amputer tout de même, selon le mythe général de la rentabilité, appliqué même là où il n'a pas de sens. C'est ainsi que nous interprétons, nous, la réforme de certaines entreprises publiques qui rendaient un service monopoliste, et la récente réforme de la sécurité sociale, qui nous inquiète ».

« ...

« Arrêter la hausse des prix, rétablir l'équilibre de la balance commerciale, ce sont des objectifs honorables que nul ne lui conteste. Mais la politique du Gouvernement, c'est une réduction de la demande des ménages, une tentative de stabilisation du pouvoir d'achat des salariés, en souhaitant qu'à la longue soit calmé le comportement hausier de messieurs les producteurs dont, bien sûr, il se refuse à contrôler, comme ce serait sa responsabilité, la politique des prix ».

« Une fois de plus, la politique d'austérité s'attaque d'abord au pouvoir d'achat des travailleurs. Car, messieurs du Gouvernement, que cherchez-vous à stabiliser ? Et peut-on parler de stabilisation lorsque vous prévoyez, pour 1970, une hausse des prix de détails de 4,9 % par rapport à 1969 ? ».

« ...

« Une fois de plus, l'Etat a démontré sa complicité avec les possédants en faisant la preuve de son incapacité, faute de vouloir vraiment s'opposer à cette inflation et de s'en donner les moyens ».

La vérité, c'est que vous ne voulez pas toucher au mécanisme de fixation des prix par les entreprises, qui leur permet de reconstituer des profits illégitimes après toute concession arrachée par les travailleurs.

On connaît les facteurs de hausse. Ce sont les prélèvements parasitaires des circuits de distribution, la spéculation foncière, le prix d'une production médicale et pharmaceutique entièrement privée, quand on en socialise la dépense, le prix du logement et les profits des promoteurs immobiliers. Ce sont ces prix qui nous mettent dans cette situation structurelle constamment inflationniste et vous n'ignorez pas que, dans chacun de ces cas, des thérapeutiques brutales pourraient mettre fin à certaines rentes, à certaines situations de profit, vous facilitant grandement, monsieur le Ministre, la lutte contre l'inflation.

Mais il faudrait combattre des intérêts qui, je le crains, votent pour vous, et il y a une logique dans cette situation ».

« ...

« En conclusion, je soulignerai, monsieur le Ministre, que, tout bien réfléchi, votre budget est plus logique qu'il me paraît. Mais cette logique n'est pas celle de l'intérêt collectif des Français; c'est celle du profit et de la spéculation, au mépris de l'avenir même du pays ».

Nous pourrions, nous, socialistes, nous réjouir de vous voir donner une démonstration aussi éclatante de votre rôle de défenseur du capital car, selon nos prévisions, cela ne peut que renforcer le courant socialiste dans ce pays. Mais nous n'en avons même pas le cœur parce qu'il faudra bien faire tout ce que vous n'aurez pas fait et, surtout, parce que, dans bien des domaines, notamment dans celui de la recherche scientifique — disons plutôt la subordination scientifique et technologique acceptée de notre pays — les dégâts de votre politique risquent d'être irrémédiables.

Vous vous demandez parfois d'où viennent ce malaise et la colère montante des travailleurs. Regardez votre budget : il engage la France vers de nouveaux affrontements (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques autres bancs) ».

1971 — (J. O. Débats A. N. — 2<sup>e</sup> séance du 20 octobre 1971 — p. 4691-4692).

« ...

« La première réalité, c'est que l'économie française est de plus en plus dépendante de la conjoncture du monde atlantique. Un gouvernement capitaliste ne peut que subir ces vicissitudes, avec une liberté décroissante de choisir d'autres options ».

La deuxième réalité est que le patronat français, depuis 1968, joue un jeu qui pousse à la dévaluation du franc.

Depuis deux ans, le franc se trouve dévalué de près de 30 % par rapport au mark et, malgré cela, l'équilibre de notre commerce extérieur se trouve toujours fragile et difficile à atteindre.

Cette situation conjoncturelle, dont notre industrie profite mal, c'est un des points sur lesquels l'intervention d'une politique économique plus audacieuse devrait pouvoir se faire sentir.

La troisième réalité, c'est une politique conjoncturelle de freinage des salaires dans le secteur public, d'acceptation d'une augmentation du chômage, et de lutte contre la hausse des prix, dont je suis fondé à penser qu'elle n'est pas suffisante. Ce sont toujours les mêmes intérêts qui seront servis et les mêmes qui seront exploités ou minorés.

On trouve des constatations de ce genre dans le domaine fiscal. Les modifications du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques proposées par la commission des finances et que vous avez acceptées sont sympathiques, certes, mais tellement mineures par rapport à l'ensemble du problème de l'injustice fiscale en France !

Le barème de l'impôt, c'est seulement la partie visible de l'iceberg considérable que constitue le fonctionnement quotidien de notre système fiscal, et la vérité de notre système fiscal, c'est tout de même l'ensemble des avantages en nature, des possibilités d'évasion légale, des éléments qui font que, finalement, plus on a d'argent et plus on a de facilités pour échapper à l'impôt.

C'est cela la situation en France aujourd'hui. Quand un organisme aussi officiel que le Centre d'Etude des Revenus et des Coûts révèle dans une brochure qu'une branche d'industrie — que je ne nommerai pas à cette tribune pour ne pas donner l'impression qu'elle est seule dans ce cas — dissimule à peu près la moitié de ses gains, on pourrait espérer une réaction gouvernementale, une modification de la politique fiscale. Mais sur ce point, silence ! ».

« ...

« Votre politique ne répond pas aux besoins sociaux du pays.

Quant aux crédits d'équipement, ceux qui sont affectés à la production industrielle et aux grandes firmes qui la gouvernement augmentent rapidement. En revanche, les moindres hausses s'appliquent aux Affaires sociales, à l'Education Nationale, à la Jeunesse et aux Sports, dont les crédits ne sont augmentés que de 7 % pour d'immenses besoins.

Là aussi, Monsieur le Ministre, vous avez fait un choix. Vous avez préféré la production industrielle, mais au détriment des besoins collectifs et de l'harmonie de la vie quotidienne des Français ».

« ...

(2<sup>e</sup> séance du 28 octobre 1971 — p. 5036-5037)

« ...

« J'en viens à la grande misère des équipements en France ».

Alors que les équipements publics urbains et interurbains devraient être considérés, avec le logement et l'éducation nationale,

comme la priorité des priorités dans le budget de l'Etat, le budget que le Gouvernement nous propose nie cette priorité. En même temps, il refuse aux communes des moyens adéquats pour assumer complètement leurs responsabilités dans ce domaine.

L'Etat ne fait-il donc aucun effort ? Certes, il en fait un, mais juste ce qu'il faut pour éviter que la situation, d'intolérable, ne devienne explosive.

Comment ? Eh bien, en mettant en place — j'en veux pour preuve mon propre département — des procédés permettant de faire payer aux usagers l'argent qu'il ne veut pas dépenser, sans trop se préoccuper des conséquences néfastes entraînées par ce transfert.

En voici quelques exemples.

La taxe locale d'équipement prévue par la loi d'orientation foncière et qui devait se substituer à la participation négociée dont relevaient jadis les promoteurs pour toute construction, avait pour objet d'égaliser les contributions des promoteurs aux charges d'équipement sur tout le territoire. Mais, en réalité, les promoteurs ne perdent pas un centime dans cette affaire et ils répercutent le coût des équipements sur le prix du logement. En fin de compte, c'est l'usager qui supporte les conséquences de cette procédure ».

« ...

« L'exemple des zones d'aménagement concerté est tout aussi édifiant.

« On sait qu'un des effets de la zone d'aménagement concerté est de rendre la taxe locale d'équipement inapplicable à toute construction à l'intérieur du périmètre de la zone. Vous-même, Monsieur le Ministre, vous n'avez jamais caché, en mettant au point ce régime opérationnel, que vous entendiez d'abord faire prendre en charge par les promoteurs une grande partie des opérations d'aménagement et surtout, par ce biais, leur faire supporter la plus grande part du coût des équipements, l'Etat ayant fait largement la preuve, avec les Z.U.P., de son incapacité dans ce domaine.

Lors de la mise au point de la convention régissant les rapports entre le promoteur et la commune, on en arrive ainsi à faire prendre en charge au promoteur, donc aux futurs candidats au logement, une grande partie du financement d'équipements jusqu'alors à la charge de l'Etat et surtout des communes; c'est le cas des équipements de superstructure — équipements scolaires, sportifs, etc. — et même de la voirie primaire extérieure à la zone.

Ainsi constate-t-on à l'heure actuelle que la part de financement demandée au promoteur pour une opération qu'il réalise dans ce cadre est en général le double de celle qui est demandée à la société d'économie mixte appelée à réaliser une zone d'aménagement concerté publique.

Mais que constate-t-on par ailleurs ? Parce que les promoteurs n'interviennent que si leur profit est sauvegardé et que s'ils sont assu-

rés d'écouler facilement leurs logements sur le marché, on cherche à utiliser les emplacements les plus rentables — et dans ma circonscription on connaît bien l'exemple de Parly II — et ce au mépris des documents d'urbanisme.

De plus, on ferme les yeux sur des densités vertigineuses. Je peux citer l'exemple de Grigny II, mais est-ce un hasard si cette opération est encore une œuvre de M. Balkany, tout comme Parly II ? »

« ...

« C'est aussi et surtout un urbanisme de classe, où ceux qui ont les moyens de payer cher restent les mieux servis. C'est ce que je lis dans votre budget. Vous ne vous étonnez pas que je ne puisse pas l'approuver. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.) »

#### 4. — LES AUTRES INTERVENTIONS

##### a) SUR L'ARMÉE ET LA FORCE DE FRAPPE :

1970 — (J.O. Débats A.N. — Séance du 7 octobre 1970 — pages 4140 et suivantes)

M. Michel ROCARD. — « La politique militaire de la majorité s'inspire de ce que celle-ci appelle une certaine idée de la grandeur de la France. Nous avons contesté cette idée car il est, pour nous, inadmissible de distinguer entre une « idée de la France » et les intérêts de son peuple. Nous avons combattu les intérêts sur lesquels s'appuie et que défend cette politique militaire. Mais à l'origine, dans l'état des techniques militaires de 1960, nul ne pouvait vous contester une certaine logique. Aujourd'hui, cette logique a disparu. Dépassée par les techniques étrangères, limitée par la modeste puissance de l'économie nationale, engluée dans ses contradictions que des officiers généraux n'hésitent plus à souligner publiquement, la politique militaire du régime ne reflète plus que l'impuissance d'un vieux rêve ».

« ...

« Bref, il faut la foi du charbonnier pour admettre que notre ou nos deux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins pourront dissuader l'un ou l'autre des deux Grands et il faut une redoutable inconscience pour faire reposer toute la défense d'un pays sur l'attente d'une succession de miracles ».

« ...

« Il résulte de la démonstration que j'ai tenté de vous livrer que nous n'avons pratiquement aucune chance, même dans le cas d'une attaque préventive de notre part, et en tout cas pas dans le cas d'une riposte — le premier choc ayant détruit l'essentiel de nos moyens en amputant peu le stock d'armes de l'Union soviétique et moins encore des Etats-Unis — de porter le feu nucléaire sur le territoire de l'ad-

versaïre. Mais si nous y parvenons, nous prenons l'assurance d'une destruction totale de notre pays.

Pourquoi, dès lors, s'acharner à vouloir passer des 60 ou même des 150 kilotonnes, correspondant à la puissance des grosses bombes A, jusqu'à la mégatonne, puissance des engins thermonucléaires, des bombes que nous ne pourrons ni ne voudrons expédier sur les Grands nucléaires ? »

« ...

« Il serait bon aussi, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'au moment où vous demandez au Parlement les crédits nécessaires pour terminer la mise au point de la bombe H — ce que vous appelez pudiquement « élever le niveau des performances de nos armes » — vous nous disiez où l'on en est dans ce domaine.

Est-il vrai que la dernière campagne de tirs du Pacifique ait donné des résultats décevants ? (Mouvements divers sur les mêmes bancs — ceux de l'union des démocrates pour la République et sur divers bancs). C'est une rumeur qui court. Je vous pose la question; elle vous est d'ailleurs posée par écrit.

Est-il vrai que nous n'arrivons pas à miniaturiser l'engin ? La Chine est passée en trois ans de la bombe A à une bombe H opérationnelle.

(Sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République) : Vive Mao !

M. Jacques MARETTE. — « Nous n'avons pas la pensée de Mao ! »

« ...

M. Michel ROCARD. ...

« Indépendamment de tout choix politique pouvez-vous donner à ceux de nos collègues qui croient encore à votre politique militaire la moindre assurance que les crédits que vous demandez sur ce chapitre pour améliorer la puissance des armes seront techniquement efficaces et ne tomberont pas dans le gouffre sans fin du gaspillage sans objet ? L'abattoir de la Villette avait l'avantage d'être moins coûteux ! (Murmures).

« Tant de secret, tant d'impuissance et d'inconséquence ont bien une raison quelque part ».

« ...

« Le deuxième argument du Président de la commission de la défense nationale était d'expression plus sobre. Talonné sur la question de la fiabilité de nos engins, il finit par me répondre : « Dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'essentiel c'est d'avoir la foi ». (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République) ».

M. Marc BÉCAM. — « Il n'y a que la foi qui sauve ! »

M. Michel ROCARD. — « Je suppose qu'il est indifférent à la majorité de nos collègues de savoir si j'ai la foi ou non, mais il ne leur est sûrement pas indifférent que finalement on se borne à leur demander d'avoir la foi pour voter un fabuleux programme de 93 mil-

liards de nouveaux francs. (Interruptions sur les bancs de l'Union des Démocrates pour la République et sur divers bancs.) »

« ...

« Pour épargner le temps de cette Assemblée, je n'évoquerai que pour mémoire le coût économique, social, voire médical de l'instrument tel qu'il est.

On ne connaît pas le coût génétique pour l'espèce humaine de l'augmentation des radiations dans l'atmosphère que provoquent les tirs expérimentaux. On sait seulement que ce coût n'est pas nul. Craignons que compte ne nous soit demandé un jour des responsabilités graves que nous avons prises dans cette affaire.

Le coût économique est mieux estimé s'il n'est pas exactement connu. Le régime paiera en termes politiques le prix des équipements collectifs économisés, des logements non construits, des écoles insuffisantes, des chances de promotion condamnées pour faire face à l'énorme budget militaire qui est le nôtre.

Si l'orientation prioritaire de la recherche scientifique vers les usages militaires aboutit au dépérissement de nos recherches dans les domaines médical, biologique, économique, sociologique, urbanistique et bien d'autres, cela aussi compromet notre avenir ».

Sur un banc de l'union des démocrates pour la République : « Démagogue ! »

« ...

« La tentative qui est faite de compenser le coût prohibitif d'une telle défense en exportant massivement des armes aboutit à faire de la France un des grands marchands de canons du monde.

M. le Ministre d'Etat chargé de la défense nationale confirmait hier la raison d'être de cette politique, qui fait de nous l'un des puissants soutiens de l'Afrique du Sud raciste. De cette politique aussi, un jour, il vous sera demandé compte. La toute récente prise de position du Pape lui-même sur ce point (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République) est un signe annonciateur des difficultés internationales et intérieures que le régime se prépare (Exclamations sur les mêmes bancs).

Il est un autre aspect du rôle de notre instrument militaire : c'est son aspect colonial.

Les intérêts que nos forces ont défendus voici quelques années au Gabon, qu'elles défendent aujourd'hui au Tchad au prix d'un milliard d'anciens francs par mois, estime-t-on — sans que le Parlement et, à travers lui, l'opinion n'aient été saisis ni même correctement informés — ne sont ni les intérêts du peuple français, ni ceux des peuples gabonais ou tchadien.

Il faut récuser toute mission d'intervention outre-mer assignée à nos forces, qu'il s'agisse d'Etats formellement indépendants mais encore soumis à notre domination économique ou qu'il s'agisse de départements ou de territoires dans lesquels la France est encore puissance coloniale.

Malgré leur gravité, ces questions ne sont pas les plus inquiétantes que se posent les socialistes ».

« ...

« Il s'agit encore de l'incorporation d'une partie du contingent dans la gendarmerie, de l'augmentation importante des crédits et des effectifs de cette arme dans le projet qui nous est soumis aujourd'hui même, enfin de la nature des instructions récentes données par M. le Ministre d'Etat chargé de la défense nationale lui-même en matière d'éducation civique du contingent.

On imagine ce que sera le contenu d'une telle éducation et la nature des personnalités extérieures qui seront appelées à y contribuer. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants).

L'ensemble de ces mesures laisse d'ailleurs comprendre pourquoi le régime n'a accepté d'abaisser l'âge du droit de vote qu'en faveur des jeunes gens libérés de leurs obligations militaires avant vingt et un an. C'est un pari sur l'efficacité du lavage de cerveaux. (Vives protestations sur les mêmes bancs).

Dans ces conditions, le rôle véritable que l'on fait jouer à l'armée consiste à remplir trois missions qui ne devraient pas être les siennes ».

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République : « Abrégez ! »

M. Michel ROCARD. — « Je termine.

La première est de servir d'appoint au capitalisme en exécutant gratuitement certaines tâches indispensables (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République).

Que ce soit la lutte contre la marée noire ou les incendies de forêts, la coopération technique en faveur des pays surexploités d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Extrême-Orient; que ce soit, comme de bons esprits le proposaient récemment, la création d'un service féminin pour fournir une main-d'œuvre gratuite aux hôpitaux, aux crèches ou aux hospices, il s'agit toujours de travaux nécessaires, exigeant une main-d'œuvre nombreuse et auxquels les mécanismes capitalistes ne pourraient pas faire face parce qu'ils ne procurent aucun profit. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs).

La deuxième mission de l'armée est d'ordre idéologique : le but que l'on se propose est de créer le plus vite possible des réflexes de respect de l'ordre établi, des valeurs reconnues par le port des galons, et surtout des mécanismes d'obéissance aveugle. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants).

La France a sans doute le triste privilège d'être le dernier pays évolué où l'on interdise aux soldats des choses aussi essentielles que les libertés les plus élémentaires, théoriquement reconnues aux citoyens depuis près de cent ans. C'est sans doute un des derniers pays dits civilisés où la simple expression d'opinions non conformis-

tes soit sauvagement réprimée, comme c'est le cas, par exemple, au fort d'Aiton. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République) et où la justice professionnelle peut infliger des sanctions pénales sans appel possible à des juridictions civiles. (Vives protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants. Bruit de pupitres).

M. Jacques CRESSARD. — « Puis-je vous interrompre, Monsieur Rocard ? »

M. Michel ROCARD. — « Je vous en prie ».

M. le PRÉSIDENT. — « La parole est à M. Cressard, avec l'autorisation de l'orateur ».

« ...

« Monsieur Rocard, votre discours relève de la démagogie la plus stupide. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants) ».

« ...

M. Michel ROCARD. ...

« Enfin, l'armée est chargée de la mission suprême d'intervenir dans les luttes politiques, lorsque la classe dirigeante est menacée. L'armée a, en France, une longue tradition d'intervention dans la vie politique et sociale du pays, depuis la répression des grèves au XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux événements dont le 13 mai 1958 était encore un exemple : depuis le remplacement des gardiens de musées ou des éboueurs en grève, jusqu'à la menace d'intervention des chars de Massu en mai 1968.

Cette vieille tradition, non seulement le Gouvernement ne veut pas l'abandonner, mais il entend, au contraire, la renforcer puisque M. Bousquet vous prête, Monsieur le Ministre d'Etat, dans son rapport déjà cité, à la page 90, les phrases suivantes : — et sur ce point je vous demanderai confirmation des dires de M. Bousquet. — « M. Michel Debré, Ministre d'Etat, aurait déclaré, à la fin de 1969, que la défense opérationnelle du territoire est organisée pour éviter tout retour aux événements qui ébranlèrent la nation en mai 1968 ».

Sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République. « Tant mieux ! »

« ...

« La mission primordiale de la défense nationale, c'est de maintenir le droit pour l'ensemble des gens qui vivent dans un pays de s'organiser comme ils le veulent, c'est d'abord d'assurer l'indépendance économique de ce pays.

A quoi servent des forces armées, que leur restera-t-il à défendre dans un pays dont le Gouvernement n'a pas d'autre préoccupation finale que de laisser, petit à petit, le capital étranger maîtriser un certain nombre de ses branches d'industries, dans un pays dont le Premier ministre, au cours d'une campagne législative récente, se

félicite de la quasi-investiture qu'il reçoit d'un industriel étranger ? (Vives protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. Bruit de pupitres prolongé).

Dans une pareille situation, le Gouvernement ne peut faire que ce qu'il fait actuellement : reconnaître qu'il ne peut avoir aucune politique étrangère ou militaire indépendante, donner à l'armée un rôle de maintien de l'ordre intérieur contre ceux qui pourraient se rebeller contre leur condition de domestiques et, pour le cas où surgirait un danger extérieur, se borner à organiser la déroute ». (Protestations sur les mêmes bancs).

M. Pierre-Charles KRIEG. — « Monsieur le Président, M. Rocard a passé les limites de la décence ! »

M. le PRÉSIDENT. — « En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, je demande à M. Rocard de bien vouloir conclure ».

M. René TOMASINI. — « Arrêtez ses injures »

« ...

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas toujours facile de parler à la tribune de l'Assemblée !

#### b) SUR L'ÉDUCATION NATIONALE

1970 — (J.O. Débats A.N. — 1<sup>re</sup> séance du 15 avril 1970, pages 1059-1060)

« ...

« Comment connaître aujourd'hui la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale ?

Faut-il écouter le Président de la République quand il demande le rétablissement du latin en sixième et le renforcement de la sélection par le baccalauréat ?

Faut-il écouter M. le Premier Ministre qui annonce triomphalement la création de soixante-quatre universités, alors que le Ministre de l'Éducation Nationale, deux jours plus tard, parle de cinquante-sept universités devant la commission sénatoriale des affaires étrangères, puis de soixante-trois dans son discours d'hier ?

Faut-il observer M. le Ministre de l'Éducation Nationale qui par le canal de ses services, fait très souvent répondre non, non à tout : non à l'école maternelle que, malgré ce qui a été dit hier, on s'apprête à dégrader en regroupant nombre de classes et en utilisant des personnels de garderie ?

Non à l'enseignement des langues vivantes qu'on limite dangereusement à partir de la quatrième;

Non à la gratuité scolaire car, malgré les paroles d'hier, les dernières décisions connues ont été jusqu'à provoquer une grève d'une association qui ne l'avait pas souhaitée, vous le savez-bien, Monsieur le Ministre (Exclamations et rires sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.) »

« ...

« Non aussi à l'enseignement scientifique, par le refus de former et de recycler vraiment un nombre suffisant de maîtres compétents;

Non même à l'enseignement technique où l'on refuse toujours en trop grande quantité, nombre d'enfants qui devraient y avoir leur place et ne trouvent pas faute de moyens, un enseignement technique, qui relève, oh triste symbole ! d'un secrétariat d'Etat également chargé des handicapés physiques et de l'enseignement privé.

Non à la recherche, dont les crédits ont été dangereusement amputés dans le dernier budget;

Non aussi, à un enseignement réellement critique de la société actuelle ! Car où réfléchirait-on de manière critique sinon à l'Université ? »

« ...

« La politique de ce qu'on hésite à appeler l'éducation nationale reste une politique de division sociale, à nos yeux une politique de classe. Cela vous a été dit aussi aujourd'hui même par une voix que vous serez peut-être moins portés à contester que la mienne.

J'ai sous les yeux quelques chiffres établis pour une recherche sociologique récente, qui établissent les chances d'accéder à l'enseignement supérieur selon les différentes catégories sociales. Je ne vous les citerai pas, car peu importe le détail; ils sont publics. Ils montrent que dans les années 1961 à 1966 ces chances se sont augmentées beaucoup plus fortement pour les fils des membres des professions libérales, des cadres supérieurs et des industriels, que pour les autres catégories du pays pour lesquelles vous savez qu'elles demeurent très faibles. Autrement dit, il y a sur ce point, aggravation, malgré un certain nombre de promesses et de déclarations dont nous ne voyons pas le début de réalisation.

Sur ce point nous constatons donc une politique qui garde sa logique.

Aujourd'hui même, sur ce point précis, on renforce les barrages : ne se prépare-t-on pas à en édifier entre les C.E.S. et les lycées, en divisant les maîtres en plusieurs catégories et en différenciant les lieux, alors même que cela n'est pas nécessaire ?

On se prépare à distinguer les baccalauréats techniques et les autres. On distingue les diplômes universitaires professionnels et les autres en s'appropriant même à donner aux universités le droit de développer des diplômes spécifiques dont la valeur dépendra du marché, c'est-à-dire de la demande des entreprises; c'est la concurrence entre les universités que l'on met en place sous prétexte d'autonomie.

Mais cela n'est pas pour nous étonner. Nous voyons là la logique du régime actuel ! »

« ...

1971 — (J.O. Débats A.N. — 2<sup>e</sup> séance du 27 avril 1971,  
pages 1477 et suivantes)

M. Michel ROCARD. — « La liberté de l'enseignement telle que vous la concevez a ceci de commun avec la liberté d'entreprise qu'elle est

un droit consenti à quelques-uns de faire subir leurs choix, leurs orientations et leurs décisions à un très grand nombre, sans que la collectivité, en tant que telle, y ait le moindre regard.

De cette pseudo-liberté, nous ne voulons pas ! »

M. Xavier DENIAU. — « Vous n'avez pas lu le texte ».

M. Michel ROCARD. — « Si, justement, je l'ai bien lu ! Je parle du contrat simple et vous savez comme moi — ne parlez pas si vite — que les garanties que vous demandez, à travers ce contrat simple, sont de nul effet ».

M. Maurice CORNETTE. — « Et le contrat qui vous a amené ici ? »

M. Michel ROCARD. — « Mais voyons les conséquences qui résultent de cette interprétation. Vous mettez l'école publique en concurrence... »

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. « Ce qui est normal ! »

M. Michel ROCARD. — « Ah ! vous avouez !

Vous ouvrez le contrôle de l'éducation d'un grand nombre de Français à des forces et à des intérêts qui ne l'avaient pas encore et vous limitez les chances de développement de l'enseignement public ».

M. André-Georges VOISIN. — « C'est vous qui tentez de le démolir ! »

M. Hervé LAUDRIN. — « Combien avez-vous de vicaires chez vous ? »

M. Michel ROCARD. — « M. Marc Jacquet nous en a prêté 343 pour la seule Bretagne. J'ai regardé mon fichier : il n'y en a que six ! Vous rêvez ! Vous feriez mieux de comprendre ce qui se passe dans ce pays ».

« ...

« Ce texte est condamnable au niveau de l'enseignement primaire et des filières de formation particulières qu'il préserve.

Nous n'acceptons pas l'idée d'une ségrégation entre certaines catégories de jeunes Français par rapport à d'autres. C'est le fondement de notre combat. (Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République).

Mais ce qui importe le plus au Gouvernement dans cette affaire se situe au niveau de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique (Exclamations sur les mêmes bancs) ».

M. Pierre-Charles KRIEG. — « Si jeune et si sectaire ! »

M. Michel ROCARD. — « C'est au nom de la tolérance que je parle ici ! »

M. Pierre-Charles KRIEG. — « Surtout au nom de l'inconscience, Monsieur Rocard ! »

M. Michel ROCARD. — « Je suis heureux, pour les lecteurs du « Journal Officiel », que vos interventions montrent où se trouve la tolérance.

Je vous remercie de me rendre ce service ».

« ...

M. Michel ROCARD. — « Ce qui m'intéresse c'est la logique de ce projet. Les chiffres cités tout à l'heure à la tribune sur la nature des

établissements privés du secondaire nous ont permis de découvrir que le tiers seulement était confessionnel et les deux autres tiers de caractère professionnel ou technique.

Nous touchons là, je crois, le point fondamental : à travers d'innombrables officines, les unes de qualité relative, les autres beaucoup moins valables, se créent des établissements de formation professionnelle privés, sans aucun contrôle, dont quelques-uns honorent la France de la diffusion de techniques de pointe, mais dont beaucoup d'autres ne préparent, dans les pires conditions, qu'une main-d'œuvre disponible, sous-qualifiée. Ce point est extrêmement grave, et ici apparaît, par le biais du projet que vous nous soumettez, la possibilité de financer un enseignement privé paraprofessionnel d'une grande importance.

Il se crée actuellement des filières préparatoires à l'enseignement technique supérieur ou aux grandes écoles, éludant le cheminement classique de l'enseignement secondaire, par le truchement de ces innombrables officines professionnelles.

On nous assure que dans le secondaire existe une limite : le contrat simple ne dépasserait pas l'année scolaire 1979-1980. Mais que croire d'une telle limite chronologique puisque vous faites aujourd'hui disparaître celles qui figuraient dans la loi Debré ?

Cela signifie que vous permettez le contrôle de l'éducation professionnelle par des intérêts privés divers selon les localités et les branches. Par exemple, je comprends très bien que la firme Michelin, à Clermont-Ferrand, ait récemment renoncé à faire figurer son nom au fronton des écoles qu'elle dirigeait dans cette ville. Il lui suffit de participer aux conseils d'administration de ces établissements d'en garder le contrôle par la fourniture de débouchés, d'avoir un jour peut-être — puisque des accords se développent entre les syndicats patronaux et les syndicats de cadres — la possibilité de fournir le personnel de formation si la convention départementale de l'emploi donne son agrément — verrou fragile ! — pour que tout l'enseignement professionnel de la ville de Clermont-Ferrand soit sous le contrôle effectif de la firme Michelin. C'est une situation actuelle.

On pourrait s'interroger aussi sur le dispositif d'éducation que la firme I.B.M. met actuellement en place à Montpellier.

Je cite ces exemples pour bien montrer qu'il s'agit d'une évolution précise et concrète et non d'un rêve d'avenir, d'une évolution que mettent déjà en place des firmes bien connues, et que votre projet arrive à point nommé pour permettre le développement de leurs initiatives.

C'est dans ces conditions que les limitations en ce moment imparties à l'école publique nous apparaissent comme graves.

Or, le fait que l'école publique ne soit pas pleinement capable de maintenir la totalité de ses fonctions est pour nous d'une extraordinaire gravité.

Dans la ville de Paris, l'année dernière, le nombre des élèves des classes de première et de terminale était, Monsieur le Ministre — c'est une information orale que j'ai entendue récemment et je vous en demande confirmation — en diminution, cependant que le nombre des élèves de l'enseignement privé, au même âge marquait une augmentation rapide, concrétisée par l'ouverture de nouveaux établissements. Cela est-il vrai ? » (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République).

M. Michel JACQUET et plusieurs de ses collègues de l'union des démocrates pour la République. — « C'est normal ! »

M. Michel ROCARD. — « C'est normal » dit la majorité.

C'est donc le signe que la filière de paraformation et l'enseignement public se réduisent à une préparation à l'enseignement supérieur et à cet enseignement lui-même, limitativement.

Si c'est cela que vous voulez, le « c'est normal » que vient de clamer la majorité, sera certainement entendu de l'ensemble du corps enseignant.

Voilà ce que vous voulez faire ! Vous venez de l'admettre. En fait vous transformez, à travers tout ce dispositif, la phase d'enseignement si nécessaire pour chaque enfant, en une bataille pour la vie. Si l'on vous suit, commencera dès l'âge de l'enseignement primaire la bataille scolaire qui risquera fort de devenir une bataille pour la vie. C'est le contraire de la tolérance et de la laïcité ! C'est en raison de ces injustices que nous combattons et que votre loi nous paraît inadmissible ! » (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes socialiste et communiste).

### C) LA DÉFENSE DES TRAVAILLEURS

#### *Pénalités :*

1972 — (J.O. Débats A.N. — Séance du 1<sup>er</sup> juin 1972, p. 2094-2095)

M. Michel ROCARD. — « Monsieur le Ministre Mesdames, Messieurs, ce projet de loi vise à remédier à une situation qui est évidente chaque fois qu'un conflit social connaît des prolongements devant les tribunaux : la grande modération avec laquelle sont sanctionnés les manquements au droit du travail par les chefs d'entreprise et leurs représentants ».

« ...

« C'est certainement à d'autres niveaux qu'il faudrait agir pour obtenir une observation réelle des obligations des chefs d'entreprise.

Il y a, en effet, des obstacles nombreux et importants à l'application effective de ces pénalités. Je n'en citerai que quelques-uns.

Le premier est la lenteur et la complexité de la procédure, qui n'est pas en cause dans votre texte, Monsieur le Ministre. Dans le domaine du droit du travail, on applique les mêmes règles de procé-

de droit pénal général, alors qu'il s'agit d'infractions la plupart du temps clairement constatées et que l'instruction peut être simplifiée.

Le résultat est que les sanctions, quand sanctions il y a et quand elles sont maintenues en appel, sont très tardives et n'ont plus guère d'effet dissuasif devant l'opinion. C'est aussi que les organisations syndicales doivent engager des frais importants pour suivre cette procédure et que l'on ne tient pas compte, lors de l'attribution des dommages et intérêts éventuels, des dépenses que les syndicats ont dû effectuer simplement pour faire reconnaître leur bon droit.

Deuxième obstacle : le chef d'entreprise échappe assez fréquemment à l'application de la sanction prononcée. Il est le plus souvent frappé d'une amende et, s'il a un comptable assez habile, ce qui est fréquemment le cas, cette amende trouve place dans les frais généraux, si bien qu'en fin de compte elle aura été payée, comme l'a justement remarqué M. le Rapporteur, à moitié par les contribuables et à moitié par les consommateurs ».

« ...

« D'autre part, les sanctions appliquées n'ont aucun effet sur les relations financières de l'entreprise avec l'Etat.

Il devrait pourtant y avoir un casier judiciaire social de l'entreprise, dont la communication serait exigée préalablement, par exemple, à toute demande de crédit préférentiel, de contrat fiscal, d'aide à l'exportation, de primes de développement régional. C'est une suggestion que je vous transmets, Monsieur le Ministre.

Or, actuellement, avoir sur les bras un ou deux licenciements de délégués et des fraudes en matière de S.M.I.C., cela n'empêche personne de bénéficier des avantages financiers consentis par l'Etat. Alors pourquoi se gêner ?

Voilà un point sur lequel votre projet ne change rien ».

#### *Travail temporaire :*

1971 — (J.O. Débats A.N. — 1<sup>re</sup> séance du 14 décembre 1971, p. 6721-6722)

« Quant à la situation des travailleurs intérimaires du point de vue de leurs droits individuels et collectifs, c'est peut-être sur ce point que le projet est le plus caricatural.

La garantie contre le licenciement est inexistante, qu'il s'agisse du licenciement par l'utilisateur ou par le loueur de main-d'œuvre.

L'utilisateur pourra se contenter de faire savoir que le salarié ne fait pas l'affaire et il ne lui devra alors que ses congés payés légaux — à peu près deux jours par mois — sans indemnité ni préavis.

Pour l'entreprise de travail temporaire elle-même, c'est encore plus simple; il lui suffit de ne pas fournir d'offre à son salarié. Si elle

veut faire les choses dans les formes, elle peut lui faire savoir qu'il ne lui sera plus proposé de contrat; cela ne lui coûtera que le prix du timbre-poste, car une telle entreprise n'a pas à verser d'indemnité de licenciement.

« ...

« En résumé, la caractéristique principale de ce projet est de légaliser, sans beaucoup le moraliser, contrairement à ce que vous avez prétendu, un trafic de travailleurs qui contrevient directement aux grands textes de notre droit sur l'emploi et, accessoirement, à une convention internationale que la France a signée en 1953. »

« ...

« Mais reconnaître qu'il y a des travailleurs — et c'est vrai — pour qui le travail temporaire représente une solution alors qu'il diminue leur gain, qu'il ampute leur avenir professionnel et qu'il fait d'eux — syndicalement et économiquement — une nouvelle version des citoyens passifs, c'est porter l'une des critiques les plus féroces contre notre présente société.

Si un travailleur accepte cela, c'est après avoir été rebuté par des emplois pénibles, mal payés, dangereux, c'est après s'être efforcé, pendant des mois, de trouver un travail stable, c'est faute d'une organisation sérieuse de la vie des mères de famille, c'est faute d'une organisation des débouchés de l'Université ou de la possibilité de vivre correctement en poursuivant des études.

Ce sont ces situations marginales qui créent, en effet, une demande de travail temporaire et votre projet de loi est une aubaine grosse de profits pour les entreprises qui veulent l'exploiter.

Et si, pour résoudre ces problèmes des travailleurs, vous proposez d'instituer un travail temporaire organisé par des commerçants de toutes les tailles et de toutes les sortes, mais de toute façon sans scrupules vous donnez raison à ceux qui disent que votre société n'est nouvelle en rien et qu'elle est bien incapable de se débloquer ». (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste).

#### d) LES PERSONNES AGEES ET L'AMÉLIORATION DES RETRAITES

1971 — (J.O. Débats A.N. — 2<sup>e</sup> séance du 1<sup>er</sup> décembre 1971, pages 6260-6261)

« ...

« Il convient d'abord de noter que les dépenses consacrées aux retraites sont, en France, parmi les plus faibles des pays du Marché Commun. Excusez-moi de vous citer quelques chiffres à ce sujet :

En 1967 — dernière année qui, à ma connaissance, permet de procéder à une comparaison de statistiques internationales — les prestations vieillesse représentaient 6,8 % du produit national brut en France, 8,7 % en République fédérale allemande, 8,6 % aux Pays-

Bas, alors que, chacun le sait, le pourcentage de la population ayant dépassé l'âge de soixante-cinq ans est plus élevé chez nous que dans ces deux pays.

C'est ainsi qu'en 1968 les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans représentaient en France 13,4 % de la population active, contre 11 % en Allemagne.

Ces chiffres montrent bien l'insuffisance de l'effort global qui est fait par notre pays en faveur des personnes âgées. Même si, Monsieur le Ministre, nous saluons certaines dispositions contenues dans votre projet, vous savez fort bien que celui-ci ne permettra pas d'atteindre le niveau de solidarité réelle qu'enregistrent les pays voisins du nôtre.

De plus, la répartition des dépenses consacrées aux retraites est particulièrement inégalitaire. Quelques catégories de travailleurs, notamment dans le secteur public et nationalisé, ont pu obtenir, non sans de dures luttes, d'ailleurs, des avantages de retraite décents, et ce, dans la plupart des cas, en contrepartie de rémunérations salariales moins élevées que dans le secteur privé. Mais le contraste entre, d'une part, la possibilité donnée à certains, notamment aux cadres, de cumuler des régimes complémentaires, supplémentaires ou surcomplémentaires pour aboutir à une retraite qui n'est guère éloignée du revenu d'activité, et, d'autre part, l'allocation plus que modeste — 8 à 10 francs par jour — allouée à 2 300 000 travailleurs retraités pour leur permettre de survivre, reste particulièrement choquant.

En outre, les règles de liquidation des retraites imposent en fait aux travailleurs affiliés au régime général d'attendre l'âge de soixante-cinq ans pour prétendre à une retraite. Or, à cet âge, ils ont travaillé pendant quarante ou cinquante ans, et pour nombre d'entre eux, dans des conditions physiquement éprouvantes.

Combien d'ouvriers n'atteignent pas l'âge de soixante-cinq ans et, quand ils l'atteignent, combien d'années ont-ils encore devant eux ? Je ne pose pas la question pour dramatiser le débat, mais parce que c'est la vraie question posée par le problème de l'abaissement de l'âge de la retraite ».

« ...

« Vous avez déposé plus tôt que vous ne le vouliez un texte qui a pour unique but d'enrayer la revendication des travailleurs en leur apportant quelques satisfactions partielles et d'éviter cette négociation d'ensemble.

Pour contrer l'action syndicale, le Gouvernement n'a qu'un seul argument, fondé sur des bases ou fausses ou tendancieuses.

Les revendications syndicales coûteraient, dit-il, 100 milliards de francs et conduiraient l'économie à la ruine. Or ce chiffre est faux, Monsieur le Ministre, vous le savez et nous aimerions bien que vous nous le commentiez. Je puis même dire qu'il n'a pas de sens car il impliquerait un cumul des hypothèses les plus coûteuses et envisagées toutes à la fois : toute la population active prendrait sa re-

traite à soixante ans, au niveau le plus élevé possible. Vous savez très bien que cette situation ne se présentera jamais en tout état de cause.

Le conseil national du patronat français, pour sa part, n'est arrivé qu'à un coût de 12,7 milliards de francs. La divergence est intéressante !

De plus, l'argument est tendancieux.

D'abord, il ne s'agit évidemment pas de mettre en œuvre un abaissement généralisé à soixante ans, en une fois, mais de donner véritablement une possibilité de choix réelle qui n'existe pas complètement aujourd'hui et qui n'existera pas davantage demain avec les mesures que propose votre projet de loi.

Ensuite, il est évident que cela n'est pas prévu par le Plan, pour la bonne raison que celui-ci n'a pas cet objet et qu'il manifeste au contraire la volonté d'assurer l'industrialisation de la France en garantissant le taux de profit des entreprises capitalistes.

Dans ces conditions, l'argument ne peut être retenu pour justifier une limitation; au surplus, je ne suis même pas sûr que le rythme de croissance prévu par les dispositions que vous allez nous faire voter respecte intégralement le rythme de progression fixé par le Plan.

Et, d'ailleurs, que vaut l'argument du respect du Plan lorsqu'on peut voir dans le rapport d'exécution, qui vient seulement de nous être adressé, que pour le seul secteur de la santé qui vous concerne directement, après deux ans d'exécution du Plan, le taux de réalisation des équipements publics ne sera, fin 1972, que de 26,6 % et celui de l'action sociale de 20,5 %, alors que, pour l'ensemble des équipements publics programmés, il faudrait arriver à 40 % et qu'il est de 30,8 % ?

Le rapport d'exécution donne curieusement le montant des dotations du Plan et le total des deux années 1971 et 1972, mais ne calcule pas le taux de réalisation. En fait, on ferme les yeux devant la réalité.

Sur ce point encore, j'aimerais entendre votre réponse, ainsi que sur le volume des prestations sociales.

L'argument sur les conséquences catastrophiques d'une réduction de l'âge de la retraite me fait souvenir que ce même argument avait été utilisé pendant des années par le patronat et par le Gouvernement pour repousser toute majoration de plus de 4 ou 5 % du salaire minimum interprofessionnel de croissance, alors que les majorations décidées à Grenelle ont été épongées sans difficulté par les entreprises. On sait bien que l'injection d'une masse de pouvoir d'achat dans l'économie a des effets multiples, or, votre budget ne les fait pas apparaître.

Mais peut-être est-il vrai que vous, Gouvernement, qui laissez engoutir des sommes considérables dans la fraude fiscale, qui est très insuffisamment réprimée, dans une spéculation foncière contre la-

quelle vous n'avez jamais cherché à lutter sérieusement, dans un dispositif militaire qui est en cause ou dans des affaires comme celle de la Villette, vous pouvez difficilement améliorer la situation des travailleurs. Vous n'accordez que des mesures dont le coût en 1975 sera — je vous en demande confirmation — de l'ordre de un milliard de francs.

Il y a effectivement des choix à faire, et l'on ne peut tout faire à la fois, nous sommes lucides à cet égard et nous ne vous le demandons pas. Là est le premier problème posé par les revendications syndicales.

Le deuxième problème est que l'abaissement de l'âge de la retraite et la revalorisation des retraites ne sont qu'un élément dans la lutte actuelle des travailleurs. Il s'agit pour eux, autant de modifier les conditions mêmes de travail, afin de mettre fin à cette usure prématurée, à cette hécatombe des travailleurs, dont les chiffres que j'ai cités en commençant montrent l'ampleur, que de modifier le cadre de vie qui est celui des retraités et qui fait qu'aujourd'hui, pour beaucoup, la retraite est le début d'une nouvelle phase d'exploitation peut-être moins brutale, mais plus insidieuse et démoralisante.

Cette lutte-là, elle passe non seulement par les débats de cette Assemblée, mais par la lutte de classes dans l'ensemble du pays ». (Mouvements divers.)

#### e) LES HANDICAPÉS

1971 — (J.O. Débats A.N. — 1<sup>re</sup> séance du 6 mai 1971, p. 1707-1709)

M. Michel ROCARD. — « Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame le Secrétaire d'Etat, il n'est pas fréquent que j'apporte ma voix à un texte du Gouvernement. C'est volontiers que je le fais cette fois-ci, précisément parce que ce projet de loi représente un progrès en ce sens que, s'il est adopté, aucun handicapé, enfant ou adulte ne devrait plus être totalement dépourvu de ressources propres.

Il est à craindre toutefois que le montant n'en soit fort bas — vous-même, Monsieur le Ministre, y faisiez allusion — et qu'il soit incapable de procurer aux inadaptés les moyens de mener une vie décente.

« ...

Depuis la loi Jules Ferry, plus personne ne songerait à refuser le droit à l'éducation et à l'instruction publiques; chaque enfant peut et doit bénéficier de l'éducation nationale.

En ce qui concerne l'enfance inadaptée, ce droit reste parfaitement théorique, bien qu'il appartienne au pouvoirs publics de permettre aux enfants qui souffrent d'un handicap de recevoir une forme d'éducation adaptée à leur état.

Nous demandons, pour l'enfance inadaptée, l'application réelle de ce droit, et non plus seulement l'octroi d'une certaine charité, comme

c'est encore trop souvent le cas. Le pas fait vers la sécurité sociale est déjà la mise en cause de cette vieille idée sur le plan des structures d'accueil. Convenons que nous en sommes encore loin dans l'ensemble.

La situation des jeunes inadaptés — enfants, adolescents, jeunes adultes — reste, en France, des plus précaires et malgré ce droit à l'éducation et aux soins, l'enfance inadaptée n'a jamais fait l'objet de mesures d'ensemble cohérentes, sérieuses, donc efficaces. Ces enfants subissent — et leurs familles avec eux — une carence inacceptable en 1971 qui met la France au dernier rang des pays d'Europe occidentale. Vous connaissez comme moi les chiffres douloureux qui nous affectent et tirent leur origine d'époques fort lointaines ».

« ...

« Autre problème de l'intervention des pouvoirs publics, l'absence d'un organisme de recherche en faveur de l'inadaptation. L'absence d'un véritable centre national de recherche de l'inadaptation se fait de plus en plus sentir tant sur le plan de la mise en place des structures que sur celui du contenu de l'éducation spécialisée. Les instances existantes le centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptées — le C.T.N. — et les centres régionaux — les C.R.E.A.I. — ont des statuts ambigus, peu de moyens et sont essentiellement aux mains des mêmes représentants notables, leaders des grandes associations qui représentent un véritable groupe de pression.

Vous le savez comme moi, aucun travail un tant soit peu sérieux, un tant soit peu systématique, ne peut être élaboré. Nous demandons la création urgente de ce centre de recherche pourtant aussi bien sur les techniques médico-sociales et psychopédagogiques que sur la gestion administrative et financière des institutions. Il jouerait le même rôle que l'I.P.N. pour les instituteurs et serait un lieu de rencontre de tous les praticiens de l'enfance inadaptée au niveau local, régional et national.

Il permettrait ainsi la mise en valeur et le groupement des recherches fragmentaires réalisées en ce moment dans la plupart des établissements et favoriserait des réalisations originales ».

« ...

« Une politique cohérente de l'inadaptation devrait plus particulièrement traiter en priorité des points suivants :

- Prise en charge totale et à vie — même s'il n'est guère agréable de prévoir une augmentation des charges sociales — des inadaptés restés seuls et ne pouvant mener une existence autonome;

- Accueil des inadaptés dès avant l'âge scolaire dans des établissements publics, nombreux et diversifiés, selon la nature des adaptations et les niveaux d'âge;

- Formation de personnel hautement spécialisé;

- Prévention et dépistage;

- Recensement des besoins et donc, en premier lieu, recensement des personnes souffrant d'inadaptation;

● Création de structures administratives cohérentes permettant, dans un secteur géographique donné, l'accueil et la « guidance » — ou le guidage — administratif des parents ou des tierces personnes ayant la charge de ces inadaptés;

● Recherche fondamentale, ce qui suppose que soit affirmé ou réaffirmé le droit des personnes inadaptées à l'éducation et à l'insertion dans la vie sociale, au même titre que tout autre citoyen, dans le cadre du service public.

Une telle politique suppose également que soient dégagés les crédits suffisants, pris sur le budget de la nation et pas seulement sur celui de la sécurité sociale. Elle implique le renoncement aux appels périodiques et systématiques à la charité publique et une responsabilité de la collectivité.

Monsieur le Ministre, les choix politiques que j'ai, pour ma part, faits avec mes amis que je représente ici, nous conduisent fréquemment à vous combattre mais vous savez que sur un problème comme celui-ci ce n'est ni l'envie, ni le goût de la bataille politique qui nous guide. Je vais donc voter un texte sur lequel vous avez mon accord bien que je le considère comme un minimum ».

« ...

## 5. — LE GROUPE D'ETUDE DES PROBLEMES DU TROISIEME AGE

Enfin l'activité d'un député ne se limite pas exclusivement aux formes réglementaires du travail organisé par l'Assemblée. Des groupes de travail divers peuvent se former, des interventions sont à faire auprès de la presse, etc.

Je ne citerai qu'un cas : celui du groupe d'étude des problèmes du troisième âge présidé par M. Robert Fabre. Des députés de toutes les orientations politiques représentées à l'Assemblée Nationale ont participé à ce groupe. Le fait est inhabituel et n'a été rendu possible sans doute que par le grand nombre de gens concernés et par le grand nombre de gens concernés et par le caractère urgent des mesures à prendre en faveur des personnes âgées. La plus élémentaire bonne foi oblige à constater que la situation qui leur est faite est une honte pour le pays tout entier.

*J'ai été chargé par le groupe d'étude de rédiger des propositions pour une Charte du troisième âge dont voici quelques extraits :*

### « A) LA SITUATION

« La France n'est pas tout entière sortie du sous-développement. Elle y a laissé ses vieux. La situation qui est faite aux Français les plus âgés n'a bénéficié ni de l'élévation progressive du niveau de vie moyen, ni de l'extension des services et équipements collectifs qui a profité à d'autres secteurs de la société. Nombre d'indices donnent à penser que les différences, les inégalités qui frappent les personnes âgées s'aggravent au lieu de s'atténuer.

On peut estimer que 80 à 85 % des personnes âgées vivent avec des ressources personnelles inférieures au S.M.I.C. Les deux millions de « bénéficiaires » des allocations de l'aide sociale ne peuvent en aucun cas disposer de ressources supérieures à un plafond de 410 F par mois. Bien des vieux sont encore, du fait des multiples failles des systèmes de pensions et d'allocations, réduits à des ressources mensuelles de 200 à 300 F. Certaines catégories professionnelles (petits commerçants par exemple) connaissent des cas de pensions-retraites inférieures à ces montants.

Cette situation est souvent aggravée dans le cas des personnes âgées dont l'état entraîne des charges supplémentaires : handicapés, malades ou invalides, qui au demeurant n'ont pas toujours une pension correspondant à leurs droits. Les veuves sont encore plus défavorisées : pour les retraites, elles voient leur droit à réversion subordonné à de nombreuses conditions et limité à 50 % (alors que certains besoins, ceux du logement notamment, ne se divisent pas) et pour les allocations non contributives, leur droit est restreint par un plafond injustifiable de 2 450 F par an.

Les travailleurs âgés voient leur situation matérielle se détériorer dès avant la fin de leur vie active : déclassement et souvent baisse de revenu, risque de chômage plus grand, occasions de promotion et de réadaptation réduites. Pour tous, la complication et la lenteur des procédures de liquidation des retraites sont sources d'inquiétude et parfois de perte de revenus.

Les personnes âgées se trouvent démunies de la relative liberté que procure, dans notre société, la disposition de ressources monétaires appréciables. Leur infériorité sociale ne s'arrête pas là.

Leurs conditions de logement présentent un caractère scandaleux ; ce sont sans doute plus des deux tiers des personnes âgées qui occupent un logement démuné des éléments du confort minimum... En dehors de quelques initiatives privées et de crédits H.L.M. parfois affectés à cet usage, mais pris sur la masse globale, aucune politique particulière n'est engagée pour le moment, tendant à un aménagement de l'habitat pour le troisième âge.

Les conditions sanitaires ne sont guère plus satisfaisantes. Alors que l'âge a pour effet de rendre plus vulnérable à la maladie, les soins à domicile et la surveillance médicale sont presque inexistantes. Le système actuel de financement des soins oblige les personnes âgées à en avancer le prix et à en supporter finalement 25 ou 30 %, ou dans le cas d'une prise en charge par l'aide sociale, à voir hypothéquer leur maison ou leur terre...

...

## B) LES DROITS ET LES RELATIONS AVEC LES POUVOIRS

A bien des signes, on peut déceler que les aînés de notre société ne sont ni des citoyens ni des administrés à part entière : leur partici-

pation aux décisions collectives, leur accès à l'information et au débat publics, l'exercice de leurs droits, sont entravés par un certain nombre d'obstacles qui peuvent être isolés ou réduits.

### *Une véritable représentation*

Les associations et groupements qui rassemblent les Français âgés pour la défense de leurs droits et l'amélioration de leur situation sont souvent faibles, pauvres en ressources et en moyens d'action. C'est une tâche prioritaire que de favoriser la prise en main par les anciens de leurs propres intérêts...

### *Des citoyens libres et informés*

Un certain nombre de facteurs de liberté politique réelle doivent être organisés en faveur du troisième âge. Au premier rang, vient le droit à l'information ; les organes publics de diffusion et de communication doivent faire une place plus large aux questions relatives au troisième âge, dans l'information au sens strict comme dans d'autres formes d'échanges. Les postes publics de radiodiffusion et de télévision devraient organiser à intervalles réguliers des émissions d'information sur la situation des personnes âgées et leurs problèmes spécifiques...

### *Des relations organisées avec les services publics*

On observe couramment — et il serait intéressant d'en avoir la mesure statistique — que des personnes âgées n'exercent pas des droits qui leur sont ouverts incontestablement, mais dont la réalisation implique des démarches, des échanges de correspondance, des formalités de toute sorte... Dans chaque centre administratif, doivent être présents, à certaines heures ou certains jours, des agents spécialisés qui soient en mesure de prendre en charge les droits des personnes âgées, qui les adressent au service compétent, qui remplissent les questionnaires et qui entrent au besoin en contact avec les responsables qui doivent trancher sur leur cas... »

La place manque ici pour citer de larges extraits de ce texte qui contient pourtant des mesures très précises et réalistes devant permettre notamment que les hommes et les femmes ne se sentent plus menacés à 50 ans et inutiles à 65. Il faut que l'âge de la retraite soit abaissé en fonction de la dureté des travaux faits, il faut aussi qu'au moment de la retraite les travailleurs aient réellement le choix, qu'ils puissent user de travailler en ayant la garantie d'une vie décente ou qu'ils puissent continuer de le faire, s'ils le souhaitent, dans des conditions compatibles avec leur situation.

En ce qui concerne les ressources plusieurs mesures doivent être prises, parmi lesquelles la fixation d'une retraite de base égale aux deux tiers du salaire réel d'activité (primes et indemnités incluses) et augmentant comme le niveau moyen des salaires.

D'autre part un objectif prioritaire est de maintenir les personnes âgées dans des conditions de logement et de vie normales et non de les isoler comme c'est trop souvent le cas. L'aide ménagère et les soins à domicile doivent évidemment connaître un essor considérable. De même les collectivités doivent se donner comme objectif d'assurer aux personnes âgées la possibilité de se distraire, de se rencontrer autour d'activités ou de manifestations culturelles et de prendre des vacances.

Comme on le voit les besoins sont énormes, mais rien de tout ceci n'est hors de portée d'un pays économiquement développé comme le nôtre.

## *En guise de conclusion*

Le nombre et la gravité des problèmes abordés dans ce petit livre peuvent sembler décourageants à certains. Pourtant, l'expérience que nous avons faite dans les Yvelines est formelle : chaque fois que les gens se rencontrent et s'unissent pour régler un problème qui les concerne directement, ils en font avancer la solution, ils prennent conscience des obstacles mais aussi des issues qu'isolés ils avaient même du mal à imaginer.

Evidemment les actions menées à la base ne font pas beaucoup de bruit, on n'en parle pas à la télévision, ou bien rarement... mais les gens qui ont mené et gagné des batailles sur le terrain des logements, de l'école, ou des transports ne l'oublient pas et des solidarités se créent.

Ce n'est pas un hasard si les actions parlementaires ont à la fois plus d'éclat national et moins d'efficacité réelle que les actions menées à la base. L'Assemblée nationale a aujourd'hui un rôle extrêmement restreint et, dominée par la « majorité » de 1968, elle fait ce que veut M. Pompidou. Le pouvoir est ailleurs, les décisions se prennent ailleurs et c'est bien là tout le problème de la démocratie en France. Les élus du peuple n'ont aucun pouvoir ce qui n'empêche pas le gouvernement de prétendre que ce même peuple est représenté. Il faut que chacun prenne conscience de cette tromperie, que chacun se rende compte qu'il ne suffit pas d'élire un député tous les cinq ans pour avoir son mot à dire sur les fameux « grands problèmes de l'Etat » qui en fait intéressent tout le monde dans la vie quotidienne. Il faut aussi que chacun se rende compte que le budget de l'Etat voté n'importe comment aux ordres du Gouvernement se répercute ensuite sous forme d'écoles, de crèches, de piscines, de transports en commun, d'impôts. Ou plutôt ne se répercute pas suffisamment sous cette forme. Les députés n'exigent des équipements collectifs que s'ils sentent que dans chaque commune les hommes et les femmes se battent pour les avoir. Ils n'exigeront une révision de notre système fiscal que s'ils sentent que chacun est révolté par les injustices scandaleuses qu'il maintient et organise.

Il en va de même pour le chômage, les conditions de travail, le logement, etc. C'est pourquoi nous avons fait de l'*autogestion* l'objectif et le guide de notre action. Il s'agit pour chacun de conquérir le droit de décider du déroulement de sa vie, dans l'égalité des chances. Je ne crois pas qu'il existe de professeurs en démocratie ni surtout en révolution, tout au plus peut-on informer les Français et leur

montrer que des solutions existent, alors que les hommes au pouvoir ne font que leur jeter de la poudre aux yeux pour masquer les véritables problèmes. La première étape de cette marche vers l'autogestion, c'est le contrôle populaire sur les décisions, et dans l'entreprise le contrôle des travailleurs. Contrôler aujourd'hui pour décider demain, c'est le titre du manifeste du P.S.U., c'est aussi la stratégie qui guide notre lutte.

Le problème essentiel qui se pose aujourd'hui, c'est : qui décide, au nom de qui, en rendant compte à qui ? 95 % des Français passent toute leur vie à subir les décisions des autres, et c'est leur dignité d'hommes et de femmes libres qui en est amputée. C'est cela qu'il faut d'abord attaquer. La région parisienne étouffe d'être le centre omnipotent et apoplectique d'un pays de 50 millions d'habitants ; il faut arracher le pouvoir de décision et le ramener au niveau de ceux qui vont les subir, faire en sorte que les gens du Midi et les gens du Nord, que les Alsaciens et les Bretons ne soient pas obligés de vivre à l'heure de Paris. Il faut faire en sorte que les travailleurs de la chimie puissent organiser leur travail autrement que ceux de l'automobile. Il faut que les gens puissent organiser leur vie selon des modèles différents. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous avons formulé d'importantes réserves sur le programme commun du Parti communiste et du Parti socialiste. Il présente en effet un modèle centraliste et bureaucratique de gouvernement que nous considérons comme archaïque dans un pays développé. Par la référence à l'autogestion nous voulons au contraire convaincre chacun qu'il est grand temps de rompre avec l'organisation napoléonienne de la société. Ce n'est pas en renforçant l'Administration qu'on en combattrait les excès, mais bien au contraire en mettant en place à tous les niveaux des noyaux de décision compétents, proches des problèmes à régler, proches des hommes auxquels ils se posent, composés justement des hommes auxquels ils se posent. Il est clair que seule l'unité populaire qui renversera la « majorité » en place pourra jeter les bases d'une telle évolution, si elle est soutenue dans cette voie par l'ensemble des travailleurs de ce pays. En fait, au-delà du programme commun qui rassemble la plus grosse partie mais pas la totalité des forces populaires, l'enjeu de la bataille de mars 1973 est de savoir si la totalité des forces populaires, sachant admettre et reconnaître leurs différences, sauront par là même vaincre ensemble le régime qui nous gouverne et donner de ce fait la parole et le pouvoir aux travailleurs.

Coll. MichelRocard.org

Coll. Michel Rocard.org

Coll. MichelRocard.org

